



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 16 et mardi 17 juin 2014

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Adoption de comptes rendus.....	3
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.....	3
2014 DF 1001 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013.....	3
2014 DF 1002 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013.....	3
2014 DASES 1089 G - Compte administratif et de gestion 2013 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2013.....	4
Suspensions et reprise de la séance.....	4
2014 DRH 1004 G - Prolongation et modification de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents du Département de Paris résidant hors de la capitale.....	4
2014 IG 1001 G - Définition des missions et conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris...	4
2014 DDEEES 1019 G - Subventions (43.000 euros/an) et convention triennale avec l'association Union Régionale des Entreprises d'Insertion d'Ile de France (2e).....	14
2014 DDEEES 1061 G - Subvention (14.000 euros) à la Fédération Artisans du Monde (94), et subvention (20.000 euros) et avenant à la convention 2013 avec l'association Plate-Forme pour le Commerce Equitable (94).....	15
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au fonctionnement et à la gestion de la Régie de quartier Paris Centre.....	16
Observations sur le déroulement de la séance.....	20
2014 DDEEES 1025 G - Subvention (200.000 euros) et convention accordée à l'association AGORANOV.....	20
2014 DDEEES 1057 G - Subvention (165.500 euros) et convention avec le groupement d'Intérêt public Maison de l'Emploi de Paris (19e).....	22
Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au service public postal parisien.....	24
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre de distribution du courrier 19 rue d'Alleray.....	24
Vœu déposé par l'Exécutif.....	24
2014 DDEEES 1020 G - Financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion-Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État.....	26
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux contrats aidés employés par la Ville et le Département de Paris.....	26
Vœu déposé par l'Exécutif.....	26
2014 DASES 1143 G - Subvention (3.000 euros) à l'association "Bibliothèque Braille Enfantine" (11e).....	29
2014 DASES 1144 G - Subvention (39.850 euros) et convention avec l'association "Jaccede.com" pour l'organisation de la Nuit de l'accessibilité (11e).....	30
2014 DFPE 1005 G - Subvention (97.872 euros), avenant à convention et nouvelle convention avec Espace 19 (19e), Femmes Relais (20e) et l'association Franco-chinoise Pierre Ducerf (3e).....	31
Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'A.P.-H.P.....	32
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la tour Montparnasse.....	33
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au programme Paris Santé.....	35
Vœu déposé par l'Exécutif.....	35
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois (5e).....	35
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au programme Paris Santé Nutrition.....	38
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'accessibilité des cabinets médicaux des professionnels de santé parisiens.....	39
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux lycéens sans-papiers lyonnais condamnés.....	39
2014 DASES 1177 G - Subvention (9.151 euros) à l'association une chorba pour tous (19e).....	41
2014 DASES 1037-DPVI G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Chinois de France - Français de Chine (20e).....	42
2014 DASCO 1004 G - Livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris - Marché de fourniture - Modalités de passation et d'attribution.....	44
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	46

Suspension et reprise de la séance.....	47
Observations sur le déroulement de la séance.	47
2014 DASES 1066 G - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Août Secours alimentaire (13e).....	47
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux politiques de solidarité et à la grande exclusion.....	47
Désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.....	64
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil general.	65
Clôture de la séance.....	100
Votes spécifiques.....	100
Votes spécifiés.	100
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	101
Liste des membres présents.	105
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	107
Tableau des votes des groupes politiques.....	109

La séance est ouverte à onze heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Présidente, assistée de M. Alexandre VESPERINI, Mmes Fanny GAILLANNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU et Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 19 et mardi 20 mai 2014 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de M. Bruno JULLIARD en qualité de président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

M. JULLIARD est donc désigné pour présider la séance au moment du vote des comptes.

(M. Bruno JULLIARD, vice-président, remplace Mme la Présidente au fauteuil de la présidence).

(Mme la Présidente quitte l'hémicycle).

2014 DF 1001 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013.

M. Bruno JULLIARD, président. - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote des comptes administratifs de 2013, en formation de Conseil général.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1001 G relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1001 G).

2014 DF 1002 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013.

M. Bruno JULLIARD, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1002 G concernant le compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1002 G).

2014 DASES 1089 G - Compte administratif et de gestion 2013 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2013.

M. Bruno JULLIARD, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1089 G relatif au compte administratif et de gestion 2013 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1089 G).

La séance est suspendue.

Suspensions et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures dix minutes, est reprise à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, présidente).

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

2014 DRH 1004 G - Prolongation et modification de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents du Département de Paris résidant hors de la capitale.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, nous examinons, en 2e Commission, les projets de délibération DRH 1004 G et DRH 1006 concernant l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville de Paris résidant hors de la Capitale.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

Monsieur Jérôme GLEIZES ?...

S'il n'est pas là, nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1004 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DRH 1004 G).

2014 IG 1001 G - Définition des missions et conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous examinons maintenant les projets de délibération IG 1001 G et IG 1001 relatifs à la définition des missions et des conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris, sur lesquels les amendements n^{os} 1AG à 1EG ont été déposés par le groupe UMP.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet de délibération vise à définir les missions et conditions de l'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Il y a, je trouve, des éléments très positifs dans ce texte. Ainsi, par exemple, le principe de publier systématiquement les rapports d'audit, d'étude et d'évaluation de l'inspection générale est une bonne chose.

Je voudrais également saluer l'idée de proposer aux élus de pouvoir contribuer à la définition des missions de cette inspection, c'est également une avancée démocratique qu'il faut souligner.

Je voudrais néanmoins exprimer une réserve sur le fait qu'il faudrait aussi faire évoluer notre réflexion sur le fonctionnement de l'Inspection générale au niveau de l'indépendance de ses travaux et également sur la capacité que nous aurions à la faire évoluer dans un rapport plus pluraliste dans ses missions.

Je voudrais aussi surtout exprimer une crainte : le projet de délibération affirme que l'Inspection, je cite, est "appelée à jouer un rôle essentiel dans la modernisation de l'administration parisienne et la recherche d'une maîtrise accrue des dépenses".

Faut-il comprendre que l'on va donner comme mission à l'inspection le passage des coups de rabot au service de la réforme de l'administration parisienne et des coupes dans les effectifs des personnels de la Ville ?

Je ne suis évidemment pas favorable à de la gabegie d'une administration, on sait très bien à quoi les termes, cependant, de maîtrise des dépenses, de gouvernance ou encore de management font référence, surtout quand ils s'appliquent au service public.

Généralement, c'est une volonté de réduire à tout prix la dépense publique, quitte à nuire à la qualité du service rendu au public et aux conditions de travail des personnels.

Les grèves actuelles des personnels de la Ville dans différentes directions et dans différents secteurs montrent une réelle souffrance des agents et le premier rôle de l'inspection générale doit être de s'intéresser à cette souffrance, d'en chercher les causes et de proposer des solutions.

Dressons également un état des lieux, service par service, des manques d'effectifs, intéressons-nous à la précarité dans la fonction publique, à son caractère illégal puisque la Ville de Paris, je le rappelle, a été condamnée pour emploi de précaires et de contrats aidés là où il y avait des besoins permanents et aussi à son caractère nocif, tant pour les personnels concernés que pour la qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens. C'est ainsi que l'on pourrait avoir une Inspection générale et une administration réellement au service de l'intérêt général et du progrès social et écologique.

Pourquoi l'Inspection ne s'intéresserait-elle pas au coût pour la collectivité des nombreuses privatisations et délégations de services publics, marchés et externalisation de services qui nuisent à la qualité du service rendu et reviennent, in fine, toujours plus chers, comme l'a montré de manière éclatante le processus de municipalisation et de retour en régie publique de l'eau ?

L'Inspection peut et doit être un outil utile de progrès en contribuant par un travail de fond à casser les idées reçues qui affirment que le privé reviendrait toujours moins cher et que la précarisation et la mise sous pression des personnels amélioreraient la qualité du service rendu.

Pour conclure, faisons en sorte que l'inspection soit un outil pour mettre notre administration parisienne pleinement au service de l'intérêt général, et ne prenons pas le risque d'en faire une simple administration de coup de rabot au service d'intérêt comptable et austéritaire à courte vue.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, vice-président, remplace Mme la Présidente au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je trouve qu'en ce qui concerne l'Inspection, l'objectif de l'Inspection, par expérience que j'avais à l'Education nationale, il faut que l'ensemble des membres se sentent libres d'écriture et de parole. Il faut une sorte d'indépendance qui soit forte pour que les rapports qu'ils nous fournissent soient de qualité.

J'ai lu rapidement ce que vous proposez, puisqu'on m'a donné le dossier il y a deux minutes, que la liste des missions, comme dans un ministère, soient proposées par le Maire. Après consultation des membres de l'Exécutif et des groupes du Conseil de Paris, je trouve que c'est une bonne idée. Cela correspond un peu à la logique des inspections ministérielles où c'est le ministre lui-même qui fait la liste d'inspection.

Sur l'affaire de la composition de ces inspections, je serai beaucoup plus souple que certains de mes collègues. J'ai tendance à penser que l'on a intérêt à récupérer à ces inspections, non pas des éléphants qui s'embêtent comme on le fait quelques fois, mais surtout des directeurs ou des personnes qui ont eu des responsabilités fortes au sein de la Ville. En ce qui concerne les élus, je l'ajoute, à partir du moment où ce ne sont pas uniquement les élus d'un seul camp, c'est une très bonne chose qu'il y ait des élus dans une inspection. Cela s'est fait.

Je me souviens avec Jacques BRAVO, nous étions tous les deux à l'Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche. Jacques BRAVO, ce n'est pas parce qu'il avait son statut d'ancien directeur, il avait du poids parce qu'il avait aussi ce côté politique, cette sensibilité qu'il pouvait exprimer dans cette Inspection et c'était un bon côté. C'est un élément important.

Je crois que cela doit être une bonne idée. On a un problème de commission qui entérine les choses ; il faudrait peut-être les faire vivre. Je me demande si, sur les rapports que vous allez proposer, quand la Maire va proposer la liste des rapports annuels, ce ne serait pas plus mal que l'ensemble des commissions qui sont compétentes sur les sujets proposés puissent avoir un avis à donner. J'ajouterai, je crois que ce n'est pas dans le projet de délibération, que ce serait bien aussi que les présidents des commissions proposent eux aussi des thèmes à traiter.

Voilà les quelques généralités que je voulais dire sur l'Inspection. J'ajoute simplement que l'on a beaucoup de compétences dans notre fonction publique. Ne les dévaluez pas, faites confiance aux fonctionnaires qui font cela, laissez-leur la responsabilité. C'est un appel que je donne à l'Exécutif : laissez la liberté d'écriture et la liberté de parole aux membres de l'Inspection parce que si vous voulez avoir des inspections de qualité, il faut vraiment que les membres qui écrivent ou qui travaillent se sentent complètement libres d'écriture et de parole. Voilà les quelques remarques que je voulais faire. Merci.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS. Non, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération aurait pu être un projet de délibération comme tant d'autres qui bénéficient de la bienveillante unanimité de notre Conseil. Mais c'était sans compter sur la mesquinerie de l'opposition municipale qui a cru bon de se scandaliser de la nomination d'un ancien élu de notre groupe, M. Pierre MANSAT pour ne pas le nommer, dans le corps de l'Inspection générale de la Ville. Je tiens d'ailleurs à remercier l'intervention de notre collègue M. POZZO di BORGIO à l'instant, et des mots qu'il a pu dire sur les anciens élus.

D'abord, nous nous félicitons que la Ville de Paris soit l'une des rares collectivités qui puisse s'appuyer sur l'expertise et la compétence d'un corps d'inspectrices et d'inspecteurs généraux. Combien de fois l'association des directrices et directeurs généraux des services des collectivités territoriales a rappelé la nécessité de la création par la loi d'un corps d'Inspection générale dans les collectivités locales ? Souvent critiqué, le corps de l'Inspection générale fait du bon travail et aide l'Exécutif, mais surtout l'ensemble des conseillers de Paris dans leurs réflexions ou dans leurs prises de décisions.

Paris va bien au-delà de ses obligations légales en s'obligeant à publier les rapports de l'Inspection, ce que personne ne fait systématiquement. Le corps de l'Inspection doit encore être plus et mieux sollicité, car ses rapports et enquêtes sont d'aussi bonne tenue que les audits extérieurs qui coûtent cher à notre collectivité. De plus, il a l'avantage que sa composition puisse refléter la diversité des compétences qui ont été mises au service de la Ville. Bien entendu, les hauts fonctionnaires, mais aussi certains anciens élus, voire d'anciens syndicalistes ou personnalités de la vie associative qui peuvent et doivent pouvoir trouver leur place.

Mais en dénonçant la nomination de notre ami Pierre MANSAT, vous retrouverez les accents des orateurs de droite quand a été mise en place la troisième voie d'accès à l'ENA, proposition du ministre communiste, Anicet LE

PORS, ou quand Martine AUBRY a élargi le système de validation des acquis d'expérience, dont de nombreux élus bénéficient aujourd'hui.

C'est toujours la même rengaine : il transpire chez vous le procès en illégitimité de certains à occuper certains postes. Mais avant de vous répandre dans la presse, regardez la poutre qui est dans votre œil. Avez-vous une idée du nombre de personnes issues des cabinets ministériels qui occupent les postes d'Inspection générale, voire d'anciens élus. N'avez-vous jamais, lorsque Mme KOSCIUSKO-MORIZET était ministre, Madame la Présidente, proposé à l'extérieur des personnalités de votre sensibilité politique pour compléter une équipe d'inspecteurs généraux, toutes et tous choisis sur leurs compétences et leur attachement au service public, je n'en doute pas ?

Je préfère qu'un élu qui a consacré plus de 10 ans de sa vie aux Parisiennes et aux Parisiens puisse mettre ses compétences au service de la Ville et au sein de l'Inspection générale, plutôt que d'autres qui font le choix d'aller pantoufler dans les entreprises du CAC 40.

(Mme Anne HIDALGO, Présidente, reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je ne pourrai qu'abonder dans votre sens. J'ajoute qu'au sein de "Paris Métropole", puisqu'aujourd'hui Pierre MANSAT m'accompagne dans cette tâche, il n'y a pas un maire de droite, de gauche, du centre, écologiste ou de quelque formation politique qui soit, qui n'ait félicité Pierre MANSAT et qui ne nous ait félicités de poursuivre ce travail avec lui. Je tiens vraiment à le souligner. C'est un apport remarquable que d'avoir l'expérience d'un élu, les compétences à ce poste-là. En tous les cas, je ne m'en excuserai pas.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, je resterai sur le projet de délibération qui nous est soumis et je ne répondrai pas à l'orateur précédent qui a abondamment parlé de la nomination de l'un de nos anciens collègues, sympathique au demeurant d'ailleurs. Un de mes collègues interviendra sur ce sujet tout à l'heure.

Je voulais simplement prendre acte de votre projet de délibération qui est fort bien rédigé et qui revient sur le rôle éminent de l'Inspection générale de la Ville de Paris, dont il convient de souligner, d'ailleurs, la compétence, la qualité de ses membres et la qualité des rapports qui ont été réalisés au cours des dernières années. Il y a eu assurément un progrès sur ce point qu'il faut reconnaître et qu'il ne faut pas se priver de rappeler.

Mais, bien évidemment, dans votre projet de délibération, vous souhaitez, prenant acte de ces améliorations, rendre la saisine de l'Inspection générale plus ouverte, permettre notamment aux groupes politiques, ainsi qu'à un certain nombre d'autres partenaires de vous saisir pour que, justement, des inspections supplémentaires soient diligentées. Alors nous en prenons acte, mais nous souhaitons, Madame la Présidente, aller plus loin.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cinq amendements. Deux seront d'ailleurs défendus par M. BOURNAZEL, deux autres par M. VESPERINI, et moi-même je rapporterai sur l'amendement n° 2 qui consiste à prendre acte que le programme de travail soit actualisé - c'est notre proposition - tous les 6 mois et non pas tous les ans, ce qui vous donnerait, Madame la Présidente, ainsi qu'aux élus du Conseil de Paris, la faculté de solliciter l'Inspection générale avec une meilleure réactivité par rapport aux événements divers qui peuvent nécessiter des informations, des éclaircissements par rapport à l'actualité.

Ce délai ayant d'ailleurs, en outre, l'avantage de coïncider avec la fréquence de réunions du Comité de suivi de l'Inspection générale. Nous vous proposons également que la conduite des travaux d'Inspection générale ne soit pas laissée à votre seule initiative ou à la Direction de l'Inspection. En donnant aux groupes politiques, vous ouvrez cette possibilité dans votre projet de délibération, mais vous avez fait un oubli, dont je ne vous tiens pas rigueur, mais qui, malheureusement, en tout cas de la part de certains rédacteurs de délibération, est maintenant monnaie courante.

Vous oubliez les mairies d'arrondissement. Il faut donner aux mairies d'arrondissement, aux maires d'arrondissement, la faculté de vous saisir pour demander des rapports de l'Inspection générale. J'en ai moi-même bénéficié il y a quelques années et je sais tout l'intérêt de ces rapports. Donc donner aux groupes politiques ainsi qu'aux maires d'arrondissement la possibilité de proposer des sujets de travail à l'Inspection dans la limite - c'est notre proposition - d'un rapport par semestre concernant les groupes politiques.

Et, bien évidemment, l'amendement que nous proposons intègre ces modifications dans le projet de délibération qui nous est soumis.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je souhaitais porter à l'écoute et à votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur LECOQ.

Je donne la parole à M. BOURNAZEL, pour le groupe UMP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Présidente.

Mon propos va présenter deux amendements.

Le premier, qui est l'amendement n° 1, vise à permettre de maintenir et de garantir l'indépendance de l'inspection générale de la Ville de Paris à l'égard de l'Exécutif, et de mettre cette inspection générale de la Ville de Paris sous l'autorité du secrétaire général de la Ville et non sous votre autorité. Puisque si l'inspection générale doit être indépendante, elle doit l'être d'abord vis-à-vis du pouvoir politique et de la majorité que vous incarnez.

Ensuite, le deuxième amendement, l'amendement n° 5, vise à garantir l'impartialité de cette Inspection générale, notamment en informant les élus du Conseil de Paris lorsqu'il y aura des projets de nomination, et d'interdire aux anciens collaborateurs du Maire de Paris, ou de ses adjoints, ou d'anciens élus du Conseil de Paris, de pouvoir être nommé inspecteur.

Car au fond, Madame le Maire, vous venez de nous dire : "M. MANSAT travaille pour moi". Mais il travaille pour vous ? Il défend votre ligne politique ? Ou est-ce qu'il est Inspecteur général de la Ville de Paris ? On aimerait comprendre quelle est sa fonction, quelle est sa mission, parce que le contribuable parisien a le droit et le devoir d'avoir la vérité sur ce sujet. M. MANSAT est-il votre collaborateur ou est-il inspecteur de la Ville de Paris ? Car ce n'est pas la même fonction. Nous aimerions y comprendre quelque chose et y voir clair, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Bien, M. MANSAT travaille pour les Parisiens.

Nous poursuivons. Je donne la parole à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci.

Madame la Présidente, mes chers collègues, deux amendements dans la même veine, cela ne vous étonnera pas. Deux amendements qui concernent d'une part, les droits de l'opposition et d'autre part, l'accès des citoyens aux travaux de l'Inspection générale.

Le premier amendement concerne la composition du Comité de suivi de cette Inspection générale de la Ville de Paris. Nous souhaiterions que les membres de l'opposition puissent y siéger et que l'ensemble des groupes y soient représentés à proportion de leur représentativité. Tout en saluant ces bonnes résolutions de début de mandat contenues dans le projet de délibération, il s'agit pour nous, le groupe UMP, si vous le souhaitez, de donner de nouvelles garanties à l'opposition afin que l'opposition et les autres groupes puissent participer aussi à ces travaux-là.

Le deuxième amendement concerne non pas le droit de l'opposition ici réunie, mais aussi et surtout ceux des citoyens lambda, c'est-à-dire qu'il faudrait permettre une bonne fois pour toutes aux citoyens de pouvoir accéder aux travaux et à la mise en ligne des travaux de l'Inspection générale de la Ville de Paris. Actuellement, dans le projet de délibération que vous nous soumettez, il s'agit d'une mise en ligne dans un délai de six mois. Nous proposons un délai d'un mois.

De manière plus générale, au-delà de ces deux amendements-là, vous me permettrez tout de même de tempérer votre enthousiasme démocratique sur ce projet de délibération. Je ne peux m'empêcher de repenser à cette phrase du Prince Salina dans le célèbre roman "Le Guépard", repris par Burt Lancaster : "Il faut que tout change pour que rien ne change". C'est un peu le parfum que nous donne ce projet de délibération, car c'est très exactement ce que vous proposez. D'une part, vous prétendez donner à l'Inspection de la Ville de Paris, je cite : "une liberté de jugement et une plus grande indépendance" et, d'autre part, vous procédez à la nomination d'anciens élus ; nous ne reviendrons pas sur leurs qualités et leur probité, ce n'est pas cela le problème.

Je reprends cette fois-ci l'intervention de mon collègue communiste. Ce n'est pas un problème de personne, c'est un problème de mécanisme. La Ville de Paris aurait été certainement bien inspirée de proposer un exemple à la France, à l'Etat, c'est-à-dire de décloisonner une bonne fois pour toute l'inspection qui est chargée de contrôler la Ville de Paris, et de la dépolitiser une bonne fois pour toutes.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous poursuivons.

Je donne la parole à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Présidente.

Nous nous félicitons de l'élargissement des missions de l'Inspection générale de la Ville de Paris et de l'amélioration de la transparence de ses travaux. Mais l'avis ne peut pas s'arrêter là. En effet, il est important d'avoir des analyses pluralistes. C'est toujours difficile de sortir des préjugés avec lesquels on peut être formé, voire formatés pour certains.

Par exemple, la Cour des Comptes fait souvent des analyses pertinentes, mais dans les préconisations faites, il y a des propositions souvent contestables. La mise en œuvre de la procédure contradictoire est importante, mais insuffisante car il est parfois pertinent de changer de cadre, comme l'a montré le récent contre-rapport citoyen sur la dette qui, sans rejeter le constat du niveau de la dette, montre qu'il aurait pu en être autrement avec une autre politique. A l'élargissement des missions de l'Inspection, il est donc important de mettre en œuvre une autre proposition de votre programme et de notre programme de deuxième tour, avec la création d'un Conseil économique, social et environnemental parisien, pour avoir d'autres types d'analyses et de rapports.

Pour terminer, concernant les amendements proposés par la Droite, nous avons un vrai problème de méthode, car ce projet de délibération est connu depuis assez longtemps, et nous avons découvert les amendements en début de séance, notamment plusieurs amendements, qui sont très longs, et donc, qui méritent quand même une réflexion un peu difficile à faire en quelques minutes.

Je ferai remarquer que sur le premier amendement, que j'ai eu le temps de lire, le Secrétaire général préside déjà le comité de suivi, donc il ne faut pas dire qu'il n'y a pas d'autonomie. Il y a donc déjà une distinction entre la présidence de l'Inspection, ce qui est logique, et le comité de suivi, qui est un élément important de la proposition qui va être votée ici.

Ensuite, je ferai une petite remarque sur la question de l'interdiction à des élus d'être présents à l'Inspection générale. Dans tous ces types d'inspection, il y a toujours une troisième voie. Si on se limite uniquement à avoir des gens issus d'une même formation, on a toujours le même type d'analyse. C'est pour cela que si on veut avoir une pluralité des analyses et des avis, il est important de s'ouvrir vers l'extérieur.

Donc, je pense que ce vœu est totalement contradictoire par rapport à l'objectif de ce projet de délibération.

Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, le présent projet de délibération représente une évolution tout à fait intéressante en ce qui concerne les missions de l'Inspection générale de la Ville de Paris. Il avance un certain nombre de propositions qui permettront d'améliorer la transparence de l'action publique, ce que nous saluons.

L'Inspection générale de la Ville de Paris a des missions d'audit, d'évaluation, d'étude et d'enquête administrative. Ces missions sont essentielles à l'administration, qui peut effectuer un certain nombre de réajustements de son action. Elles sont également essentielles pour nous aider à prendre des décisions en pointant un certain nombre de bonnes pratiques ou de difficultés que nous devons aider à résorber.

La diffusion publique d'un certain nombre des rapports de l'I.G.V.P. se faisait déjà, ce qui est à noter, car cela est plutôt rare pour un service d'audit interne. Le présent projet de délibération va plus loin en proposant le principe d'une publication systématique, tous les six mois après la diffusion administrative.

En outre, une des avancées importantes proposées par l'Exécutif est de permettre aux groupes politiques d'être consultés dans la détermination du programme annuel de travail de l'Inspection générale. Nous nous réjouissons de cette mesure et nous ne nous priverons pas de transmettre nos propositions.

Cependant, les modalités de cette consultation et de sa valeur dans la détermination du programme annuel ne sont pas explicitées dans le texte qui nous a été soumis.

Ainsi, je souhaiterais avoir des éléments complémentaires sur ce point indispensable au travail de chacun des groupes politiques de cette Assemblée. Une fois ces précisions prises, nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, tout d'abord, avant de s'attacher à l'examen des cinq amendements proposés, je voudrais à la fois répondre et rassurer Mme SIMONNET. Lorsqu'il est dit que l'Inspection générale de la Ville de Paris a pour mission d'appuyer l'administration et l'Exécutif dans le rôle de modernisation de l'administration et de maîtrise des dépenses, il ne s'agit évidemment pas de lui confier la mission de trouver, de décider des économies qui pourraient être identifiées.

Il s'agit simplement de rappeler ce qu'est l'Inspection générale de la Ville de Paris, c'est-à-dire, un corps d'audit interne, un outil de la Ville et pour la Ville. L'Inspection générale n'aura pas pour mission d'identifier les économies à la place des gens qui en sont chargés. Simplement, elle aura pour mission de faire des études d'évaluation, de diagnostics, qui sont très utiles, et d'apporter un regard extérieur pour ce faire.

Je voudrais ensuite - et ce sera l'occasion de revenir sur bien des points qui ont été évoqués par les différents intervenants - passer à l'étude des cinq amendements. Le premier amendement, Monsieur BOURNAZEL, concerne, pour simplifier, une demande de rattachement de l'Inspection générale au Secrétariat général, ou en tout cas qui serait censé sanctuariser l'indépendance vis-à-vis de l'Exécutif. Là encore, je crois que c'est un dévoiement philosophique sur ce qu'est l'Inspection et ce qu'elle doit être. L'Inspection générale de la Ville a été créée dans sa forme actuelle en 1979, et elle a toujours été rattachée directement au Maire.

D'ailleurs, lorsqu'on regarde les travaux sur l'organisation des fonctions d'audit interne, qui s'appuient notamment sur toutes les inspections qui travaillent dans les Ministères... Je rappelle d'ailleurs que c'est le Gouvernement Fillon qui avait publié un décret le 28 juin 2011 et une circulaire le 30 juin 2011, relatifs à l'audit interne dans l'administration, et que précisément, il recommandait le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne au plus haut niveau de l'organisation.

En conséquence, on ne voit pas pourquoi le rattachement au Secrétariat général, lui-même hiérarchiquement rattaché au Maire, serait un gage d'une plus grande indépendance par rapport aux pouvoirs politiques. Je crois que vraiment, c'est un problème de philosophie sur ce qu'est l'Inspection et ce qu'elle doit être. On aura l'occasion d'y revenir.

Le deuxième amendement, Monsieur LECOQ, concerne le rythme du programme de travail. Vous proposez qu'il y ait un rythme semestriel. C'est compliqué, un rythme annuel, déjà, parce que le temps de ces études est compliqué. Le programme de travail de l'Inspection n'a pas vocation à traiter des besoins conjoncturels, mais au contraire, de centrer l'activité de l'Inspection générale vers l'audit de service ou les organismes qui sont rarement audités, et avec des problématiques d'organisation des services ou de processus qui structurent la vie de l'administration parisienne.

C'est un travail au long cours et le temps pour ce faire est important. Le rythme semestriel ne serait pas gérable, car la durée des missions est extrêmement variable. Cela dépend : parfois, c'est quelques mois ; parfois, c'est deux ans, pour les missions les plus lourdes qui nécessitent des investigations importantes. L'inscription d'un rapport par semestre pour chaque groupe politique ne serait pas non plus gérable, compte tenu de l'impossibilité de cadrer à l'avance la charge de travail correspondant à chaque mission. Je vous rappelle que l'Inspection dispose d'une capacité de travail d'environ 30 missions par an, qui mobilisent en moyenne 2,7 auditeurs et débouchent sur déjà 30 à 50 rapports par an.

Enfin, vous soulignez, et j'allais dire justement, qu'il serait souhaitable que les maires d'arrondissement puissent proposer à la Maire : mais comme tout conseiller de Paris, les maires d'arrondissement peuvent proposer des thèmes à leurs groupes politiques qui, s'ils les valident, les porteront auprès de la Maire.

Monsieur VESPERINI, dans votre amendement, sur le suivi des recommandations, vous demandez à ce que le comité de suivi puisse auditionner les inspecteurs généraux. Ecoutez, encore un petit peu de travail de détail. C'est déjà le cas, donc je veux bien qu'on fasse des amendements sur ce qui est déjà prévu. Donc je suis très heureux sur cet aspect d'y répondre favorablement.

En revanche, sur le deuxième point, vous demandez quelque chose qui, là aussi, rejoint le problème de conception sur le rôle de l'Inspection générale. Vous demandez à ce que des représentants de l'ensemble des groupes puissent siéger au comité de suivi. L'Inspection générale de la Ville, ce n'est pas un corps externe d'audit de la Ville, et son travail n'est pas de se substituer aux délibérations de notre Assemblée. L'Inspection générale de la Ville est faite pour appuyer le travail de l'Exécutif et de l'administration parisienne pour nourrir ses propres démarches.

Alors, il ne faudrait pas qu'avec ces amendements, qui, au pire, peuvent évoquer de la suspicion, ce qui est désagréable, mais qui, à tout le moins, remettent quand même assez largement en cause l'indépendance des inspecteurs généraux de la Ville de Paris... Il ne faudrait pas oublier l'essence, qui est l'esprit de ce projet de délibération, qui est, pour la première fois dans l'histoire de la Ville de Paris, de fixer dans un projet de délibération les conditions claires et transparentes de l'organisation et du travail de cette structure. C'est inédit à la Ville de Paris. Ne l'oubliez pas.

Ensuite, l'amendement n° 4 - je suis désolé d'être un petit peu long -, sur la publication des rapports, la loi du 17 juillet 1978 fixe les principes de communication des documents administratifs aux personnes qui les demandent. Elle n'oblige absolument pas à les rendre publics. Et d'ailleurs, seule la Ville de Paris fait une publication quasi systématique des rapports de son Inspection générale. Ces dispositions, ainsi que leur interprétation par la C.A.D.A., sont complexes, et la Ville pourrait voir sa responsabilité mise en cause si elle publiait des rapports qui ne seraient pas communicables au sens de cette loi.

Ainsi, certains rapports, qui ne sont pas des enquêtes administratives, sont non communicables et donc, a fortiori, non publiables, en vertu de la loi de 1978. C'est le cas, par exemple, des rapports d'audits sur la sécurité des bâtiments publics, dont la communication est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique. Il en est de même de certains rapports dont la quasi-totalité des développements peut-être couverts par le secret industriel et commercial.

Sur le délai d'un mois, il est impossible de prendre les décisions nécessaires à la suite d'un rapport dans le délai d'un mois. La conséquence sera la prise de décision sous la pression médiatique ou des groupes de pression, ce qui n'est pas dans l'intérêt des Parisiens.

La méthode actuelle, qui est déjà transparente de façon inédite, encore une fois, dans tous les corps d'inspection, est déjà très largement satisfaisante.

Concernant l'amendement de M. BOURNAZEL, vous avez interpellé Mme la Maire. Vous aviez eu, d'ailleurs, l'extrême gentillesse, vous ou des collègues à vous, de le faire de façon très élégante dans la presse. M. BONNET l'a rappelé. Je crois que, là encore, c'est une conséquence de votre conception du rôle de l'Inspection générale.

J'essaierai de passer sous couvert les polémiques...

La première chose, c'est que, comme l'a rappelé M. BONNET, nommer un ancien élu, c'est fréquent dans des corps d'inspection. Ce n'est pas rare, ce n'est pas choquant, c'est fréquent. Et moi, je suis désolé, mais je partage tout à fait l'avis qui a été exprimé par M. POZZO di BORGIO : c'est que la diversité des expériences, la diversité des parcours, c'est un élément essentiel de la compétence et de l'efficacité d'un corps d'Inspection générale.

Plutôt que le mettre sur le dos de la suspicion ou de la polémique, je voudrais essayer de retenir que vous n'avez pas la même conception de l'Inspection générale de la Ville de Paris. Là où c'est un corps interne d'audit qui doit être utile à son administration et aux Parisiens, vous en faites vraiment un sujet... honteusement serait un mot trop lourd mais, en tout cas, désagréablement polémique, qui est tout à fait, tout à fait injustifié.

Je vous remercie.

J'invite donc à voter contre les cinq amendements.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Il est même arrivé à des ministres de nommer des opposants politiques, qui n'étaient plus opposants, dans des corps d'inspection.

C'est même arrivé récemment !

Monsieur POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Par amendement ? Comment cela se passe ?

Mme LA PRÉSIDENTE. - On va voter dans l'ordre, d'accord ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Amendement par amendement, dans l'ordre, très bien.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je mets aux voix l'amendement n° 1A G...

Y a-t-il une explication de vote ? Oui ?

Vous ne voulez pas faire une explication générale ? Ce serait plus simple.

M. Yves POZZO di BORGO. - Simplement sur les amendement de mes collègues.

Il y a des choses que je rejoins chez mes collègues. C'est vrai qu'en ce qui concerne la proposition de mettre les inspections sous l'autorité du Secrétaire général et pas du Maire de Paris, j'imagine la réaction de Jacques CHIRAC si on lui avait proposé cela !

Je dis cela mais, sérieusement, je dis à mes collègues de l'UMP, pour qui j'ai beaucoup d'affection et dont je partage beaucoup d'idées, sérieusement, ce n'est pas sérieux de proposer cela. Vous ne verrez jamais aucun ministre qui donnera les compétences de l'Inspection générale à son Secrétaire général de Ministère.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je suis même sûre qu'il y a des Ministres ici qui l'ont déjà fait !

M. Yves POZZO di BORGO. - Je dis simplement que c'est un amendement qui n'est pas... je trouve que ce n'est pas, par rapport à l'esprit de l'Inspection, c'est le pouvoir politique qui doit avoir le contrôle de l'Inspection générale.

Mon souhait est que ce soit le Parlement qui le fasse mais le Parlement n'a pas encore pris ce pouvoir-là sur les Ministères.

Sur le deuxième amendement, je suis pour. Le groupe UDI - MODEM est favorable à celui-là.

Sur le troisième amendement, c'est intéressant, je trouve, que les inspecteurs généraux puissent venir peut-être devant les commissions ou devant le comité de suivi. Je trouve que c'est une bonne idée de nos collègues de l'UMP.

Sur l'amendement n° 4, moi, je parle de mon expérience d'inspecteur général : c'est vrai que les délais... vous savez, nous, on avait en plus la liberté d'écriture et on avait une liberté de temps aussi. Quelquefois, le Ministre nous disait "rapport dans six mois" ou "dans huit mois", mais très souvent, quand c'étaient des rapports qui étaient difficiles, les inspecteurs généraux eux-mêmes décidaient de leur temps. C'est-à-dire qu'ils décidaient, s'il fallait un an, un an et demi, deux ans, eh bien, ils prenaient un an, un an et demi, deux ans pour faire ce rapport.

Je dis que c'est très important, quand il y a des sujets fondamentaux, que les membres de l'Inspection générale qui travaillent se sentent libres de recherches et de travail. Je ne pense pas qu'on ait besoin d'un an pour faire des rapports mais obliger à un temps de réponse est, d'après moi, hypothéquer le travail et la qualité du travail de l'Inspecteur général.

Sur l'autre point, sur l'affaire des élus, Madame le Présidente, je suis désolé, avec tout le respect que je vous dois, moi j'ai dit que c'est vrai que cela ne me choquait pas qu'il y ait des élus de toutes tendances dans les inspections. Cela fait un mélange de cultures, un mélange d'existences. Mais, si je peux me permettre, vous avez été un peu maladroite en disant que l'élu que vous vouliez récupérer travaille pour vous.

En principe, et je rejoins mes collègues, quand l'élu vient et travaille...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Il travaille pour la Ville.

M. Yves POZZO di BORGO. - Oui, Madame la Maire, c'est vrai qu'il travaille...

Je connais, on connaît Pierre MANSAT, on l'apprécie tous, mais il doit travailler d'abord pour l'Inspection.

D'ailleurs, je vous signale que, quand vous arrivez dans une Inspection, que vous soyez nommé ou que vous soyez arrivé par concours, vous avez au moins un délai de deux ou trois ans où vous ne pouvez rien faire d'autre, sauf à prendre tout le travail de l'inspecteur général.

Je voulais vous dire cela parce que c'est vrai que votre remarque pouvait prêter à confusion, mais on soutiendra un peu l'idée du vœu de nos collègues, qui met quelques barrières mais qui n'est pas contradictoire parce que je disais qu'il est bien que ce soient les élus qui soient aussi de l'Inspection générale.

Voilà ! Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1A G déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1A G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1B G déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1B G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1C G déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1C G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1D G déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1D G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1E G déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1E G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération IG 1001 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vous ne prenez pas part au vote ?

Que fait le groupe UMP sur ce projet de délibération ? J'ai besoin de l'inscrire dans le B.D.O.

Pour ! Donc, ils sont pour le projet de délibération IG 1001 G.

Le projet de délibération est adopté. (2014, IG 1001 G).

Je vous remercie.

2014 DDEEES 1019 G - Subventions (43.000 euros/an) et convention triennale avec l'association Union Régionale des Entreprises d'Insertion d'Ile de France (2e).

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 1019 G relatif à l'attribution de subventions et d'une convention triennale avec l'association Union Régionale des Entreprises d'Insertion d'Ile-de-France.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, dans la lutte pour l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées, les entreprises insérantes du secteur de l'insertion par l'activité économique et, souvent, du champ de l'économie sociale et solidaire, sont un des outils indispensables en offrant un palier et un processus progressif pour construire un parcours d'étape vers un emploi durable dans le secteur économique classique. Ces entreprises se sont données une structure associative, l'association Union Régionale des Entreprises d'Insertion d'Ile-de-France, pour les aider dans leur développement et dans leur émergence, leur création et leur consolidation à travers le soutien aux entreprises existantes, en renforçant leurs compétences de gestion, leur professionnalisation dans l'accompagnement et la formation, et leur qualification en tant qu'entreprises afin d'asseoir ces entreprises durablement dans le champ économique et l'aide à la création d'entreprises d'insertion.

Le bilan de la convention triennale des années 2012-2013 montre que les objectifs initiaux de cette convention, qui se termine, ont été atteints et que les entreprises ont bénéficié réellement de l'action de l'UREI. Ce travail auprès des entreprises doit pouvoir se poursuivre, afin de continuer à renforcer et à développer les entreprises existantes, d'améliorer la qualité des sorties des salariés en insertion et de continuer à développer ce secteur de l'insertion par l'activité économique en aidant à la création et en accompagnant de nouvelles entreprises d'insertion.

C'est pour cela que le groupe Communiste - Front de Gauche souhaite que cette convention triennale soit signée et qu'il votera ce projet de délibération.

(M. Bruno JULLIARD, vice-président, remplace Mme la Présidente au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Président, chers collègues, Madame PREMEL.

Effectivement, soutenir l'U.R.E.I., c'est soutenir l'insertion par l'activité économique. L'U.R.E.I. est l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion et elle fonctionne comme une tête de réseau et, dans un contexte de crise où le nombre d'allocataires du R.S.A. socle, en hausse de 2 %, atteint au quatrième trimestre le nombre de 65.000 allocataires parisiens, effectivement, nous pouvons nous féliciter du soutien du Département de Paris aux actions de cette association.

Cette association regroupe 35 entreprises d'insertion, huit entreprises de travail temporaire qui elles-mêmes regroupent près de 1.800 personnes.

La nouvelle convention 2014-2017 portera effectivement sur la poursuite des efforts que vous avez cités et sur lesquels je ne reviens pas, mais portera également sur trois nouveaux axes d'intervention : une nouvelle offre d'insertion parisienne, de nouveaux projets, le soutien à la politique de la collectivité et également le fait d'être une interface entre ces acteurs.

Cette convention permettra également de donner une meilleure visibilité de ce secteur à travers de nouvelles communications, des partenariats avec des entreprises traditionnelles, mais aussi une meilleure présence dans les réseaux et notamment sur le web de ces structures d'insertion.

Et, enfin, un troisième axe qui est la professionnalisation du réseau avec une performance qui sera jugée selon les trois piliers : économique, social et environnemental.

Cette action est cofinancée par la Direccte et également par d'autres structures et d'autres collectivités.

Aujourd'hui, avec 43.000 euros annuels, la part du Département de Paris dans le financement global de cette action est de 24 %. La Ville montre ainsi son engagement fort en faveur de la création d'entreprises d'insertion, d'entreprises de travail temporaire d'insertion ainsi qu'en faveur de la qualité des sorties des salariés en insertion de ces entreprises.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 1019 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEES 1019 G).

2014 DDEES 1061 G - Subvention (14.000 euros) à la Fédération Artisans du Monde (94), et subvention (20.000 euros) et avenant à la convention 2013 avec l'association Plate-Forme pour le Commerce Equitable (94).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 1061 G relatif à l'attribution d'une subvention à la fédération "Artisans du Monde" et subvention et avenant à la convention 2013 avec l'association "Plate-Forme pour le Commerce Equitable".

Est inscrit sur ce projet de délibération M. Jérôme GLEIZES.

Vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Président.

Je tiens tout d'abord à féliciter l'action de la Mairie de Paris pour promouvoir le commerce équitable et la consommation responsable, ainsi que le prouvent ces subventions attribuées à deux associations moteurs du commerce équitable en France.

La quinzaine du commerce équitable qui s'est tenue il n'y a pas très longtemps, du 3 au 18 mai dernier, a été un franc succès dans l'ensemble des arrondissements.

Dans le 20e arrondissement, nous avons d'ailleurs accueilli la Fairpride qui est une véritable fête du commerce équitable et qui contribue à sa promotion auprès du grand public.

En France, plusieurs centaines d'activités sont organisées et, sur le territoire parisien, une quarantaine d'événements se sont tenus.

Vous n'êtes pas sans savoir que les écologistes se sont de tout temps mobilisés pour le commerce équitable en demandant à la Mairie de Paris une mobilisation ambitieuse à ce sujet.

Nous nous réjouissons de voir que ce projet de délibération concrétise plusieurs vœux passés écologistes dans plusieurs domaines : un engagement de la consommation et d'achats responsables, un soutien aux acteurs, la labellisation du territoire commerce équitable.

Le soutien ici à la "Plate-Forme pour le Commerce Equitable" doit être une première étape importante dans la défense du commerce équitable, un commerce qui se fasse autant au bénéfice des producteurs du Sud en leur assurant des revenus justes qu'au bénéfice des consommateurs du Nord en leur assurant des produits de qualité.

Comme le défend la fédération "Artisans du Monde", le commerce équitable ne doit pas être une niche, mais devenir la norme du commerce international, c'est pour cela que les écologistes voteront ce projet de délibération dans l'attente des suivants sur le même thème.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Monsieur.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Merci pour cette intervention qui me permet de mettre en lumière les engagements de la Ville de Paris pour la consommation responsable.

Paris figure aujourd'hui parmi les grandes collectivités mondiales engagées dans le commerce équitable, au même titre que Londres, Copenhague, San Francisco, Oslo ou Boston.

Elle a été l'une des premières, avec le déploiement rapide d'une politique ambitieuse en faveur du commerce équitable et de la consommation responsable.

En 2007 déjà, dans le cadre du Plan Climat, la Ville de Paris a mis en place un programme d'achats responsables. En 2009, elle a obtenu le titre de territoire de commerce équitable décerné par "Artisans du Monde", Max Havelaar et la "Plate-Forme du Commerce Equitable" et ce titre doit être renouvelé cette année.

La politique parisienne en la matière prend des formes diverses, je n'en citerai que quelques-unes : les tenues des agents de la propreté de la Ville de Paris sont en coton équitable depuis 2010. Les tee-shirts en coton bio et équitable sont diffusés pour la fête des jardins organisée par la Ville de Paris. Juste ici, à côté, à la buvette, le thé, le café, le sucre et les sucreries sont issus du commerce équitable, ainsi que la noix de cajou, vous avez raison.

Des clauses de commerce équitable ont été introduites dans certains marchés de la Ville de Paris et notamment dans des restaurants en concession d'établissement.

Paris apporte son aide également par sa politique de soutien aux acteurs et manifestations de promotion du commerce équitable à travers des conventions annuelles ou pluriannuelles : la quinzaine du commerce équitable et la Fairpride dont vous parlez en sont des exemples.

Cette politique est juste en matière de solidarité, mais elle l'est également, ainsi que vous l'avez souligné, en matière d'emploi puisqu'en 2012 le secteur du commerce équitable en France a généré un chiffre d'affaires de plus de 408 millions d'euros contre seulement 90 en 2004, une vraie progression, et ce sont près de 400 entreprises qui ont été créées pour plus de 10.000 emplois.

Mais, au-delà du commerce équitable, c'est la consommation responsable que nous soutiendrons dans cette mandature, une consommation responsable plus large que le commerce équitable puisqu'elle intègre la protection de l'environnement, elle assure effectivement des conditions socialement dignes aux travailleurs et aux producteurs et elle favorise le développement économique local.

La consommation responsable ne doit plus être une exception, mais doit être la règle. D'ores et déjà, les services de la Ville de Paris sont mobilisés sur le plan de l'alimentation durable, sur le gaspillage alimentaire et, pour accroître nos actions, quelques pistes sont à poursuivre pour optimiser l'action de la Municipalité à travers ses politiques d'achat.

Elles sont à l'étude, tel que par exemple l'ajout d'un critère commerce équitable au sein du plan alimentation durable des cantines scolaires ou de la restauration scolaire, une plate-forme de distribution de produits est à l'étude, l'insertion du commerce équitable dans la charte parisienne de l'achat durable et l'augmentation dans le cadre du commerce d'un commerce plus responsable, du déploiement à 10 % des marchés de la clause d'insertion.

L'économie circulaire sera également un levier de l'économie responsable, mais je crois que nous aurons l'occasion d'en parler.

La consommation responsable est donc créatrice de richesse, d'emplois et de lien social et vous pourrez compter sur nous pour renforcer nos meilleures pratiques et pour déployer notre politique en la matière.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1061 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1061 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au fonctionnement et à la gestion de la Régie de quartier Paris Centre.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le vœu non rattaché référencé n° 2 G dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif au fonctionnement et à la gestion de la Régie de quartier Paris Centre.

La parole, pour présenter ce vœu, est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET. - Monsieur le Président, ce vœu se suffit à lui-même, j'attends simplement des réponses.

On a bien compris qu'il y avait eu un certain nombre de dysfonctionnements. Ayant eu la proposition de participer en tant que Maire du 1er arrondissement à cette régie de quartier, j'aimerais avoir des explications plus approfondies sur les dysfonctionnements et les difficultés qui ont pu être rencontrés.

Ce n'est peut-être pas le lieu pour fournir tous les détails ici même, mais nous avons adopté ce vœu en Conseil d'arrondissement et je souhaitais qu'il soit soumis, dans un souci de transparence, au Conseil de Paris.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Chers collègues, Monsieur LEGARET.

Le vœu que vous avez présenté a pour objet, vous venez de le dire, le fonctionnement de la Régie de quartier Paris Centre suite au rapport d'inspection de la Mairie de Paris couvrant les années 2007, 2008, 2009 et 2010.

Avec votre groupe, vous émettez le vœu que " Mme la Maire de Paris, je vous cite, vienne devant le Conseil du 1er arrondissement présenter l'ensemble des mesures envisagées pour mettre fin à l'opacité de la gestion de la Régie de quartier Paris Centre".

Ce vœu insinue donc d'une part que la Régie de quartier Paris Centre aurait à ce jour une gestion opaque à laquelle il faudrait mettre fin et, d'autre part, que la Mairie de Paris ne souhaite pas communiquer sur le sujet.

Pour ma part, je réfute ces deux informations, Monsieur LEGARET, et je regrette que soit donnée en pâture, à des fins de politiques politiciennes, une structure qui a déployé beaucoup d'efforts et d'énergie pour se remettre d'une situation difficile.

Je vous rappelle, chers collègues, que le Conseil du premier arrondissement, en sa séance du 28 novembre, a désigné M. LEGARET comme représentant siégeant au Conseil d'administration de la régie de quartier, qu'à ce titre, M. LEGARET n'est pas sans ignorer l'état des lieux actuel de la régie de quartier et qu'il ne peut pas non plus ignorer l'ensemble des actions mises en place par l'Inspection afin de permettre à cette structure de reprendre pied après les difficultés rencontrées ; et qu'il est en capacité d'apprécier l'énergie qu'il aura fallu aux administrateurs, puisqu'il l'est lui-même, et au personnel de la régie pour imaginer les nouvelles solutions de développement, pour assurer une bonne gouvernance et un fonctionnement conforme aux règles d'administration.

Monsieur LEGARET, en tant qu'administrateur mandaté par le Conseil d'arrondissement, vous devriez être en mesure de transmettre à votre Conseil tous les éléments de réponse réclamés dans ce vœu. Puisque dans ce vœu nous faisons face à une amnésie concernant la période 2011-2014, je vais me permettre de vous faire, chers collègues, un état des lieux très rapide depuis la fin de l'Inspection.

Les dysfonctionnements de gouvernance signalés ne sont plus d'actualité, un nouveau Conseil d'administration et un nouveau bureau ont été élus en juin et juillet 2011, tous deux renouvelés pour moitié. Il se réunit tous les trimestres et chaque réunion de Conseil d'administration est précédée d'une réunion avec les équipes. Le contrôle régulier des comptes est effectué par un commissaire aux comptes et des états mensuels sont réalisés. La DDEES a effectué un suivi fin de l'équilibre économique de la régie, et a noté une augmentation régulière du chiffre d'affaires depuis la reprise en main.

Petite rectification de ce qui est noté dans votre vœu : la régie de quartier a bénéficié en 2013 de 53.995 euros, et non de 135.000 euros comme vous l'avez écrit. Je me permets également de dire que la régie de quartier fait vivre le dispositif Premières heures dont il sera question lors de ce Conseil de Paris, qui est dédié à la lutte contre la grande exclusion. Les améliorations apportées à la gouvernance, au fonctionnement et à la gestion de la régie de quartier ont porté leurs fruits. La commission de suivi des rapports de l'Inspection générale a mis fin au suivi de la régie de quartier en 2013, Monsieur LEGARET.

La Régie de quartier centre répond aujourd'hui pleinement à la charte nationale des régies de quartier et participe pleinement à la construction d'une économie solidaire conjuguant insertion professionnelle et redynamisation territoriale locale. Rappelons que la régie de quartier est une association et que la Ville de Paris ne contrôle que ce qui a trait à l'insertion aux comptes afin de s'assurer que ce qui est financé est bien réalisé.

Enfin, les accusations du vœu concernant un délit de favoritisme sont mal fondées, compte tenu du fait que la présence de M. LEGARET au sein du Conseil d'administration de la régie de quartier est un exemple de la diversité politique de l'organe décisionnaire de cette structure.

Compte tenu de ces éléments, j'émet un avis défavorable sur ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame la Maire.

A souhaité également s'inscrire sur ce vœu, M. le Maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM. - Je voudrais tout d'abord remercier Mme GUHL pour ses explications très précises en réponse à ce vœu.

M. LEGARET essaie, sur la Régie de quartier, de semer une fois de plus le doute et la suspicion. Je voudrais lui rappeler quelques petites choses très rapidement. La première chose est que c'est à ma demande, relayée en cela par les maires du 4e arrondissement et du 2e arrondissement, que j'ai souhaité que le 1er arrondissement, et donc vous, Monsieur LEGARET, participiez à cette régie de quartier, ce que vous avez accepté.

Nous avons souhaité également que vous participiez au Conseil d'administration de cette Régie de quartier, ce que vous avez accepté. Vous avez même souhaité que la direction de la Régie de quartier vienne présenter la régie de quartier devant l'ensemble de vos conseils de quartier, ce qui a été fait. Depuis que vous êtes au Conseil d'administration, d'ailleurs, si vous veniez plus souvent qu'une seule fois en trois ans, vous sauriez un peu ce qui s'y passe. Cela étant, il y a la transparence la plus totale, et si vous y veniez, Monsieur LEGARET, vous auriez connaissance des différents éléments. Voilà.

Ce vœu, c'est chercher une fois de plus à jeter la suspicion et le doute sur une régie de quartier qui certes a eu des difficultés en 2011, mais vous êtes venus, vous avez adhéré ensuite en toute connaissance de cause aux attendus qui ont été faits par l'Inspection générale et sur toutes les modifications qui ont été apportées justement afin que cette Régie de quartier fonctionne bien et se porte bien, ce qui est le cas aujourd'hui, comme l'a rappelé Mme GUHL.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - M. le Maire du 2e arrondissement a demandé la parole, puis M. LEGARET.

M. Jacques BOUTAULT. - Le groupe Ecologiste votera bien entendu contre ce vœu qui me semble particulièrement inopportun, puisque les problèmes qui sont évoqués dans ce vœu, depuis 2010, ont été traités et résolus. La régie de quartier avait connu des difficultés dans la période précédente, et je n'en comprends pas l'utilité.

Peut-être que mon collègue du premier arrondissement va nous dire quelle est l'opportunité d'aborder cette question en Conseil de Paris, puisque nous avons des conseils d'administration qui sont faits pour poser ce genre de questions ? Demain, la régie de quartier tient son assemblée générale dans le 2e arrondissement d'ailleurs, et vous y serez très probablement présent, Monsieur le Maire. Ce sera l'occasion peut-être de nous donner l'explication de la raison pour laquelle vous déposez ce vœu complètement à contretemps. Les problèmes que vous évoquez ont été de longue date résolus par la nouvelle direction de la régie de quartier qui, aujourd'hui, fait un travail pour les Parisiens du centre de Paris les plus défavorisés en les réinsérant dans l'emploi, et apporte de vrais services aux Parisiens par les actions qu'elle met en œuvre.

Je ne comprends pas, très sincèrement, la pertinence de ce vœu qui tend à être un peu dénigrant, permettez-moi, vis-à-vis du travail formidable qui est fait par cette régie de quartier Paris centre.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche par la voix de Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Permettez-moi de regretter, Monsieur le Conseiller, que dans les attendus de votre vœu, vous ayez eu besoin de souligner que les bénévoles impliqués dans le fonctionnement de l'association seraient tous de la même obédience politique. Mais qu'apportent ces allusions au débat que vous souhaitez dans votre vœu ? Restons-en au questionnement sur le fonctionnement et la gestion de la régie de quartier Paris centre sans déplacer le débat sur un autre champ.

Pour se recentrer sur l'essentiel, mais au juste, pour vous, qu'est-ce que l'essentiel ? A la lecture de votre vœu, nous ne savons pas quelle est votre position sur ce dispositif. Ce vœu est-il une défense d'un projet que vous souhaitez renforcer ou est-il simplement un prétexte de dénonciation sans le moindre souci de ce qu'est une régie de quartier ?

Pour nous, groupe Communiste - Front de Gauche, nous soutenons ce dispositif et souhaitons son développement, et ce pour trois exigences qui fondent les régies de quartier et en font son originalité. Une intervention territorialisée qui vise à améliorer les modes de gestion technique urbaine à l'échelle d'une cité ou de plusieurs quartiers, en les mettant en synergie avec un mode de gestion sociale qui priorise la participation directe des habitants comme salariés, au sens le plus large, comme acteurs.

Le souci sur ce territoire de l'insertion des personnes les plus en difficulté, les régies de quartier montrent en cela qu'elles sont l'une des structures d'insertion par l'économique les plus pertinentes. La recréation de lien social sur le territoire, une dimension de développement social visant à reconstruire de nouveaux modes de démocratie dans la gestion du local sont aussi dans leur objectif.

C'est à l'aune de ces trois exigences que nous avons à faire le point sur la régie de quartier Paris centre. Le rapport que vous citez date de 2011 et il n'est pas dans notre intention de nier cet audit, mais plutôt de nous demander trois ans après : qu'est-ce que la réalité de cette régie de quartier ? Je peux vous rassurer, comme les collègues précédents, et vous faire plaisir sur l'évolution positive de la régie. Elle a redressé son fonctionnement et sa comptabilité, mis en place un nouveau management, recréé un climat de confiance et de mobilisation du personnel, trouvé de nouveaux marchés, accueilli et suivi des personnes en difficulté, comme cela a été dit, entre autres des sans-domiciles fixes.

Je suis sûre que vous ne manquerez pas d'informer le Conseil d'arrondissement de ces informations.

Dans l'attente de cette décision concernant votre vœu, le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame. Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, la parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET. - C'est curieux que quand on pose des questions, cela suscite autant d'énerverment. C'est bien que ce vœu vienne aussitôt après le débat sur l'Inspection, puisqu'effectivement, je me suis vu proposer d'adhérer et d'entrer dans la Régie de quartier, mais j'ignorais, parce qu'on ne m'en a pas informé, l'existence de ce rapport d'Inspection. J'ai pris connaissance de ce rapport d'Inspection...

Ecoutez, Monsieur AIDENBAUM, vous avez été particulièrement lamentable dans votre intervention, et croyez bien, cela aura des suites ! Vous avez été lamentable en prétendant que je ne venais pas aux réunions. Croyez bien, cela aura des suites, et publiques ! Vous m'entendez bien ? Vous m'entendez bien, Monsieur AIDENBAUM ? Cela aura des suites publiques. Alors, vous auriez mieux fait de vous taire.

Lorsqu'il y a un rapport de l'Inspection, mes chers collègues... Mes chers collègues, lorsqu'il y a un rapport de l'Inspection, que ce rapport de l'Inspection conclut par des recommandations, si vous considérez qu'il y a outrage à demander quelles conséquences on a tiré de ces recommandations et la manière dont on y a répondu, c'est effectivement que vous n'aimez pas le débat. C'est une certitude. Oui, M. AIDENBAUM le confirme : il n'aime pas le débat. Il n'aime pas le débat.

Nous avons une Inspection qui a un certain nombre de prérogatives. Des recommandations ont été faites. Je demande simplement - c'est une question objective - quelles sont les suites données à ces recommandations, on refuse de me répondre. Et, Madame l'adjointe, vous avez totalement noyé le poisson et vous avez dit... Alors, vous avez reconnu - c'est la première fois que c'est fait - qu'il y a eu des problèmes et des dysfonctionnements. Aujourd'hui, tout va bien. Voilà. On est dans le déni total.

Donc, je me félicite d'avoir déposé ce vœu, je me félicite de vous demander de le voter et je me félicite de voir que vous allez voter contre, ce qui atteste une fois de plus de votre refus catégorique et - je dirais - pathologique, de la transparence.

M. Bruno JULLIARD, président. - Parfait. Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Bruno JULLIARD, président. - Avant de passer au projet de délibération suivant, est-ce que M. Mao PENINOU pourrait nous faire un point sur l'ordre du jour et le retard que nous avons pris ?

M. Mao PENINOU. - Oui. Chers collègues, suite à l'ensemble des dépôts de vœux et à l'ensemble des inscriptions à l'ordre du jour prévisionnel, qui nous faisaient terminer comme il était prévu ce soir à 22 heures et nous amenaient à terminer demain vers 2 heures et demie du matin, c'est-à-dire mercredi vers 2 heures et demie du matin, je voudrais remercier l'ensemble des groupes que j'ai sollicités pour qu'ils puissent réduire un peu leurs inscriptions, ce qu'ils ont fait. Je voudrais les en remercier.

Cependant, pour nous garantir de ne pas terminer demain après minuit, après consultation de l'ensemble des groupes, je peux vous annoncer que nous terminerons ce soir à minuit, de manière à ne pas terminer demain après minuit, ce qui nous permettra ce soir d'arriver normalement au milieu de la 7e Commission. Voilà pour ce qui est du déroulé de la séance. Donc, ce soir jusqu'à minuit, la 7e Commission - à peu près la moitié - et demain, cela devrait nous amener à terminer entre 23 heures et minuit.

Évidemment, plus les interventions seront maîtrisées d'ici là, plus nous terminerons tôt. En vous remerciant.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Mao PENINOU.

2014 DDEES 1025 G - Subvention (200.000 euros) et convention accordée à l'association AGORANOV.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons au projet de délibération DDEES 1025 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention accordée à l'association AGORANOV.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le Groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous voudrions faire une explication de vote au sujet de notre abstention concernant les deux projets de délibération, DDEES 1014 G et 1025 G, des subventions aux incubateurs de Télécom ParisTech et AGORANOV.

Nous apprécions bien évidemment l'importance du développement des nouvelles entreprises dans le domaine des nouvelles technologies, que ce soient les NTIC, nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans les sciences de la vie ou autres. Ce sont des domaines à haute valeur ajoutée et des domaines créateurs d'emplois industriels et tertiaires.

Les incubateurs permettent ainsi le développement essentiellement de la recherche et développement des entreprises. Ne surestimons d'ailleurs pas les liens avec la recherche fondamentale et appliquée dans les faits. En finançant certains projets, les incubateurs permettent la création d'entreprises qui auraient du mal à se développer sans ce soutien.

Couplés à différents fonds publics comme ceux de la banque publique d'investissement, les incubateurs participent d'une aide directe de la collectivité à la création d'entreprises.

En ces temps de crise financière et d'austérité pour l'action publique, que ce soit l'Etat ou les collectivités territoriales, et en particulier Paris, la politique consistant à soutenir financièrement les entreprises pourrait être questionnée quant à son efficacité. Sur les cas qui nous intéressent, il nous semblerait donc intéressant d'avoir une estimation de l'efficacité de ces dispositifs et de leur coût global pour la collectivité.

Mais au-delà, au-delà du bilan, il nous semble important d'intégrer, dans les subventions de la Ville de Paris aux entreprises, l'idée de conditionnalité des aides. Cette conditionnalité est appliquée par de nombreuses institutions de prêts, afin d'orienter précisément leur soutien. Il s'agit d'effectuer un contrôle en amont sur l'utilisation des fonds publics. La conditionnalité permettrait de cibler des critères quantitatifs et qualitatifs en termes de création d'emplois, de politique sociale, de respect des normes sanitaires et écologiques, de recherches toxicologiques, de respect de la vie privée, etc., etc.

Le principe est important, puisqu'en matière d'interaction entre collectivités et entreprises, la place du politique ne peut se limiter à des subventions en blanc. Dans les conventions liant Paris aux deux incubateurs en question, et

à l'avenir à d'autres, nous proposons donc d'intégrer à l'avenir des conditions sur des objectifs sociaux, sociétaux et écologiques.

Par ailleurs, pour conclure, en matière d'aide au développement des entreprises, il s'agit pour nous d'analyser l'ensemble des difficultés rencontrées actuellement par les entreprises. La diminution globale de la part des entreprises dans leur recherche et développement, avec la fermeture de nombreux centres de recherches, la financiarisation de l'économie, qui aboutit à la frilosité des banques à soutenir des entreprises innovantes, la difficulté d'accéder à des locaux, particulièrement sur Paris où le nombre de bureaux vacants est trop élevé, les problèmes sont nombreux.

Nous demandons donc à ce que le futur conseil économique, social et écologique soit mandaté pour une évaluation de l'ensemble des difficultés rencontrées par les entreprises innovantes, et pour faire des propositions de mesures pour y remédier.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Bien. AGORANOV est l'un des plus anciens incubateurs de Paris, puisqu'il a été créé en 2001, et la Ville de Paris le soutient depuis sa création. Je voudrais déjà signaler à M. Jean-Noël AQUA que chaque année, lorsqu'il y a une subvention de la Ville de Paris à une association, cette association fait un bilan de son activité. Et donc, je tiens à sa disposition le bilan 2012, que je pourrais éventuellement distribuer dans le cadre de la 2e Commission, qui décrit les évolutions de l'association depuis 2001, le bilan 2013 étant en cours de finalisation. Et donc, nous avons une vision très claire de l'activité d'AGORANOV et de son utilité pour la Ville de Paris.

Je voudrais, parce que ce point me paraît essentiel... Nous ne finançons pas des incubateurs pour le plaisir ou pour des raisons de prestige, nous finançons des incubateurs parce que ce sont des lieux où se créent des entreprises elles-mêmes créatrices d'emplois, et la création d'emplois dans les "start-up" à Paris est quelque chose d'extrêmement important.

Une récente enquête initiée par France Digitale, et qui ne concernait que le secteur de l'économie numérique, montrait quelques éléments essentiels : premièrement, que l'augmentation des effectifs dans les "start-up" entre 2011 et 2012 a été de plus 25 %, c'est-à-dire que c'est un secteur qui, par construction, par définition presque, est très créateur d'emplois ; deuxièmement, que le chiffre d'affaire des "start-up" - là, il s'agit d'une enquête nationale, naturellement, mais Paris est un des lieux les plus importants en la matière, en matière de création de jeunes entreprises innovantes - a augmenté de 40 %. 89 % des contrats de travail signés dans les "start-up" sont des contrats en CDI, et 74 % des effectifs totaux sont portés par des sociétés ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions.

Près de 16 % des embauches portent sur des premiers emplois et deux éléments caractérisent de façon très singulière les jeunes entreprises innovantes par rapport aux entreprises traditionnelles.

Le premier, c'est que la détention du capital est commune aux salariés et aux créateurs d'entreprise. 41 % du capital est détenu par les dirigeants et les salariés.

Enfin, et cela, c'est assez logique puisqu'une "start-up" ne génère pas de bénéfice dans ses premières années d'existence, 95 % des entreprises n'ont pas versé de dividendes.

En ce qui concerne AGORANOV, au 31 décembre 2013, AGORANOV avait incubé 243 projets qui ont déjà donné lieu à la création de 210 sociétés et plus de 2.400 emplois directs. Plusieurs des entreprises qui ont été créées dans le cadre d'AGORANOV ont connu des succès spectaculaires ; je pense notamment à Criteo qui est né en 2005 chez AGORANOV. Cette entreprise a atteint le millier de salariés aujourd'hui et le CriteoLabs, qui est un laboratoire de recherche et développement, a été ouvert en plein Paris : 10.000 mètres carrés. Et il est destiné à accueillir 250 chercheurs et développeurs supplémentaires.

Je vais citer quelques autres sociétés qui ont été créées dans le cadre d'AGORANOV : Leaf Technologies, Smart Impulse, Doctolib, Suricog, BodyCap et la liste est loin d'être terminée.

AGORANOV, comme les autres incubateurs, dispose déjà de critères relativement précis pour la sélection des "start-up" incubées, afin qu'elles soient de grande qualité. Je ne suis pas sûr qu'il soit de l'intérêt de la Ville de Paris d'ajouter des critères sociaux ou environnementaux, pour une raison très simple : c'est que la plupart des start-up

aujourd'hui sont créées sur des thématiques environnementales ou sociétales. Donc, on n'a pas besoin d'en rajouter parce que cela se fait spontanément.

Je prends, par exemple, une des sociétés que j'ai citées, Smart Impulse, qui commercialise un compteur électrique nouvelle génération qui fournit la répartition de la consommation électrique des bâtiments par type d'appareil, pour cibler les économies d'énergie.

Deuxième élément qui rend compliqué ce que vous demandez : c'est qu'AGORANOV est un incubateur qui est cofinancé par la Ville de Paris, ce financement étant minoritaire. Donc, je vois mal comment les différents financeurs d'un incubateur comme celui-là pourrait, chacun de son côté, définir des critères de sélection selon la volonté de ses initiateurs.

De façon générale, aujourd'hui, le système des incubateurs parisiens fonctionne très, très bien. Ils ont su déceler et accompagner des start-up avec succès. Quand ces entreprises sont matures, elles quittent l'incubateur et elles volent de leurs propres ailes. Il me semble que c'est un système qui a fait la preuve de son efficacité.

Donc, il me semble que ce que nous pourrions faire, puisque vous vous interrogez sur les difficultés en matière d'accès au foncier et d'accès au crédit, c'est d'informer, peut-être dans le cadre de la 2e Commission, l'ensemble des élus que cela intéresse sur les difficultés que rencontrent les start-up. Bien évidemment, elles rencontrent des difficultés en matière de financement, elles rencontrent des difficultés en matière de foncier. L'incubateur est l'un des outils qui a été mis en place pour essayer de résoudre leurs difficultés en matière de foncier.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1025 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1025 G).

2014 DDEEES 1057 G - Subvention (165.500 euros) et convention avec le groupement d'Intérêt public Maison de l'Emploi de Paris (19e).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 1057 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec le groupement d'intérêt public Maison de l'Emploi de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Sur le marché de l'emploi, les mutations en cours du tissu économique, l'évolution des métiers et des qualifications ont, sur les populations les plus en difficulté et les territoires les plus fragiles de Paris, un impact social et économique plus aggravant que sur l'ensemble de la ville.

Dans ce contexte, la Maison de l'Emploi, initiée par l'Etat et abondée par la Ville, est un outil de politique territoriale de l'emploi.

En effet, les Maisons de l'Emploi ont été créées pour intervenir en tant que structures d'ingénierie de projets, au service du territoire, pour concevoir des expérimentations, initier des partenariats innovants et développer des actions concertées en faveur de l'emploi, de l'insertion et du développement économique, par une meilleure coordination des dispositifs et des acteurs locaux.

Dans son action, la Maison de l'Emploi de Paris a renforcé son partenariat avec les entreprises et facilité le recrutement de nombreuses personnes relevant de l'insertion, notamment en prenant appui sur la clause sociale d'insertion.

Par la clause sociale d'insertion, il y a obligation pour les entreprises, en répondant à des appels d'offres publics, de réserver un temps de travail minimum à des personnes en insertion professionnelle pour la réalisation des travaux ou services concernés ; je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler.

La Ville de Paris s'est engagée fortement dans cette voie, en fixant des clauses pour tous ses marchés.

La clause nécessite un rapprochement et une collaboration étroite avec les entreprises pour que cette opportunité se concrétise et se mette en œuvre. La M.E.P. a réalisé ce partenariat avec les donneurs d'ordre et les entreprises soumissionnaires. Elle participe, d'autre part, avec le P.L.I.E. Paris Nord-est à l'accompagnement de plus de 600 personnes en portant une équipe de sept référents parcours emploi, chargés d'assurer un accompagnement renforcé des publics les plus en difficulté.

Si le projet de délibération d'aujourd'hui porte sur l'engagement annuel du Département de Paris dans le cadre d'une convention, le groupe Communiste - Front de Gauche tient à rappeler que cette convention est de quatre ans et se termine fin 2014.

Au regard du bilan de la Maison de l'Emploi, il faudra, au cours de l'année, engager une négociation avec l'Etat sur une nouvelle convention, afin qu'il n'y ait pas de rupture de l'action, et envisager un renforcement de l'aide du Département de Paris.

Il nous faudra être attentifs pour que la M.E.P. renforce son action dans le cadre des mutations économiques en cours et prenne en compte la nécessaire gestion prévisionnelle des emplois, afin de répondre au mieux à son objectif qui est de favoriser l'intégration dans l'emploi et d'éviter que les personnes en rupture d'emploi ne restent sur le bas-côté de la route.

Pour aujourd'hui, le groupe Communiste - Front de Gauche vote le projet de délibération concernant la subvention et convention avec le groupement d'intérêt public de la Maison de l'Emploi de Paris.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement j'interviens au nom de Mme Pauline VERON qui, étant présidente, ne peut pas soutenir ce projet de délibération.

Donc, Mme PREMEL attire l'attention de notre Assemblée, effectivement, sur la Maison de l'Emploi de Paris, et je l'en remercie, car il s'agit, en effet, d'une association qui compte beaucoup dans notre écosystème parisien de lutte contre le chômage.

La Maison de l'Emploi de Paris a vu le jour en 2005, sous l'impulsion de l'Etat et du Département. Sa mission est de mettre en place tout projet contribuant au développement de l'emploi local. Elle a rapidement réuni autour de son projet associatif les principales parties prenantes de l'emploi à Paris, en plus de l'Etat et du Département, c'est-à-dire la Région, les chambres consulaires, la Cité des Métiers, Pôle Emploi, le PLIE, que Mme PREMEL connaît très bien, d'ailleurs, puisqu'elle en a été la directrice précédemment.

Forte de ses partenariats, la Maison de l'Emploi développe des actions très concrètes d'intermédiation entre offres et demandes d'emploi. Elle s'est notamment spécialisée dans trois domaines.

Le premier qui concerne les clauses d'insertion dans les marchés publics : la Maison de l'Emploi de Paris est aujourd'hui un acteur incontournable dans l'accompagnement des entreprises attributaires des marchés comprenant des clauses sociales. Elle est intervenue sur 528 marchés en 2013 et a permis 174 recrutements directs dans les entreprises, dont la majorité en emplois durables. Elle a aussi permis de confier 65.000 heures de travail à de très nombreuses structures d'insertion par l'activité économique parisienne.

Son deuxième domaine est le soutien aux secteurs d'activité en tension, et particulièrement au secteur des services à la personne. La Maison de l'Emploi de Paris porte une plateforme de ressources humaines pour les TPE/PME du secteur des services à la personne et a accompagné 86 entreprises et associations dans leurs démarches de recrutement et de formation.

Enfin, son troisième axe est le développement d'une plateforme de coordination emploi-logement. Ce dispositif, qui a été mis en œuvre par le GIP Samu Social, le GIP Habitat et la Maison de l'Emploi de Paris, vise à accompagner simultanément dans l'emploi et le logement pérenne des ménages hébergés en hôtel et en centres d'accueil de demandeurs d'asile. Depuis 2008, 464 personnes ont intégré le dispositif et 138 adultes ont accédé à l'emploi.

Notre Assemblée va nommer les nouveaux représentants du Conseil de Paris au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi de Paris lors de cette séance et le premier CA de la mandature aura lieu dès ce mercredi 18 juin.

Il appartient, bien sûr, à ce conseil d'administration de définir les nouvelles orientations de la Maison de l'Emploi de Paris, son agrément "Maison de l'Emploi" attribué par l'Etat doit d'ailleurs être renouvelé en octobre, comme vous l'avez évoqué, ce qui sera l'occasion de revoir les missions et les objectifs et, si besoin en était, l'engagement des différents financeurs : le projet d'abord, les moyens ensuite.

Je vous propose donc de voter sans réserve cette subvention de 165.500 euros à la Maison de l'Emploi de Paris, ce qui correspond à la demande de l'association.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 1057 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEES 1057 G).

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au service public postal parisien.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre de distribution du courrier 19 rue d'Alleray.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, les vœux référencés n^{os} 3 G, 4 G et 4 G ter dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche, Mme SIMONNET et l'Exécutif, sont relatifs au service public postal parisien.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une minute.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais être très rapide, puisqu'un vœu a été déposé sur vos tables en réponse au mien.

L'objectif, vous savez qu'il y a une grève des agents de La Poste depuis le 21 mai dans le 15e arrondissement. D'ailleurs, c'est un vœu qui pourrait être voté à l'unanimité puisque mes collègues de l'UMP ont marqué leur solidarité avec les grévistes, notamment le maire du 15e.

Voilà, le sens de ce vœu est d'une part que Mme la Maire de Paris intervienne auprès de la Direction parisienne de La Poste pour mettre fin à la réorganisation du service dans le 15e et nous proposons aussi que la Commission départementale de présence postale soit convoquée en réunion extraordinaire pour répondre aux inquiétudes exprimées par les agents et qu'à cette occasion les représentants du personnel soient invités à cette réunion.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pour présenter le vœu n° 4 G, la parole est à Mme Danielle SIMONNET, une minute s'il vous plaît !

Mme Danielle SIMONNET. - Je partage totalement ce qui vient d'être dit précédemment. Il s'agit d'un vœu de soutien à la grève des facteurs du centre de distribution du courrier du 19, rue d'Alleray dans le 15e.

Il faut savoir que le nouveau projet de restructuration de ce centre de distribution du 15e arrondissement prévoit la suppression de 22 positions de travail, un nouvel allongement des tournées et une modification du régime de travail.

Il faut que l'on ait conscience qu'une telle réduction des effectifs va imposer inévitablement une dégradation forte des conditions de travail des facteurs et factrices, mais également de la qualité de la distribution du courrier qui va pénaliser les particuliers, les gardiens, les entreprises du secteur, à savoir le 15e arrondissement.

Dans ce vœu, nous demandons que la Mairie de Paris exprime l'attachement du Conseil de Paris à la qualité du service public postal, son opposition à ces suppressions de postes de facteurs et factrices, pour le 15e

arrondissement comme ailleurs, et qu'elle interpelle le directeur de La Poste de Paris 15e pour que des négociations puissent enfin reprendre sur la question du régime de travail dans le respect des organisations syndicales représentatives.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Parfait, une minute précisément.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON qui nous présente par ailleurs le vœu n° 4 G ter de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie d'attirer l'attention de notre Assemblée sur le service postal parisien auquel les élus et les Parisiens sont extrêmement attachés.

La mission de la Commission départementale de présence postale est une instance au sein de laquelle La Poste partage son développement territorial - et notamment immobilier - avec les acteurs du territoire, notamment les élus de Paris.

Cette Commission n'est donc pas une instance de dialogue social interne à La Poste. C'est pourquoi nous vous proposons, cher Nicolas BONNET-OULALDJ et chère Danielle SIMONNET, de retirer vos vœux au bénéfice d'un vœu de l'Exécutif qui a été distribué tout à l'heure et qui demande, d'une part, que la Maire de Paris appelle l'attention du directeur de La Poste de Paris sur la situation actuelle du bureau de poste de la rue d'Alleray dans le 15e arrondissement et, d'autre part, rappelle l'attachement de notre Assemblée à la qualité du service public postal.

Ce vœu exprime également notre inquiétude quant aux suppressions de postes de factrices et de facteurs concernant le centre de distribution du 19, rue d'Alleray dans le 15e arrondissement.

Enfin, par ce vœu, nous appelons à la reprise du dialogue social sur la question du régime de travail dans le respect des organisations syndicales représentatives.

Je pense que ce vœu de l'Exécutif reprend pour l'essentiel ce qui a été exprimé dans vos vœux, c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir les retirer au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Monsieur BONNET-OULALDJ, retirez-vous le vœu n° 3 G au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, avec simplement une remarque : la Commission de présence postale, même si ce n'est pas son rôle d'intervenir sur les négociations entre salariés et direction, peut quand même, à mon avis, dans certains moments, auditionner les représentants du personnel et les salariés, donc ce sera un autre débat que l'on pourra avoir.

Je retire mon vœu, mais je ne perds pas l'idée que cette Commission puisse, par moment, solliciter les représentants du personnel.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Monsieur le Président.

Madame SIMONNET, retirez-vous le vœu n° 4 G au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, même si évidemment je regrette qu'il n'y ait pas une formulation plus précise sur l'opposition aux suppressions de postes de factrices et facteurs, mais je trouve très souhaitable qu'il y ait cette intervention auprès du directeur pour justement qu'il entende la nécessaire reprise des négociations.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 6 G).

2014 DDEEES 1020 G - Financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion-Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux contrats aidés employés par la Ville et le Département de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 1020 G concernant le financement des contrats aidés et contrats d'insertion, sur lequel Mme SIMONNET et l'Exécutif ont déposés les vœux référencés n^{os} 5 G et 5 G bis dans le fascicule.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Là c'est sur le projet de délibération, pas sur le vœu.

M. Bruno JULLIARD, président. - Sur le projet de délibération DDEEES 1020 G et les vœux en même temps, mais vous vous exprimez sur ce que vous souhaitez.

Mme Danielle SIMONNET. - D'accord, excusez-moi.

Il s'agit d'un projet de délibération concernant les conventions avec l'Etat sur l'ensemble des conventions annuelles d'objectifs et de moyens avec l'Etat sur le financement des contrats aidés et des contrats d'insertion et des chantiers d'insertion.

Je souhaite que ce soit également l'occasion de faire le point sur la situation des 1.350 contrats aidés que la Ville emploie.

La Ville se vante d'être la première collectivité en matière d'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté, mais, quand on y regarde de plus près, elle est loin d'être un employeur modèle.

Je suis déjà intervenue plus d'une fois lors de la mandature précédente sur les scandales dans la gestion de ces contrats aidés et je souhaite y revenir et porter à la connaissance de l'ensemble des élus - et notamment les nouveaux élus - les derniers éléments qui exigent que la Ville de Paris change sa politique.

Grâce à l'opiniâtreté des syndicats, notamment de la C.G.T. et du SUPAP-FSU qui avaient décidé de saisir le Tribunal des Prud'hommes et avaient soutenu une démarche en appel par un jugement du 12 mai 2014, la Cour d'appel de Paris a décidé de requalifier 15 personnels de la Ville de Paris en contrats aidés en contrats à durée indéterminée.

Il faut savoir que ces décisions ont été motivées par l'absence de respect des dispositions du Code du travail relatives aux contrats aidés qui ont révélé une insuffisance de formation des personnels en contrats aidés, une utilisation des personnels en contrats aidés sur des emplois correspondant à l'activité normale et permanente de la Ville de Paris et un dépassement de la durée légale dans l'emploi de personnels en contrats aidés, parfois au-delà même de 10 ans.

Rappelons-le, sur des besoins permanents, mes chers collègues, la Ville se doit d'avoir recours à des agents fonctionnaires titulaires et non des contrats aidés.

Sachez que les procédures dilatoires, c'est d'ailleurs la justice qui donne ce caractère, sachez que les procédures dilatoires engagées par la Ville sur une période de près de deux ans n'ont d'ailleurs pas permis à ces agents de plaider directement leur requalification en C.D.I. devant les Prud'hommes, ils ont dû aller directement en Cour d'appel, contrairement à d'autres salariés qui ont pu bénéficier du maintien dans l'emploi grâce à la décision en première instance des Prud'hommes.

Résultat, le Tribunal a sanctionné la Ville de Paris en leur accordant des indemnités entre 10.000 et 15.000 euros que la Ville, bien sûr, devra leur verser.

Ces procédures, mes chers collègues, démontrent que la Ville de Paris ne respectait pas la loi. C'est donc grave et il faut que cela change.

Les instances, encore engagées devant les Prud'hommes, sont toujours motivées par l'insuffisance de formation et l'occupation d'emplois permanents.

Après les vœux relatifs aux contrats aidés de la Ville et du Département de Paris débattus lors des séances du Conseil de Paris de juillet et d'octobre 2012 et d'octobre 2013, certaines améliorations avaient néanmoins été instaurées par la Ville dans le domaine des formations et de l'accompagnement, en particulier pour les personnes en contrat d'avenir.

Mais les formations en concours administratif assurées sur 90 heures par le Greta restent inadaptées pour une grande partie du public que l'on a tendance à envoyer là automatiquement - et encore, en fin de contrat.

La loi stipule 80 heures de formation par contrat, soit, pour celles et ceux qui se retrouvent avec trois ans de contrat en deux ans, 240 heures, mais la Ville continue à se limiter à 80 heures en tout et pour tout.

Les contrats aidés n'ont toujours pas accès à la totalité du catalogue de la D.R.H. et, très souvent, les personnes doivent se débrouiller seules pour leur formation.

Les effectifs au niveau du BASCA ne permettent pas un suivi individualisé et les formations un tant soit peu coûteuses sont en général refusées, alors que les personnes en contrat aidé qui bénéficient du R.S.A. ne coûtent rien à la Ville, étant donné que deux tiers sont financés par l'Etat et que le R.S.A. pendant cette période est en moins à payer.

L'augmentation du budget formation a été arrachée par l'action des organisations syndicales. Je serais intéressée de savoir et de pouvoir comparer ce budget formation par agent et par an avec celui dont nous-mêmes, conseillers de Paris, pouvons bénéficier. Les personnels en contrat aidé continuent le plus souvent à occuper des emplois permanents faute d'effectifs suffisants dans les services, et ne bénéficient pas pour la plupart de débouchés durables dans les services de la Ville ou dans ses administratives annexes.

La situation des contrats aidés n'a donc jamais donné lieu à de réelles négociations avec les organisations syndicales, malgré leurs demandes répétées. Je souhaite, par le biais de mon vœu rattaché à ce projet de délibération, que ces négociations aient enfin lieu et qu'une réelle discussion s'engage sur l'amélioration du dispositif de formation, les emplois occupés et les débouchés professionnels pour les personnes en contrat aidés.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Si nous partageons certains aspects du vœu de Mme SIMONNET, je reviendrai plus particulièrement sur les contrats d'insertion dans le cadre des chantiers d'insertion. Dans cette période où le travail est non seulement une source de revenu, mais également un intégrateur social et un facteur de citoyenneté pour les personnes les plus écartées de l'emploi inscrites dans un processus de fragilisation et d'exclusion, la mobilisation et l'engagement du Département, à travers une convention annuelle d'objectifs et de moyens visant une aide d'insertion professionnelle au titre des contrats uniques d'insertion CUI-CAE et CUI-CIE, des emplois d'avenir et de l'aide au poste des ateliers et chantiers d'insertion, est à soutenir.

Cette étape est indispensable pour permettre aux publics les plus éloignés de l'emploi de s'engager dans un premier palier d'un parcours vers l'emploi et de pouvoir ainsi reprendre pied dans le monde du travail et retrouver une organisation de vie liée à une activité professionnelle, d'autant plus que ces contrats ne sont pas réservés à une classe d'âge et peuvent s'inscrire à plusieurs moments du parcours d'insertion.

Cette démarche a un effet réel au bénéfice des populations les plus fragilisées. Les objectifs et les perspectives 2014, dans une nouvelle configuration due aux réformes et évolutions actuelles, sont à accompagner.

Aussi, le groupe Communiste - Front de Gauche approuve la convention et se prononce favorablement, même si nous soutenons aussi certains aspects du vœu de Mme SIMONNET.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre et présenter le vœu n° 5 G bis en réponse au vœu n° 5 G, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Je ferai une seule intervention pour répondre sur le projet de délibération et sur le vœu rattaché.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET attirent l'attention de notre Assemblée sur la politique de la Municipalité en matière de contrats aidés. Il me semble important de rappeler, pour la clarté du débat, que la Ville considère les contrats aidés comme l'un des moyens les plus efficaces en matière de retour à l'emploi pour un certain nombre de personnes très éloignées de l'emploi et qu'elle apporte son concours à cette politique de l'Etat à travers deux leviers.

Le premier levier est le cofinancement des contrats aidés pour les employeurs qui recrutent des allocataires du R.S.A. Je parle des employeurs en dehors du champ de la collectivité parisienne, c'est-à-dire les associations, les structures d'insertion que vous avez évoquées comme les chantiers d'insertion, Madame PREMEL, mais aussi les entreprises privées qui bénéficient de cette politique d'aide à l'emploi.

La Ville de Paris cofinance ainsi 3.400 contrats aidés par an pour inciter les employeurs parisiens à recruter les personnes les plus éloignées de l'emploi, à savoir les allocataires du R.S.A. Elle majore l'aide de l'Etat d'environ 440 euros par mois, et c'est l'objet du projet de délibération 1020 G dont Mme PREMEL a souligné l'importance.

Le deuxième levier par lequel la Ville de Paris promeut les contrats aidés est celui du recrutement direct. En tant qu'employeur responsable, la collectivité parisienne compte elle-même 1.517 personnes en contrat aidé parmi ces effectifs, 1.217 personnes en contrat unique d'insertion et 300 jeunes en emploi d'avenir.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'une politique réellement volontariste de la part de la collectivité parisienne qui est la première collectivité employeuse de ces contrats d'insertion, comme elle est d'ailleurs aussi la première collectivité employeuse d'apprentis. Comme c'est la première fois que notre Assemblée se penche sur cette question, permettez-moi de développer un peu et de répondre à la fois à l'intervention de Mme PREMEL sur le projet de délibération et au vœu de Mme SIMONNET.

Premièrement, quelle est la finalité d'un contrat aidé ? Ces contrats sont des sas vers l'emploi durable. Ils ne sont pas en eux-mêmes des emplois pérennes, mais offrent la possibilité aux personnes les plus en difficulté de reprendre pied pour retrouver ensuite le chemin de l'emploi. Cette philosophie est mise en pratique à la Ville, et les chiffres que je vais vous donner le confirment.

Le contrat aidé donne 24 mois à la personne pour se reconstruire professionnellement et personnellement. Il permet, au-delà du salaire essentiel, d'accéder aux prestations de l'AGOSPAP, à la cantine, à l'allocation prévoyance santé. Ces contrats s'adressent bel et bien aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Ainsi, actuellement, 46 % sont allocataires du R.S.A. au moment de leur embauche, par exemple.

Un contrat aidé est un métier, des missions et l'occasion d'acquérir des qualifications sur son poste de travail. Je tiens à saluer l'engagement des 800 tuteurs de la Ville qui accompagnent les personnes en contrat aidé dans les secteurs très divers qui leur sont ouverts à la Ville : 17 % travaillent dans l'action sociale, 15 % à la DASCO, 15 % à la DUCT, 9 % à la DPP. Remplacent-ils des agents titulaires ? Non. Apprennent-ils un vrai métier ? Oui. Il serait cruel de faire croire à quelqu'un qu'il va pouvoir s'insérer sans le mettre en situation de production effective. Oui, ils ont bien des missions à accomplir.

Deuxièmement, que fait la Ville pour permettre l'insertion durable de ces personnes ? L'employeur a une obligation de formation et la Ville a grandement amélioré son offre ces dernières années. En 2013, 2.352 actions de formation ont été suivies par 964 personnes, soit 80 % des effectifs, et notre Assemblée a voté, en 2014, une augmentation du budget de formation de près de 50 % lors de sa dernière séance, Madame SIMONNET, avec l'objectif de pouvoir aller au-delà des 80 % des effectifs qui suivent une formation.

Troisième et dernier point : les contentieux. Vous nous interrogez, Madame SIMONNET, sur les contentieux entre la Ville et d'anciens agents en contrat aidé qui ont saisi le Conseil des Prud'hommes. Ces contentieux ont été entamés pour deux raisons. Premièrement, des personnes ont commencé à travailler avant que la longue procédure d'aller-retour entre l'Etat, Pôle Emploi et la Ville pour conclure le contrat de travail ne soit terminée, donc il y a eu un peu d'anticipation.

Deuxièmement, certaines personnes ont vu leur contrat renouvelé au-delà de la durée légale pour des considérations sociales qui, sur le terrain, semblaient légitimes. Il s'agissait très souvent de seniors ou de travailleurs handicapés que leurs services d'accueil avaient peur de voir retomber dans la précarité si leur contrat n'était pas prolongé. Des considérations qui semblaient même légitimes à Pôle Emploi, qui a renouvelé ces contrats sans sourciller. Un certain nombre de ces contentieux sont portés aujourd'hui devant la Cour d'appel, car un débat est ouvert sur le volume de formation que la Ville a l'obligation de mettre en œuvre.

Depuis, toutes les mesures ont été prises conformément aux vœux adoptés au Conseil de Paris de juillet et octobre 2012 pour appliquer strictement la loi. Aucun contrat n'est renouvelé au-delà de la durée maximale et des efforts majeurs ont été faits en matière de formation. Enfin, je voulais apporter comme information supplémentaire

que la Maire de Paris vient de décider, dans le cadre de la réorganisation des directions de la Ville de Paris, du transfert du service des contrats aidés à la DRH, ce qui va clairement dans le sens d'une plus grande professionnalisation des pratiques d'accompagnement de ces personnes qui vont relever dorénavant des missions de DRH de la Ville. Ce transfert nous permettra, j'en suis persuadée, de rendre un meilleur service aux personnes recrutées.

Mes chers collègues, ce serait une erreur que de confondre ces condamnations individuelles pour des pratiques que la Ville a assumées et qui ne sont désormais plus appliquées avec une condamnation globale de la politique d'insertion dans laquelle la Ville s'est résolument engagée. Ces 1.500 personnes à qui la Ville remet le pied à l'étrier ont une chance de s'en sortir grâce à ce parcours. Il ne s'agit pas de diminuer nos efforts en cette période de crise.

C'est pourquoi nous vous proposons, par le vœu de l'Exécutif qui vous a été distribué, d'établir un nouveau plan d'action en matière de recrutement, de formation, de débouché pour les personnes en contrat aidé, à l'occasion du transfert à la DRH du service des contrats aidés. Nous proposons également qu'un compte rendu annuel soit présenté aux conseillers de Paris membres de la 2e Commission sur cette importante politique.

Je vous remercie donc, Madame SIMONNET, de bien vouloir retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci, Madame Pauline VÉRON, pour cette réponse exhaustive.

Madame SIMONNET, acceptez-vous de retirer votre vœu au profit du vœu n° 5 G bis ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne suis absolument pas convaincue par les propos sur les grandes évolutions concernant les contrats aidés.

Maintenant, je retire mon vœu au profit de celui de l'Exécutif, car il permet, dans le cadre du nouveau rattachement, de pouvoir poursuivre le débat. Je trouve très positif l'engagement qu'il y ait, en plus, une communication bien précise qui nous permettra de bien pouvoir suivre une vigilance sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, président. - Merci beaucoup.

Parfait. J'imagine que c'est une explication de vote positive pour le vœu de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 7 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1020 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1020 G).

2014 DASES 1143 G - Subvention (3.000 euros) à l'association "Bibliothèque Braille Enfantine" (11e).

M. Bruno JULLIARD, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1143 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Bibliothèque Braille Enfantine".

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour 5 minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Bonjour.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'association "Bibliothèques Braille Enfantine" assure la promotion de la lecture chez les enfants et les parents non-voyants et déficients visuels qui doivent travailler en braille et en gros caractères du préélémentaire au collège, depuis près de 30 ans. Elle contribue, de par ses activités, à accompagner la scolarisation d'enfants non-voyants et déficients visuels dans le milieu scolaire et ordinaire.

L'action de cette association œuvre dans le sens de la politique ambitieuse et innovante de notre collectivité parisienne pour permettre à chacun d'avoir accès à la culture dans la diversité des situations de handicap. Elle vient en complémentarité des services proposés dans ce sens aux Parisiens malvoyants et non-voyants dans les bibliothèques de la Ville, tout particulièrement les médiathèques Marguerite Duras et Marguerite Yourcenar qui offrent un espace "Lire autrement" au service des usagers déficients visuels.

Dans 4 bibliothèques ont été créés dans cette même dynamique des pôles "sourds", avec accueil en langue des signes avec un bibliothécaire sourd, une collection de documents sur le monde des sourds et des animations en langue des signes.

Un nouveau pôle va ouvrir prochainement à la bibliothèque de la Canopée des Halles. Nous attirons donc l'attention du Conseil de Paris sur le projet de fermeture du pôle "sourds" de la bibliothèque Fessart, qui répond à un besoin dans le Nord-Est parisien, qui ne sera pas remplacé par un pôle dans le Centre de Paris.

L'accueil des Parisiens handicapés nécessite un maillage du territoire qui permette un réel accès à la culture de toutes et tous. Toutes les ressources existantes aujourd'hui, qu'elles soient associatives, comme avec l'association "Bibliothèque Braille Enfantine", dont nous votons la subvention aujourd'hui, ou les services existants dans les bibliothèques de la Ville, sont aujourd'hui complémentaires et doivent se renforcer. Nous voterons avec ces quelques remarques la subvention à l'association "Bibliothèque Braille Enfantine".

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, vice-présidente, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER. - Madame la Présidente, chers collègues.

Votre intervention vient abonder et approuver la subvention qui nous est proposée. Vous attirez l'attention sur la situation du pôle "sourds" Fessart.

Je veux vous indiquer en premier que le projet d'instituer au sein de la bibliothèque de la Canopée cet accueil, est important parce que, comme vous le savez sans doute, le forum des Halles est un des hauts lieux à Paris d'accueil et de fréquentation de la communauté sourde. Donc il n'y a nul doute que la demande sera extrêmement importante. Par ailleurs, si la politique jusqu'ici consistait à maintenir, à créer ces pôles "sourds", en accord avec mon collègue Bruno JULLIARD, nous souhaitons maintenant uniquement des pôles "sourds" dans certaines bibliothèques : accueillir, être en capacité d'accueillir le public sourd dans l'ensemble des bibliothèques du réseau. Evidemment, la préoccupation qui est la vôtre d'accueil sur le Nord-Est parisien, je la partage complètement.

L'objectif est un maillage territorial aussi précis que possible et, dans cet esprit, aucun territoire de notre ville ne sera laissé à l'écart de l'accueil du public sourd dans les bibliothèques de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1143 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1143 G).

2014 DASES 1144 G - Subvention (39.850 euros) et convention avec l'association "Jaccede.com" pour l'organisation de la Nuit de l'accessibilité (11e).

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1144 G relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Jaccede.com" pour l'organisation de la Nuit de l'accessibilité.

La parole est à M. François HAAB, pour 5 minutes maximum.

M. François HAAB. - Merci, Madame la Présidente.

Je serai très bref, simplement pour insister sur l'action particulièrement exemplaire de cette association qui regroupe 7.000 bénévoles actifs, qui a recensé près de 29.000 sites accessibles pour des personnes en situation de handicap et qui exerce une action citoyenne de grande ampleur avec cette Nuit de l'accessibilité.

Le but de cette intervention est que, au-delà de la subvention, il me semble que nous devrions donner, en tant que Municipalité, un écho tout à fait particulier et plus retentissant à cette Nuit de l'accessibilité pour l'accompagner et lui donner toute la publicité que cette action mérite.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, pour 5 minutes maximum.

Mme Karen TAIEB n'est pas là. C'est donc M. Bernard JOMIER qui va répondre à l'intervention de M. HAAB. Merci.

M. Bernard JOMIER. - Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce que notre collègue François HAAB vient d'exposer. J'ai participé moi-même à la Nuit de l'accessibilité qui s'est tenue vendredi dernier dans le 11^e arrondissement, avec un public extrêmement nombreux. Il faut saluer le travail de l'association "Jaccede.com" parce que leur projet, c'est de mêler les personnes en situation de handicap avec les personnes valides et, donc, de faire partager la problématique du handicap culturellement à l'ensemble de la société, en la rendant visible.

Au cours de cette Nuit de l'accessibilité, après de premiers échanges et une petite formation dans les locaux du Pan Piper dans le 11^e arrondissement, nous sommes allés déambuler par des équipes mixtes en fauteuils roulants ou sur nos deux jambes. On pouvait constater, malheureusement, le grand nombre d'établissements, commerces, cafés, restaurants, qui ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap et où, parfois, il ne manque pas grand-chose pour qu'ils le soient.

Ce n'est pas tant une question de coût qu'une question de volonté. Je vais vous épargner, parce que Mao PENINOUS nous a demandé d'être brefs. Je vais épargner à ce Conseil la liste des remarques que j'ai entendues au cours de cette soirée et qui étaient tout à fait affligeantes de la part de responsables d'établissements recevant du public.

Je clôturerai juste en vous disant, mais peut-être sans doute le savez-vous déjà, que la Ville de Paris est considérée par l'association "Jaccede.com" comme cofondatrice de cette Nuit de l'accessibilité parce que nous en sommes un partenaire actif depuis la première édition. Vous savez que cette Nuit tourne d'arrondissement en arrondissement chaque année.

Donc, bienvenue au maire de l'arrondissement qui souhaitera, l'an prochain, accueillir cette Nuit de l'accessibilité.

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1144 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1144 G).

2014 DFPE 1005 G - Subvention (97.872 euros), avenant à convention et nouvelle convention avec Espace 19 (19e), Femmes Relais (20e) et l'association Franco-chinoise Pierre Ducerf (3e).

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 1005 G relatif à l'attribution d'une subvention à Espace 19, dans le 19e, Femmes Relais, dans le 20e et l'association franco-chinoise Pierre Ducerf, dans le 3e arrondissement.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour 5 minutes maximum.

Mme Fanny GAILLANNE. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je serai brève dans mon propos. J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour saluer le travail formidable réalisé par les associations que vous nous demandez aujourd'hui de soutenir au travers du financement de leurs actions menées au sein des centres de protection maternelle et infantile. Comme pour beaucoup d'entre elles, la pérennité de ces associations n'est pas toujours simple à établir. Je pense notamment au combat que le groupe Communiste avait mené dans cet hémicycle pour soutenir l'association Femmes Relais 20e. Aux côtés de l'Exécutif, il avait alors été possible de mener des négociations avec l'Etat, qui s'étaient soldées de manière positive pour l'association.

Reste que cet épisode était très révélateur des difficultés que rencontrent les associations de la médiation dans les quartiers populaires. Le projet de délibération le rappelle : les financements qu'apporte l'Etat pour les postes adultes relais sont en baisse. Nous ne pouvons que le regretter.

Nous saluons en revanche l'engagement de la Ville de Paris qui, lui, ne faillit pas et, en nous proposant d'accroître le soutien à ces actions, la Ville de Paris assume ses responsabilités et se démarque une nouvelle fois de l'Etat, ce que nous tenions à saluer.

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Merci beaucoup, Madame GAILLANNE.

Je donne donc la parole à M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER. - Je souscris aux propos de notre collègue Fanny GAILLANNE parce qu'il s'agit de subventions extrêmement utiles en protection maternelle et infantile, c'est-à-dire qui visent à assurer un accès aux soins en termes de santé de la mère et de l'enfant à une catégorie de femmes qui ont des difficultés pour y accéder pour une double raison : l'obstacle de la langue et un obstacle culturel dans la représentation de la maladie et de la prise en charge des soins.

Donc, le travail que font ces différentes associations pour aider les femmes à accéder aux prestations de la protection maternelle et infantile est absolument essentiel et ce travail s'adresse à une population défavorisée essentiellement, comme cela a été noté, et sans cette aide ce sont de nombreuses femmes qui se retrouveraient dépourvues et en grande difficulté sur ce plan de leur santé.

Je regrette également le désengagement de l'Etat qui, malheureusement, ne remplit pas toujours correctement ses missions en la matière.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1005 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFPE 1005 G).

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'A.P.-H.P.

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 6 G dans le fascicule, déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif à la situation de l'A.P.-H.P.

La parole, pour une minute, est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est mon collègue Hervé BÉGUÉ, Madame la Présidente.

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Avec grand plaisir, donc la parole est à M. Hervé BÉGUÉ, merci.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, je serai bref. En fonction de l'évolution de l'actualité, en effet, le 19 juin aura lieu l'élection de la Présidente ou du Président du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., nous retirons donc notre vœu en attendant que la Présidente ou le Président du Conseil de surveillance nous présente ses orientations, en espérant qu'elles répondent aux propositions que nous faisons dans le vœu et, dans l'attente de ces orientations, nous nous réservons la possibilité de représenter ce vœu à un Conseil ultérieur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, présidente. - Mille mercis pour votre concision, c'est donc M. Bernard JOMIER qui va vous répondre.

M. Bernard JOMIER. - Je vous remercie du retrait de ce vœu, mais je vais quand même vous apporter quelques éléments d'information, parce que, au travers de votre vœu, j'ai compris que vous étiez en forte attente d'informations.

Comme vous l'avez relevé, c'est jeudi 19 juin que le Conseil de surveillance se réunira avec les nouveaux représentants de notre collectivité, dont la Maire de Paris elle-même et moi-même désigné par le Conseil de Paris.

Vous savez que, lors de cette séance, c'est-à-dire demain, nous désignerons les représentants dans les groupes hospitaliers, aux Conseils de surveillance des groupes hospitaliers.

C'est seulement dans 48 heures que l'ensemble de la représentation de notre collectivité dans les instances de l'A.P.-H.P. sera établi.

Ceci dit, je peux d'ores et déjà vous informer que nous avons la volonté, Anne HIDALGO l'a exprimé, de passer une convention-cadre avec l'A.P. H.P., traitant de l'ensemble des questions de santé, des politique de santé bien sûr, mais aussi urbanistiques, mobilières et patrimoniales qui fixeront le contenu des relations entre notre collectivité et son hôpital principal.

Bien entendu, cette convention-cadre sera portée à la discussion et à la validation du Conseil de Paris.

Deuxième élément, puisque dans votre vœu vous faisiez part de votre volonté d'organisation d'assises de la santé, le délai que vous fixiez était quand même un peu court, septembre 2014, mais la Maire de Paris a bien fixé dans ma feuille de route l'organisation de ces assises de la santé qui nécessitent un travail préparatoire, notamment au niveau des arrondissements par la mobilisation ou la création, quand ils n'existent pas, de conseils locaux de santé, de conseils locaux de santé mentale par la consultation de l'ensemble des partenaires et, donc, on s'est fixé plutôt pour terme, pour la tenue de ces assises de la santé, l'année 2016 pour avoir un temps suffisamment long et sérieux de préparation et un temps de valorisation de la démocratie sanitaire.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, vice-président, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de présidence).

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu étant retiré, il n'est évidemment pas soumis aux voix.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la tour Montparnasse.

M. Ian BROSSAT, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 7 G dans le fascicule, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif à la tour Montparnasse.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis 2005, la tour Montparnasse est en travaux de désamiantage. Depuis lors, des seuils d'alerte sont régulièrement dépassés, une cause avérée : le désamiantage.

En effet, un rapport d'expertise remis au Gouvernement le 29 janvier dernier indique que la pollution à l'amiante constatée de manière persistante est liée à des lacunes dans les travaux de désamiantage et au système de ventilation.

Le texte précise que les travaux suspendus depuis octobre ne pourront reprendre que lorsqu'une cellule consacrée à la gestion du risque d'amiante sera mise en place.

La situation est suffisamment sérieuse pour que la Préfecture menace cet été de faire évacuer les locaux si des seuils inquiétants étaient de nouveau franchis.

Depuis janvier, de nombreuses entreprises, le Conseil régional d'Île-de-France et des associations, notamment le Crips, sont partis de la tour pour protéger leurs salariés.

Interdit depuis 1997 comme produit hautement cancérigène, l'amiante tue encore. Il aura fallu presque 10 ans pour que les propriétaires engagent des travaux de désamiantage dans la tour, le tout sans faire évacuer les habitants.

Aujourd'hui, même si 90 % de la tour est désamianté, le risque perdure. Il est de notre responsabilité de persister à être vigilants dans l'esprit du vœu déposé par les Verts en 2009 et voté par le Conseil, stipulant que le Maire de Paris interpelle la copropriété afin qu'elle informe les occupants et le public de la tour Montparnasse du déroulement des travaux et qu'elle mette à leur disposition les documents légaux liés au processus de désamiantage, notamment le dossier technique amiante complété et à jour et intervienne auprès de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police afin que les services du pôle amiante chargés de vérifier le respect de l'application de la réglementation amiante dans les bâtiments - et tout particulièrement les immeubles de grande hauteur et les établissements recevant du public - soient mobilisés rapidement.

Plus que jamais, les locataires aujourd'hui doivent être scrupuleusement informés du déroulement des travaux et de tous les éléments liés au désamiantage et la Ville se doit d'être elle-même tenue au courant de tous les éléments relatifs à la situation par la Préfecture.

Tel est le sens de ce vœu, une vigilance et une prise de responsabilité accrue pour éviter un scandale sanitaire.

Merci.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER. - Je crois qu'il n'est pas utile devant cette Assemblée de rappeler que l'amiante est une substance hautement toxique dont il est évalué qu'elle fera, sur une durée de 20 ans, environ 250.000 morts en Europe de l'Ouest, c'est-à-dire que c'est tout à fait considérable.

Vous rappelez à juste titre l'arrêté préfectoral du 15 mai 2014, donc tout récent, s'adressant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier de la tour Maine Montparnasse, arrêté qui, au vu de la situation, demande à ces copropriétaires de prendre les mesures de prévention adaptées pour supprimer le risque d'exposition, qui est important, aux poussières d'amiante.

Comme vous l'avez appelé, les copropriétaires, au vu des difficultés, ont décidé de suspendre les travaux et cette situation appelle une vigilance particulière, donc je partage tout à fait votre souci que la Mairie interpelle la copropriété gestionnaire de l'établissement de la tour Maine Montparnasse pour une information complète et que la Préfecture soit plus que jamais vigilante - et je crois qu'elle l'est déjà - à ce que les travaux qui restent à mener, parce que, comme vous l'avez rappelé, l'essentiel des travaux ont tout de même déjà été effectués sur la tour, soient menés dans de bonnes conditions, c'est-à-dire qu'ils n'occasionnent, strictement aucune contamination par l'amiante des occupants de la tour.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 8 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au programme Paris Santé.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois (5e).

M. Ian BROSSAT, président. - Je vous propose donc de passer à l'examen des vœux référencés n^{os} 8 G, 8 G bis et 10 G, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, relatifs au programme "Paris Santé" et au Centre de santé de l'Epée-de-Bois (5e).

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET du groupe U.M.P., pour une minute de présentation du vœu.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Président, chers collègues.

Bien que Paris concentre en effet une offre importante et d'excellence de soins, notamment en termes de spécialités, ceci du fait de la présence de nombreux hôpitaux universitaires, il n'en demeure pas moins qu'il y a une nécessité d'avoir une offre de soins de premier recours, une offre qui soit suffisante au regard des besoins qui tendent à augmenter, et une offre qui soit équitable sur l'ensemble des arrondissements. Ces soins de premier recours en secteur 1 ont un rôle dans la coordination des soins, dans le parcours médical des patients, et il pourrait également contribuer à désengorger les urgences des hôpitaux.

Et c'est pourquoi les élus du groupe UMP demandent à la Maire de Paris de s'engager à poursuivre le programme Paris santé et portant sur les soins de premier recours, qui a été voté lors de la mandature précédente ; de s'engager à ne fermer aucun des centres de santé municipaux, mais au contraire de s'engager à leur modernisation ; de s'engager à avoir une politique d'ouverture de structures intégrées qui, outre les centres de santé, comprennent les maisons médicales et les pôles médicaux ; et enfin, de s'engager à avoir une concertation avec chacun des maires d'arrondissement et leurs adjoints, afin d'avoir une vue d'ensemble des besoins et de permettre de dégager, lors des travaux de la 6e Commission, une stratégie globale, cohérente et équitable au niveau de l'ensemble de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci.

Le vœu n° 10 G devait être présenté par Mme Florence BERTHOUT, qui n'est pas en séance. Est-ce que quelqu'un le présente à sa place ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Oui, je vais en dire un mot, à moins qu'elle n'arrive...

M. Ian BROSSAT, président. - Allez-y.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Ce vœu fait écho à celui que je viens de proposer et en gros, il insiste sur la nécessité de mettre à contribution l'ensemble des maires d'arrondissement, dans chaque arrondissement, sans a priori, y compris dans les arrondissements qui apparaissent les plus aisés, comme le 5e arrondissement, où pourtant, il y a une population qui ne l'est pas tant et qui comprend aussi de très nombreux étudiants.

Je voudrais aussi dire que le centre de l'Epée de Bois, historiquement, est un des plus anciens centres de santé de Paris, puisque c'était le centre de bienfaisance de Sœur Rosalie ouvert au début du XXe siècle. Voilà.

Ce vœu a donc pour vocation vraiment de focaliser la réflexion globale sur les centres de premier recours au niveau de l'ensemble des arrondissements.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER. - Chers collègues, vous connaissez bien la situation de l'offre de soins en secteur 1 à Paris, elle est très mauvaise, puisque sur les sept dernières années, Paris a perdu 27 % de ses médecins

généralistes en secteur 1 - c'est le Département de France qui en a perdu le plus - et que les projections de l'étude DEMOMED prévoient que dans les cinq années à venir, c'est un pourcentage à peu près similaire de médecins généralistes de secteur 1 qui vont partir à la retraite.

Donc nous sommes, à Paris, déjà légèrement, très légèrement au-dessus de la moyenne nationale, ce qui veut dire qu'un certain nombre d'arrondissements et de quartiers sont très en-dessous, et que dans quelques années, le mouvement naturel fera que de toute façon, notre ville sera largement en-dessous de la moyenne nationale en termes d'offres de soins en secteur 1 de premier recours.

Alors, la Ville n'a pas attendu aujourd'hui pour comprendre cet état de fait et pour mettre en œuvre, comme vous l'avez souligné, un programme de renforcement de l'offre de soins en secteur 1. Ce programme s'appuie sur plusieurs directions : les centres de santé, et l'augmentation de l'offre de soins en secteur 1 des centres de santé, qui signifie augmentation du nombre de centres de santé, mais surtout, augmentation de l'offre de soins dans chaque centre de santé. C'est ainsi que mon prédécesseur a débuté le travail d'élargissement des heures d'ouverture des centres de santé de la Municipalité.

Deuxièmement, un travail sur les maisons pluriprofessionnelles de santé, dont plusieurs ont ouvert récemment, les dernières en date étant Pyrénées Belleville dans le 20e et Jean Jaurès dans le 19e.

Et puis, un autre dispositif va être mis en œuvre et sera porté à la délibération de notre Conseil à l'automne, et il est novateur. C'est un dispositif d'aide à l'installation de professionnels de santé en secteur 1, essentiellement des médecins, mais pas que des médecins, dans les zones déficitaires. Et ce dispositif visera un nombre important de professionnels de santé pour relancer le mouvement de densification et le maillage de l'offre de soins en secteur 1 à Paris. Donc notre volonté est totale et c'est une priorité de la politique de santé de la Ville de pouvoir répondre aux besoins de santé de proximité des Parisiens dans leur quartier.

S'agissant plus précisément du centre de l'Epée de Bois dans le 5e arrondissement, vous avez compris qu'il n'y a aucune volonté de la municipalité de fermer, de réduire l'offre de soins en secteur 1. Par contre, je suis allé... Je connais comme vous, certainement, ce centre. Ses locaux sont dans un état qui est très mauvais et qui nécessite une restructuration ou des investissements importants. Est-ce qu'il faut le maintenir dans ces locaux-là ? Est-ce qu'il faut déplacer l'offre un peu plus loin ? Je n'ai pas la réponse aujourd'hui.

Est-ce qu'il faut rester sur l'offre actuelle de l'Epée de Bois ou tenir compte de la réouverture de la Mutualité, qui s'est faite avec une offre différente de ce qu'elle était antérieurement ? Aujourd'hui, il faut regarder cela de près.

Est-ce qu'il faut proposer une nouvelle offre qui s'adresse, par exemple, à la population étudiante, qui est très présente dans ce secteur ? C'est aussi une question qui est sur la table.

Je ne veux pas préjuger du résultat de ce qui va se passer sur le centre de l'Epée de Bois, hormis vous dire qu'il n'y a aucune volonté, tout au contraire, de réduire l'offre, mais plutôt, il y a très fermement la volonté d'augmenter l'offre. C'est pour cette raison que je ne peux pas appeler à voter vos vœux, puisque tous les deux concernent très spécifiquement la question du centre de l'Epée de Bois, alors que toute la problématique générale que vous exposez et que vous développez est celle que nous portons, et que nous portons depuis des années.

J'ajouterai enfin que ma volonté de consulter les maires d'arrondissement est totale, puisque j'ai proposé à l'ensemble des maires d'arrondissement de les rencontrer dans le cadre de mes délégations. La maire du 5e, à ce jour, ne m'a pas encore répondu positivement, mais je ne doute pas, après vous avoir entendus, que ce sera le cas très bientôt.

C'est pour ces raisons que je soumetts à notre Assemblée le vœu de l'Exécutif relatif au programme Paris santé, pour que soit élaborée une cartographie recensant les structures d'offres de soins de premier recours en secteur 1 à Paris, que le programme Paris santé soit poursuivi et renforcé en fonction des orientations que je viens de vous donner. Et ce travail de renforcement, nous le menons évidemment en concertation avec les différents partenaires. Soyez assurés que l'ARS, la CPAM, la Région et les organisations professionnelles ont déjà été consultées et le seront tout au long de la mise en œuvre de ce programme.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme BERTHOUT, vous nous direz également si vous êtes favorable aux amendements oraux proposés par M. Bernard JOMIER.

Mme Florence BERTHOUT. - Comme vous m'avez un tout petit peu mise en cause, Monsieur l'adjoint, je voulais juste répondre. Je suis heureuse de voir que vous m'avez lancé une invitation. Je ne sais pas par où elle

est... Ecoutez, j'ai l'habitude de répondre, et de répondre rapidement, surtout sur un sujet qui est aussi important que l'avenir du centre de santé de la rue de l'Épée de Bois, qui a subi beaucoup de vicissitudes.

Je vous ai entendu avec intérêt dire que vous étiez pour une médecine de proximité, donc pour des centres de santé de secteur 1, tiers-payant, comme, j'imagine, l'Épée de Bois, qui a subi beaucoup de vicissitudes ces dernières années, d'ailleurs, d'une manière qui n'était pas très honnête intellectuellement, puisque c'était à la faveur d'une fermeture pour manque de personnels qu'on apprenait que l'on risquait de nous fermer le centre de santé, ou à la faveur de la divulgation d'un compte rendu d'une réunion de la sous-direction de la santé que l'on voyait que nous n'étions pas dans le spectre des investissements qui étaient prévus pour tous les autres centres de santé. Et évidemment, celui de l'Épée de Bois faisait exception.

Donc, je viendrai bien évidemment vous voir le plus rapidement possible, Monsieur l'adjoint, mais je peux vous assurer que votre invitation n'est pas arrivée jusqu'à moi.

M. Ian BROSSAT. - Merci. Le rendez-vous étant pris, je vous propose de passer au vote sur ces différents vœux.

Ah non, une explication de M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI. - Oui, merci beaucoup. Je confirme que le centre de l'Épée de Bois, dossier que je suis depuis longtemps, est dans une situation très difficile, situation rendue très difficile par l'absence d'investissements pendant une dizaine d'années de la Mairie de Paris. J'ai encore des comptes rendus de réunions budgétaires où tous les centres de santé avaient une somme qui leur était affectée, sauf un seul. Devinez lequel ? Celui de l'Épée de Bois.

Je ne comprends pas pourquoi ne pas le dire ! Parce que, si on dit "on veut le fermer", on peut débattre...

Cela vous dérange de me laisser terminer ? Merci.

Si on veut dire que l'on veut le fermer, c'est possible - vous l'avez évoqué, Monsieur, vaguement -, on peut en débattre ; je comprends tout à fait. Mais si on dit qu'on veut le laisser ouvert et le faire fonctionner, rester dix ans sans investir, ce n'est pas normal.

Il y a 70.000 euros qui ont été débloqués l'année dernière, 70.000 euros, je vais vous dire pourquoi : pour une chambre de stérilisation... qui n'en est pas une. Enfin, c'est technique, mais pour une chambre de stérilisation, il y a des poignées sur les portes, il y a des boutons que l'on touche. Normalement, cela ne devrait pas exister.

Donc, nous ne savons pas ce que veut faire la Ville de Paris de ce centre.

Nous, nous battons pour le maintenir et il y a toujours eu une absence de réponse de l'ancien adjoint, que j'ai vu tout à l'heure, à la santé, que nous invitons régulièrement dans le 5e arrondissement.

Voilà, nous ne savons pas ce que l'on veut faire. Si la situation se dégrade, c'est l'absence d'investissement. Et l'absence d'investissement, c'est la Mairie de Paris depuis dix ans.

Mais je voterai, bien sûr, sur les deux vœux proposés par Mme STOPPA-LYONNET et Mme BERTHOUT.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci.

Nous passons aux votes.

Nous avons le vœu n° 8 G. Est-il retiré au profit du vœu n° 8 G bis ? Non, il est maintenu.

Il est maintenu avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 G, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 8 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 9 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 G, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 11 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au programme Paris Santé Nutrition.

M. Ian BROSSAT, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 9 G dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif au programme Paris Santé Nutrition.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC, pour une minute de présentation du vœu.

Mme Sylvie CEYRAC. - Monsieur le Président, chers collègues, en 2009, la Ville a lancé un programme expérimental Paris Santé Nutrition de prévention et de lutte contre l'obésité dans trois arrondissements : le 13e, le 19e et le 15e. Puis elle l'a étendu à trois autres : les 10e, 18e et 20e arrondissements.

Dans notre arrondissement, des actions ont été faites à destination des écoles dans un premier temps, fruits à la récréation, puis élargies à l'alimentation dans des structures d'aide alimentaire pour personnes en grande précarité avec des idées de recettes et de bonne utilisation des produits distribués. Enfin, pour les seniors, nous avons organisé un certain nombre d'ateliers.

Considérant que ce programme est un apport positif pour les Parisiens, le groupe UMP souhaite la généralisation et l'extension de ce programme à l'ensemble du territoire parisien et demande aussi qu'un bilan du programme Paris Santé Nutrition, affiné par arrondissement et par public, soit adressé aux conseillers de Paris.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame, d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER. - Comme vous l'avez noté, le programme Paris Santé Nutrition a débuté sur trois arrondissements, et devant ses résultats favorables, a été étendu pour concerner maintenant les 10e, 18e et 20e arrondissements. Ce programme donne de bons résultats. Je dois dire que le partenariat qui est institué entre les caisses des écoles notamment, les différents intervenants, les professionnels de santé et les familles sur la sensibilisation des enfants à l'alimentation est tout à fait bénéfique et joue un rôle intéressant dans la lutte et dans la prévention du surpoids et de l'obésité. Je partage tout à fait votre demande que ce bilan vous soit adressé.

Concernant la deuxième demande de votre vœu, je ne sais pas si l'on doit parler à ce stade de généralisation, car des évaluations suite à l'extension restent à faire, et cela me paraît prématuré. En revanche, si vous acceptez de transformer votre deuxième demande sur une information sur les étapes de l'extension de ce programme sur le territoire parisien, j'appellerais à voter favorablement votre vœu.

M. Ian BROSSAT, président. - Madame CEYRAC, acceptez-vous la proposition d'amendement qui vous a été soumise par M. Bernard JOMIER ? Je vois que oui, donc je propose de passer au vote de ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 10 G).

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'accessibilité des cabinets médicaux des professionnels de santé parisiens.

M. Ian BROSSAT, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 11 G dans le fascicule, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif à l'accessibilité des cabinets médicaux des professionnels de santé parisiens.

La parole est à M. François HAAB, pour une minute de présentation.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Président, nous revenons sur cette question de l'accessibilité, pour un problème qui est singulièrement important, puisqu'il s'agit de l'accessibilité aux locaux médicaux ou paramédicaux. On sait qu'aujourd'hui, pour plusieurs raisons pour lesquelles je ne rentrerai pas dans le détail, le compte n'y est pas en matière de mise aux normes, mais il est très difficile à Paris d'avoir une vision claire sur ce qui a été fait et sur ce qui est encore à faire.

Nous demandons donc, au travers de ce vœu, à ce qu'un recensement des locaux désormais accessibles soit effectué, communiqué au Conseil de Paris et surtout communiqué aux Parisiens au travers du site Paris.fr.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER. - Monsieur le Président, chers collègues, j'avais informé notre Conseil, lors de sa dernière séance, que le Sénat avait adopté le projet de loi à légiférer par ordonnances sur l'application de la loi de 2005 relative à l'accessibilité universelle. Depuis, l'Assemblée nationale a également délibéré et approuvé, donc maintenant, on connaît plus précisément le calendrier.

Chacun des établissements recevant du public devra déposer devant le Préfet un agenda d'accessibilité programmé, détaillant les étapes de la mise en accessibilité aux différents types de handicap de l'établissement. Les cabinets médicaux de ville, comme beaucoup d'autres lieux, sont évidemment concernés.

La question est que nous ne devons pas répéter les erreurs de la loi de 2005, dont les dispositifs d'application concrète ont fait défaut. Nous avons entamé un travail avec l'Ordre des médecins qui est très demandeur pour interroger ensemble les cabinets médicaux, les professionnels concernés, mais aussi pour leur apporter une assistance concrète sur la mise en accessibilité de leurs locaux.

J'allais dire que ce que vous souhaitez, ce recensement, va se faire par application de la loi, puisque chacun de ces locaux médicaux accessibles va devoir déposer un agenda d'accessibilité avant très probablement le 30 juin 2015, donc on aura une cartographie qui sera consultable. Vous avez raison, cette cartographie doit être largement diffusée, pourquoi pas sur le site Paris.fr. J'appelle donc à délibérer favorablement sur votre vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 12 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux lycéens sans-papiers lyonnais condamnés.

M. Ian BROSSAT, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 12 G dans le fascicule, déposé par Mme SIMONNET, relatif aux lycéens sans-papiers lyonnais condamnés.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET, pour le présenter.

Mme Danielle SIMONNET. - Deux jeunes lycéens de la Région lyonnaise ont été condamnés respectivement le 31 mars et le 16 mai 2014 pour escroquerie, suite à une plainte du Conseil général du Rhône et de l'Aide sociale à l'enfance, l'un à quatre mois de prison ferme et 260.000 euros de remboursement de prise en charge par l'ASE et cinq ans d'interdiction du territoire ; l'autre, à deux mois de prison ferme sur la base de tests osseux qui prétendaient démontrer qu'ils n'étaient pas mineurs et auraient bénéficié de façon abusive des aides de l'Aide sociale à l'enfance.

Rappelons que de tels tests osseux n'ont aucune valeur scientifique, qu'un des deux jeunes était d'ailleurs en possession d'un certificat de naissance reconnu authentique par les autorités. Les services de l'Aide sociale à l'enfance ne devraient jamais remettre en cause la minorité d'un jeune, dès lors que celui-ci présente un document d'état civil.

La criminalisation de ces deux jeunes lyonnais est une remise en cause très grave des recommandations du Défenseur des droits et de l'obligation du Code de l'action sociale des familles. De nombreux jeunes Parisiens pourraient potentiellement se retrouver dans des situations similaires de criminalisation.

Je propose que la Ville de Paris interpelle la Préfecture du Rhône et la Ministre de la Justice, Mme Christiane TAUBIRA, pour qu'ils œuvrent à la libération de toute charge pesant sur des jeunes lycéens lyonnais condamnés, conformément à une pétition soutenue très largement en ce moment par de nombreux citoyens, associatifs et élus.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Nawel OUMER pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Président.

M. Ian BROSSAT, président. - S'il vous plaît, on ne s'interpelle pas comme cela. Madame SIMONNET, les élus de l'opposition, vous laissez Mme Nawel OUMER répondre tranquillement, sereinement, au vœu qui a été déposé.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Président. J'espère que les explications que je vais vous donner, je ne sais pas si elles vous réuniront chacun, mais en tout cas, elles vous apporteront peut-être un éclairage.

Madame SIMONNET, ce vœu concerne la situation individuelle de deux jeunes gens qui ont effectivement été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance du Département du Rhône, et compte tenu de la localisation de la situation de ces deux jeunes, vous en conviendrez, je pense, le vœu tel qu'il est formulé ne nous permet pas, à nous, Département de Paris, d'interpeller directement la Préfecture...

D'interpeller directement...

M. Ian BROSSAT, président. - Monsieur DUBUS, c'est encore vous, décidément ! Cela arrive souvent. Vous allez laisser Mme Nawel OUMER répondre tranquillement, sans l'interrompre, en la respectant.

Mme Nawel OUMER. - Nous sommes dans le cas d'une situation...

M. Ian BROSSAT, président. - Vous savez, vous pouvez insulter autant que vous voulez les maîtres d'école, je suis très fier d'avoir été enseignant et c'est un beau métier !

Mme Nawel OUMER. - Je reprends avec un esprit de synthèse, pour respecter les temps de parole et, en tout cas, l'exigence qui nous a été demandée pour que la séance ne soit pas trop longue.

Cette interpellation à l'égard du Préfet du Rhône et à l'égard du Ministre de la Justice me paraît effectivement difficile, dans la mesure où il s'agit de décisions de justice qui ont été rendues, décisions d'espèce en première instance. Sauf erreur de ma part, d'ailleurs, l'une d'elles a été d'ores et déjà contredite par la Cour d'appel de Lyon puisque l'un des deux jeunes a été libéré.

Je pense que demander une telle intervention serait parfaitement inopportun et, en tout cas, se heurterait à un principe tout simple qui est la séparation des pouvoirs qui, je pense, vous est chère, tout comme à nous. En tout cas, le Garde des Sceaux ne pourrait pas faire une telle interpellation après une décision rendue dans ces circonstances ou, en tout cas, une décision de justice qui s'est déjà prononcée sur un cas individuel.

Malgré cela et au-delà de ces considérations techniques, nous entendons, bien évidemment, ces inquiétudes. Concernant la position parisienne, je vous rappelle celle du Département qui est un engagement fort pour que les situations de ces jeunes mineurs soient prises en compte.

Je vous renvoie au vœu qui avait été voté lors de la précédente séance de notre Conseil, le 20 mai très précisément, et qui rappelait justement cet engagement, un engagement qui concerne et que se doit d'avoir le Département de Paris, compte tenu du nombre d'enfants concernés qui se situent à Paris, de mineurs étrangers isolés qui se situent sur notre commune. C'est la première chose.

La seconde, c'est qu'à l'occasion de ce vœu, l'Exécutif, le Département a rappelé l'engagement qui était le sien pour poursuivre ce travail à la hauteur et, en tout cas, l'adapter aux besoins et aux évolutions des situations de chacun des jeunes. Notamment dans ce travail-là, vous savez que nous allons redéfinir et voter un Schéma départemental de la protection de l'enfance, dans lequel la situation des mineurs étrangers isolés sera, bien évidemment, étudiée. Dans le cadre de cette démarche, nous avons une démarche partenariale renforcée, notamment avec l'institution judiciaire.

Des rendez-vous sont pris d'ores et déjà au sein de notre Conseil. Entre élus et dans le cadre de la 6e Commission, on y reviendra, bien évidemment, mais aussi avec les partenaires qui interviennent tous dans le cadre de la gestion, en tout cas de la meilleure gestion possible de la situation de ces mineurs.

C'est pour tous ces éléments que, donc, j'émettrai un avis défavorable pour ce vœu.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DASES 1177 G - Subvention (9.151 euros) à l'association une chorba pour tous (19e).

M. Ian BROSSAT, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 1177 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Une chorba pour tous", située dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'association "Une chorba pour tous", créée en 1992 et domiciliée dans le 19e arrondissement, a pour but d'œuvrer pour la promotion sociale des personnes en situation d'exclusion, à travers des actions concrètes d'accès au droit commun. Elle intervient toute l'année afin de contribuer aux idées universelles de partage et de solidarité envers les couches les plus défavorisées.

En tant qu'élue du 19e arrondissement, je peux témoigner du travail indispensable effectué par cette association dans notre arrondissement.

Par ailleurs, je pense que, dans la période de crise que nous traversons, et qui dure depuis trop longtemps, nous nous devons de rester sensibles à l'œuvre des nombreux acteurs sociaux en faveur du maintien du lien social et de la solidarité.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste de Paris s'est réjoui de ce projet de délibération d'une subvention de 9.151 euros pour la participation au règlement du loyer des locaux situés au 108, rue Curial dont dispose actuellement l'association.

Je me permets toutefois d'attirer votre attention sur le fait que ces installations ne permettent pas à l'association d'accueillir, dans des conditions optimales, les personnes requérant ses services. En effet, il faut savoir qu'en dehors du mois du ramadan ou "Une chorba pour tous" loue un chapiteau pour recevoir et nourrir de nombreuses personnes dans le besoin, tout au long de l'année, par faute d'espace et de moyens, les repas sont servis dehors, en dépit de la

situation météorologique, dans la rigueur du froid de l'hiver ou des fortes chaleurs de l'été, ce qui me semble absolument inacceptable.

L'association a effectué une requête auprès de Mme la Maire en juillet 2013, lorsqu'elle était en campagne pour les municipales et en visite sous leur chapiteau, en compagnie de Mme Bariza KHIARI, vice-présidente du Sénat, concernant l'attribution d'un local plus vaste lui assurant une grande capacité d'action. Celle-ci a repéré un local appartenant à Réseau Ferré de France, situé au 105, rue Curial, en face de ses locaux actuels, qui semble inoccupé et fait l'objet de squats réguliers.

Mme Bariza KHIARI est intervenue auprès du président-directeur général de Réseau Ferré de France pour soutenir la requête de "Une chorba pour tous" et nous demandons à Mme la Maire de donner une suite favorable à une sollicitation dont elle avait elle-même constaté la légitimité sur place.

Merci.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI. - Effectivement, je me joins tout à fait à l'hommage rendu par notre collègue Mme Fatoumata KONÉ concernant l'association "Une chorba pour tous". Tout le monde connaît l'action humanitaire, dans un premier temps, réalisée auprès des personnes en situation de grande précarité (mamans isolées et personnes âgées), également au départ les repas distribués sous un chapiteau à l'occasion du mois de Ramadan notamment.

Cette association, ensuite, s'est vraiment orientée vers l'accès au droit de toutes les personnes rencontrées en situation de précarité et elle exerce vraiment une action tout à fait remarquable, d'une part, par la distribution de repas tout au long de l'année, et puis, de colis alimentaires également. Comme vous l'avez dit, nous aurons l'occasion d'en parler demain, à l'occasion du vœu sur la grande cause de lutte contre la grande exclusion. La précarité est importante pour de nombreux publics et le soutien alimentaire, l'accès au droit sont des actions fondamentales.

C'est la raison pour laquelle "Une chorba pour tous" s'est vu mettre à disposition des locaux situés au 108, rue Curial dans le 19e arrondissement, pour lesquels le projet de délibération qui vous est présenté a pour but de vous demander l'autorisation de signer avec l'association une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition des locaux situés au 108, rue Curial.

Je dois préciser que l'association paie une redevance de 9.151 euros nets. Le but de ce projet de délibération n'est pas celui d'une subvention, mais de la signature d'une convention d'occupation pour la mise à disposition des locaux, d'après les informations que j'ai.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1177 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1177 G).

2014 DASES 1037-DPVI G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Chinois de France - Français de Chine (20e).

M. Ian BROSSAT, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 1037-DPVI G relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Chinois de France - Français de Chine", qui est située dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voulais profiter de cette subvention pour souligner le travail formidable qu'accomplissent les associations qui œuvrent en faveur de la communauté asiatique.

Elles œuvrent à plusieurs égards.

Elles œuvrent en faveur de l'intégration de cette communauté, quels que soient les pays d'où elle peut venir, dans la vie citoyenne française. Elles œuvrent à leur intégration, tout en s'assurant d'une promotion méritée des cultures des pays qu'elles représentent.

Les associations asiatiques œuvrent aussi en leur faveur. Elles solutionnent les problèmes quotidiens qui la touchent, à défaut parfois de trouver le relais nécessaire auprès des pouvoirs publics locaux.

Alors, je voulais souligner et rendre à César ce qui est à César, souligner d'abord ce que ces associations font en matière d'intégration à la vie citoyenne française et qui pourrait par exemple relever des pouvoirs publics municipaux.

A l'occasion des dernières municipales, une association qui s'appelle "l'Association des Chinois résidant en France" et qui regroupe des personnes qui vont bien au-delà des frontières chinoises s'est beaucoup investie de manière à expliquer aux ressortissants qu'elle représente les modalités du scrutin, les enjeux de l'inscription, la manière de s'inscrire.

Beaucoup de réunions publiques ont été faites pour informer les Asiatiques et une forme de binôme extrêmement touchante a été mise en place : cette association a mis en couple les étudiants et les anciens de manière à ce que les plus jeunes s'occupent de formuler des dossiers d'inscription sur les listes électorales pour les plus anciens.

Un exemple, et, là, je tiens à rappeler encore le rôle important de la C.R.F. est celui de la promotion de la culture asiatique, la Mairie de Paris aime beaucoup dire chaque année qu'elle organise le Nouvel an chinois, mais il faut tout de même dire, souligner et rappeler que ce sont les associations asiatiques qui organisent elles-mêmes techniquement ce Nouvel an chinois, qui disposent grâce à la Mairie, effectivement, du droit d'accrocher des lampions, mais qui organisent cet événement culturel dont vous aimez beaucoup vous vanter à leurs frais et avec leurs propres moyens logistiques.

C'est ensuite les associations asiatiques qui solutionnent leurs problèmes quotidiens et, là, je veux parler par exemple de l'insécurité dont sont souvent victimes les asiatiques, notamment du côté de Belleville : racket, vol à la tire, passage à tabac ; ce sont des cibles faciles pour les délinquants.

Suite aux manifestations de 2011, un Comité de pilotage avait été mis en place à l'initiative des mairies des 10e, 11e, 19e et 20e arrondissements. Ce Comité, à ce jour, il me semble, ne s'est réuni qu'une seule fois. Ce sont donc les associations qui font le boulot au quotidien, qui expliquent à leurs ressortissants comment porter plainte quand ils ne connaissent pas notre système judiciaire et policier en France.

Ces associations représentent une minorité que chacun sait être silencieuse et qui est, la plupart du temps, assez respectueuse des lois de la République.

Les quelques milliers d'euros que vous distribuez à ces associations régulièrement ne doivent pas compenser, en aucun cas, le rôle qui est le vôtre, les devoirs et les responsabilités qui reviennent à la Préfecture de police, mais aussi aux services municipaux.

En termes de sécurité, je l'ai évoqué, le Comité de pilotage que vous avez mis en place n'a pas vraiment donné grand-chose, ne s'est pas réuni souvent : une seule en trois ans. Il est peut-être temps que vous aidiez les associations et que vous preniez le relais. Il est peut-être temps également que la Ville de Paris s'occupe de trouver une solution pour les commerces de gros, les activités de gros qui sont détenus par beaucoup d'asiatiques, qui se situent la plupart du temps dans le 3e, dans le 4e, dans le 11e et sont dans l'impossibilité totale de travailler.

Il suffit de voir : dans le 3e, rue des Gravilliers et aux alentours, aucun espace de livraison. Le Maire du 3e arrondissement et le Maire de Paris de manière générale reçoivent régulièrement la communauté asiatique en disant qu'une solution sera bientôt trouvée. En attendant, on ne va pas créer davantage de places de stationnement, vous ne faites qu'en supprimer et, notamment dans les rues étroites du Marais, il est absolument impossible de concilier une vie de quartier agréable et l'activité des commerçants de gros.

Il serait donc temps de songer à ce sujet une bonne fois pour toutes.

Une autre question sur laquelle les asiatiques vous demandent de travailler régulièrement, par exemple le classement de certains quartiers en zone touristique pour pouvoir bénéficier de l'ouverture des commerces le dimanche comme c'est le cas à Belleville. Vous le savez bien, la communauté asiatique afflue de toute l'Ile-de-France dans ces quartiers pour profiter des boutiques et des restaurants et peine toujours à avoir accès aux établissements qu'elle souhaite fréquenter le dimanche.

Enfin, on vous demande aussi la mise à disposition de locaux pour que les associations puissent gérer leurs anciens, puissent dispenser des cours de français. Je sais que vous venez tout juste de décider de mettre quelques locaux à leur disposition, c'est peut-être quelque chose qui pourrait être fait davantage.

Le but de mon intervention était tout simplement de dire que, quand on donne comme vous le faites plus de 450.000 euros par an au P.S.G. et aux œuvres sociales du P.S.G., je me dis qu'un effort peut-être un peu supplémentaire pourrait être fait à destination des associations asiatiques qui, la plupart du temps, s'organisent pour faire ce que vous n'avez pas le temps ni les moyens de faire à leur place, visiblement.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER. - C'est fantastique, la capacité, à partir d'un projet de délibération sur la santé des femmes chinoises, à parler de l'ouverture des commerces le dimanche, du commerce de gros, de l'insécurité, des livraisons rue des Gravilliers dans le 3e arrondissement, j'en passe et des meilleures !

Je vais vous apporter des éléments très triviaux de réponse sur le projet de délibération qui nous concerne et quelques autres éléments puisque, visiblement, vous souhaitez parler de beaucoup de choses.

Ce projet concerne la santé au féminin, la santé des femmes chinoises. C'est un projet qui, certes, est doté de quelques milliers d'euros, mais qui s'insère dans un ensemble de travail et qui est parti d'un constat qui est que les femmes chinoises qui vivent dans leur quartier, dans le quartier ont peu accès aux soins en raison de la barrière de la langue (dont je parlais tout à l'heure à propos d'autres femmes et d'une subvention sur la P.M.I. qui concernait aussi les femmes chinoises, d'ailleurs) et prennent mal en charge les questions liées à leurs grossesses et à la maternité.

Cette association fait un travail qui est considérable avec des sages-femmes, notamment de l'association "O' Monde" avec une gynécologue obstétricienne de la maternité des Lilas, avec une interprète sinophone d'origine chinoise. Elle fait un travail de prévention, de dépistage sur l'hépatite B, sur le cancer du sein avec l'atelier "Santé Ville du 20e", Adeca, la Ligue contre le Cancer, Médecins du Monde.

Elle apporte des informations sur les questions de santé spécifiques aux femmes avec l'intervention de professionnels de santé et de médecins qui interviennent dans les locaux de l'association et dans des lieux de soins et elle fait un travail sur la nutrition et la diversification alimentaire puisque, vous le savez puisque vous connaissez bien la communauté chinoise, elle est fréquemment carencée en calcium du fait des caractéristiques de son alimentation et donc que les enfants d'origine chinoise sont particulièrement victimes de problèmes bucco-dentaires.

Cet ensemble de travail est fait et, pour vous rassurer sur la politique de la Ville en la matière, je vous ai entendue citer de façon quand même un peu, presque... je ne veux pas employer de terme trop fort, mais un peu méprisante quand même : la Ville qui commencerait tout juste à mettre des locaux pour apprendre le français.

La Ville a dépensé 6 millions d'euros sur l'apprentissage de la langue française. Cela n'est pas des sommes qui sont dérisoires. Ce sont des sommes qui sont importantes et il est tout à fait vain, parce que ce projet de délibération ne concerne qu'une action précise qui est de 4.000 euros seulement, de vouloir faire croire que notre Municipalité ne prend pas en compte et n'aide pas la communauté chinoise et les personnes d'origine de Chine dans l'ensemble des problèmes qu'elles affrontent dans notre ville.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Monsieur le Maire, et merci d'avoir rappelé le contenu de ce projet de délibération que je vais soumettre au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1037-DPVI G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1037-DPVI G).

2014 DASCO 1004 G - Livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris - Marché de fourniture - Modalités de passation et d'attribution.

M. Ian BROSSAT, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 1004 G relatif aux modalités de passation et d'attribution d'un marché de fourniture pour des livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je regrette que le vœu que j'avais rattaché à ce projet de délibération et qui demandait précisément le report de ce projet de délibération n'apparaisse pas dans l'ordre du jour, ce que je ne comprends toujours pas, alors que c'était bien déposé comme vœu rattaché.

Mes chers collègues, les librairies de qualité, indépendantes et labellisées jouent un rôle majeur pour la diffusion du livre et l'accès à la lecture. Elles sont des lieux d'échange et de découverte indispensables au rayonnement culturel et intellectuel de Paris. Elles sont un maillon essentiel de la chaîne du livre.

De nombreuses librairies indépendantes parisiennes rencontrent néanmoins des difficultés économiques sérieuses. Alors, la Ville de Paris avait mis en œuvre des mesures visant un meilleur accès des librairies indépendantes au marché d'acquisition d'ouvrages des bibliothèques municipales.

Néanmoins, dans les faits, ce sont principalement des grossistes ou des libraires de départements éloignés de Paris qui ont remporté les marchés de la Ville pour l'achat des livres pour les bibliothèques ou médiathèques parisiennes, ce qui entraîne ainsi un circuit totalement aberrant sur le plan économique et écologique où des ouvrages quittent Paris pour aller en départements éloignés, puis repartent vers Paris alors que ce simple marché de commande publique pourrait assurer la survie financière de beaucoup de librairies indépendantes de quartier.

Il y a d'ailleurs nombre d'agents de bibliothèque qui confirment que les grossistes tiennent souvent très mal leurs promesses.

Dans la précédente mandature, mes chers collègues, le Maire de Paris Bertrand DELANOË avait confié une mission de réflexion sur les librairies indépendantes à Paris à François BROUAT, ancien Directeur des Affaires culturelles.

L'Exécutif avait d'ailleurs à l'époque, en réponse à un vœu présenté par Alexis CORBIÈRE et Ian BROSSAT, justement, Monsieur le Maire, et moi-même, fait adopter un vœu lors de la séance de juillet 2013 sur le soutien aux librairies indépendantes et il stipulait que la mission de réflexion confiée à François BROUAT depuis le 6 mai 2013 devait permettre l'émergence de propositions concrètes et opérationnelles afin de mieux préserver les librairies indépendantes à Paris et d'accompagner leur évolution à l'ère numérique, et dans le respect du Code des marchés publics, de revoir ces procédures d'appels d'offres pour les marchés d'acquisition d'ouvrages des bibliothèques municipales, pour faciliter l'accès aux librairies indépendantes à ces marchés.

Dans ce projet de délibération qui nous est présenté, certes nous passons de 10 à 19 lots, ce qui est très important, mais en même temps, ce projet de délibération contient une clause relative au suivi des commandes qui fait référence à des logiciels informatiques dont ne disposent pas les librairies indépendantes parisiennes de proximité. On se retrouve aussi avec un critère sur la remise concernant les lots de livres hors scolaire qui bénéficient d'un pourcentage de notation bien trop important au vu de sa régulation par la modification de la loi Lang au 18 juillet 2003 qui encadre les remises accordées aux collectivités à un maximum de 9 %.

Le critère sur l'étendue du panel d'éditeurs proposé n'a pas lieu par ailleurs d'exister, mais c'est un détail, puisque de toute façon, tout libraire a accès à la totalité des livres disponibles et se doit d'offrir le service gratuit de commande à l'unité, comme c'est stipulé dans l'article 20 de la loi Lang.

Surtout, la proximité physique entre librairies parisiennes et collectivités ne peut certes légalement être considérée comme critère d'attribution, mais il aurait été possible et souhaitable d'introduire comme critère la capacité à faire la promotion, le relais des animations et de l'actualité des médiathèques dans leur quartier et leur arrondissement, près de leur public. D'ailleurs, c'est ce qu'elles font pour nombre de librairies indépendantes de qualité, même sans les marchés.

Parmi les critères d'évaluation des offres, on aurait pu également évaluer les compétences des personnels chargés du suivi des marchés dans les librairies. On aurait pu aussi valoriser le fait de pouvoir proposer un échange immédiat en magasin de livres dans la journée lors de cas de livres défectueux ou d'erreurs d'acquisition. Cela aurait pu être proposé comme un critère important. On aurait pu également, dans le cadre de la précision de la note relative à la qualité environnementale, intégrer une évaluation du parcours kilométrique et/ou du bilan carbone d'un livre commandé de l'établissement, et pas simplement le fait que le moyen de transport soit électrique.

Toutes ces remarques, mes chers collègues, je ne les ai pas inventées. On ne peut comprendre et maîtriser le sujet qu'en échangeant avec les premiers professionnels concernés, c'est-à-dire les libraires et les bibliothèques. Quand j'ai découvert le projet de délibération à l'ordre du jour, c'est ce que j'ai fait. Quelle n'a pas été ma grande surprise de me rendre compte que malgré la Commission qui avait permis un certain nombre de concertations, ce projet de délibération n'a pas fait l'objet de plus sérieuses co-élaborations avec les premiers concernés. C'est regrettable.

C'est pour cela que ce projet de délibération passe à côté de son enjeu affiché premier qui est de véritablement aider les librairies indépendantes pour qu'elles ne se fassent pas doubler dans nos définitions de marchés d'appel d'offres par des grossistes. C'est pour cela que je vous propose que nous reportions, et c'est ce qui est dans mon vœu, le vote de ce projet de délibération présenté en Conseil général et sa version similaire présentée au Conseil municipal, pour que nous puissions approfondir avec les acteurs concernés pour qu'il atteigne bien son objectif.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD. - Merci, Monsieur le Président.

Chère Danielle SIMONNET, nous sommes d'accord sur les objectifs, à savoir qu'il faut que nous modifions les modalités de passation de nos marchés pour que les libraires puissent bénéficier de ces marchés. C'est le cas dans les bibliothèques et dans les établissements scolaires.

La Maire de Paris a déjà fait reporter ce projet de délibération lors du dernier Conseil de Paris considérant que nous n'étions pas allés assez loin. Il faut utiliser les termes juridiquement valables, donc je prends mon temps. C'est pour permettre que les libraires puissent candidater correctement avec des chances de remporter des marchés, alors que, dans les marchés précédents, le cahier des charges, ne leur permettait pas de gagner.

Nous avons d'ores et déjà entamé cette modification des marchés avec les deux projets de délibération qui vous sont proposés aujourd'hui et demain en Conseil municipal, notamment avec un passage de 10 à 19 lots, c'est-à-dire qu'avec des lots plus petits, des libraires que nous avons déjà contactés et avec qui nous avons échangé sur le sujet pourront candidater, soit seul soit à plusieurs.

Là où je diffère, c'est sur le calendrier. Nous sommes obligés d'aller vite parce qu'il faut bien avoir des manuels scolaires dès la rentrée. On ne peut pas attendre plus. En revanche, ce n'est qu'une première étape. J'aurai l'occasion de le redire demain en réponse à votre vœu en Conseil municipal, il faut en effet que dès les prochains marchés, notamment les plus gros, parce que les manuels scolaires ne sont pas les plus favorables pour les libraires, mais sur les bibliothèques, nous avons un devoir de réussite sur le sujet, et là, nous devons aller nettement plus loin dans les modifications du cahier des charges des appels d'offres.

Nous ne pouvons pas reporter ce projet de délibération et je demande donc qu'il soit voté.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1004 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1004 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Ian BROSSAT, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 16 juin 2014 à dix-huit heures quarante minutes, est reprise le mardi 17 juin 2014 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Présidente).

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je vais donner la parole à M. David BELLIARD.

Je pense que les séances tardives sont problématiques, notamment pour les agents de la séance que je remercie d'être restés disponibles si tardivement.

C'est vrai que les ordres du jour sont chargés, mais, surtout, il y a beaucoup, beaucoup d'inscriptions.

C'est une Assemblée et chacun, bien sûr, a la liberté de porter la parole qui est la sienne, mais je pense qu'il va falloir que l'on tire des conséquences de cela et peut-être convoquer le Conseil sur trois jours au lieu de deux.

Je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Présidente. Je vais aller dans votre sens.

Hier, notre collègue Pascal JULIEN n'a pu terminer son intervention, car on lui a coupé son micro et cette coupure lui a été imposée sans raison valable, brimant sa libre expression.

Nous ne pouvons accepter de voir la parole de l'un de nos élus ainsi réduite et le Président de séance ne peut pas préjuger les arguments qu'un élu va utiliser dans son intervention.

Cette situation, vous l'avez rappelé, est intervenue à la fin d'une séance tardive et même trop tardive pour espérer un travail de qualité des élus, sans parler de la qualité de travail des collaborateurs et des personnels de la Ville.

Nous n'accepterons pas, sous prétexte de vouloir terminer très vite, que la parole des groupes soit ainsi bridée et nous devons envisager en conférence d'organisation des ordres du jour plus allégés et des Conseils sur trois jours plutôt que deux.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je pense qu'effectivement l'heure tardive est sans doute la raison de cet incident de séance. J'ai toute confiance en Mao PENINOÛ qui assure depuis maintenant le début de cette mandature un travail remarquable et difficile en étant chargé de l'organisation du Conseil de Paris.

Je voudrais le rassurer et rassurer Pascal JULIEN qui pourra s'exprimer comme les autres élus.

Je sais que vous vous en êtes expliqués, donc je clos ce point, en renvoyant à la Commission d'organisation le fait de programmer peut-être sur trois jours nos séances de Conseil de Paris pour ne pas mettre sous tension les fonctionnaires de séance, les collaborateurs et les élus.

2014 DASES 1066 G - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Août Secours alimentaire (13e).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux politiques de solidarité et à la grande exclusion.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, nous abordons aujourd'hui un débat très important consacré à la lutte contre l'exclusion.

La lutte contre l'exclusion est aujourd'hui souvent une question de survie et je pense d'abord à la survie individuelle de celles et ceux que la crise affaiblit et isole jusqu'au dénuement et au désespoir les plus complets.

Je pense également à la survie collective de nos sociétés où le creusement des inégalités dégrade tous les jours les conditions du vivre ensemble.

Je pense enfin à la survie de nos idéaux que battent tous les jours en brèche tant de situations dramatiques dans les rues, dans les jardins et les stations de métro.

Cette détresse, c'est d'abord celle de centaines de personnes qui, pour des raisons complexes, diverses, vivent et dorment chaque jour dans la rue et pour lesquelles il nous faut trouver un hébergement, un accompagnement et, à terme, un véritable parcours d'insertion.

La rue abîme, elle épuise, elle finit par avoir raison de tout courage et de toute espérance. Pour aider celles et ceux qui s'y retrouvent, notre collectivité engage plus de 45 millions d'euros par an pour suppléer l'Etat dans sa mission de lutte contre l'exclusion.

Elle s'appuie pour cela sur le remarquable réseau d'institutions et d'associations qui concourent toutes, avec leur histoire et leur culture spécifique, à maintenir la cohésion de la société parisienne.

L'association "Août Secours Alimentaire" que je vous proposerai de soutenir après notre débat participe à cette mobilisation générale en distribuant des colis alimentaires aux personnes démunies durant le mois d'août.

Grâce à l'investissement des professionnels et des bénévoles qui s'y engagent tous les jours, 11.000 personnes ont pu être ainsi aidées l'an passé.

Je tiens aujourd'hui, en votre nom, à remercier ces associations qui œuvrent au quotidien pour lutter contre toutes ces formes de misère et à saluer le travail de leurs permanents comme de leurs bénévoles. Ils ont droit à la reconnaissance de notre Ville.

A leur image, de très nombreux Parisiens se mobilisent pour garantir la subsistance et la dignité des sans-abri. Avec eux, nous devons faire front en engageant une démarche collective, capable de lier tous les acteurs impliqués dans ce combat essentiel.

Bien sûr Paris, l'Etat, les collectivités de la future métropole doivent se trouver en première ligne, mais il leur faut associer les entreprises qui créent de l'emploi, les associations qui développent le lien social et, au-delà, l'ensemble des Parisiens.

C'est pour donner corps à une véritable participation citoyenne que nous devons envisager d'impliquer davantage les Conseils de quartier et de créer un Conseil parisien contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Chacun détenant une part des moyens, des idées et des énergies indispensables à l'intégration de tous les exclus, c'est collectivement et collégialement qu'il nous faut inventer et mettre en œuvre de nouvelles solutions.

C'est l'objet du vœu que je vous sou mets avec Dominique VERSINI, mon adjointe que je salue et que je remercie pour le travail extrêmement important et son implication dans ces sujets qu'elle connaît bien.

Dans quelques mois, cette démarche aboutira à la signature d'un pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Les méthodes et les moyens nécessaires pour atteindre nos objectifs y seront clairement exposés.

Chaque étape du parcours d'intégration qui mène de la rue à un hébergement, une prise en charge, un travail et un logement fera l'objet de la même attention pour améliorer l'efficacité d'un dispositif qui ne tolère aucune faille.

Nous ne pouvons plus, en effet, nous cantonner à la gestion de l'urgence et du court terme. Il nous faut à la fois prévenir, intervenir et insérer durablement si nous voulons que les progrès de Paris ne soient pas démentis par la relégation des plus fragiles d'entre nous.

Parce que l'isolement et le dénuement ne connaissent pas les frontières administratives, il nous faut également changer d'échelle et nous projeter dès aujourd'hui dans la métropole. En intégrant cette nouvelle logique territoriale, nous parviendrons à croiser davantage les compétences des différents services sociaux, à travailler plus efficacement avec l'Etat et à nous appuyer sur un tissu associatif plus dense encore qu'aujourd'hui.

C'est de cette manière que nous serons en mesure de proposer un accompagnement plus cohérent, plus adapté et plus équitable, au plus près des trajectoires et des parcours de chacun.

Mes chers collègues, ensemble, nous pouvons à la fois affronter l'urgence et élaborer des solutions durables pour les personnes les plus vulnérables. Au nom de la justice sociale qui est la clef de voûte de notre politique, au nom de la solidarité qui anime chacun d'entre nous, nous devons nous consacrer à ce défi, chaque jour de cette mandature. Il en va de la cohésion et de l'honneur de notre société et de notre Ville qui ne peut envisager l'avenir en fermant les yeux sur ses failles.

Je remercie toutes celles et ceux qui s'impliquent dans ce combat, je l'ai dit, Dominique VERSINI, l'ensemble des adjoints qui travailleront avec elle, mais aussi les services de la Ville et du C.A.S.V.P. et nos collaborateurs de cabinet qui s'investissent sans aucune réserve dans cette tâche et cette mission que nous souhaitons porter ensemble ici.

Je vous remercie.

Je vous rappelle que notre discussion est articulée autour du projet de délibération DASES 1066 G qui concerne notamment les subventions et conventions avec l'association "Août Secours Alimentaire" sur le secours alimentaire d'urgence et le vœu n° 1 G de l'Exécutif.

Je demande bien sûr que l'on respecte les temps de parole fixés en conférence d'organisation.

Nous débutons le tour de parole avec Mme Florence BERTHOUT pour le groupe U.M.P.

Mme Florence BERTHOUT. - Madame la Présidente, Paris a raison, nous avons raison, vous avez raison de déclarer la grande exclusion grande cause municipale, même s'il est paradoxal de le faire à la faveur d'un vœu déposé en Commission et de le faire en affichant, en tout cas dans le vœu, cela n'était pas vos propos, je le reconnais, une forme d'autosatisfaction quant à la politique sociale conduite depuis 12 ans par la municipalité, qui est contraire à l'embolie du dispositif d'urgence sociale, une embolie d'ailleurs qui n'est pas propre, avouons-le, à Paris.

L'enjeu est énorme, je le mesure dans le 5e arrondissement, singulièrement ces derniers mois où le nombre de personnes dormant dans la rue, avec souvent d'ailleurs des enfants sous les arcades, sous les porches, dans les squares fermés, à la sortie des bouches de métro n'a cessé d'augmenter.

Nous nous adressons à une population qui est particulièrement fragile, vous l'avez dit, en grande détresse économique, psychologique, sociale, qui est souvent très mobile et donc, difficile à suivre.

Dès lors, la question qui nous est posée à tous, sans exclusive politique, élus parisiens, élus de la petite et moyenne couronne, acteurs du champ social, Etat, aussi entreprises qu'on pourrait imaginer peut-être d'associer d'ailleurs dans un fonds dédié à Paris pour lutter contre la grande exclusion. C'est comment agir le plus efficacement pour prévenir, pour intervenir, mais aussi pour insérer durablement les personnes qui sont en situation de grande précarité ?

Nous devons agir sans le faire au détriment des personnes qui sont en situation, je dirai, d'exclusion relative, qui seraient moins vulnérables, mais qui risqueraient de basculer ou d'être pénalisées. Quand on crée un restaurant solidaire, dans le 5e arrondissement, rue de Santeuil, et qu'on le fait en supprimant un restaurant pour personnes âgées, cela suscite de l'incompréhension et ne fait pas avancer la cause de la grande exclusion. Donc soyons vigilants.

Le pacte parisien de lutte de l'exclusion devra dessiner les contours d'une politique efficace et d'une politique responsable.

Je me félicite que vous souhaitiez mettre autour de la table tous les acteurs, Madame la Maire, dans une logique de territorialisation, c'est-à-dire les acteurs du champ social, les représentants des personnes en grande précarité, même s'il est souvent très difficile de les associer, mais il faut les associer. L'Etat, vous l'avez dit, la future métropole, qu'il conviendrait d'associer en intégrant dès à présent la mission de préfiguration, et non pas ex-post.

Les maires ont un rôle particulier à jouer comme acteurs de terrain au plus près de l'intervention territoriale. Je pense ainsi nous pourrions, nous, maires, être proactifs dans la mise en œuvre de dispositifs innovant. Avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pendant la campagne, nous avons proposé de créer dans chaque arrondissement une bagagerie associée aux bains-douches. J'approuve la proposition de Dominique VERSINI, dont je salue d'ailleurs le grand professionnalisme sur ces sujets, sa proposition d'installer une bagagerie dans le 5e arrondissement. Je serai bien évidemment à ses côtés si le projet est conduit par une association qui regroupe aussi ou qui représente les personnes en situation de grande précarité, si ce projet est adossé à un bains-douches et si, évidemment, nous œuvrons avec les riverains.

Mais pour être tous solidairement efficaces, il faut qu'il y ait une vraie clarification des compétences. Il y a des inquiétudes quand vous proposez, par exemple, de faire intervenir les conseils de quartier dont le législateur n'a jamais imaginé une quelconque forme d'intervention sur le volet social. Ils n'ont aucune compétence, même s'ils peuvent être par ailleurs formidables, aucune compétence ni légitimité, donc attention.

Il serait sans doute plus judicieux de nommer, Madame la Maire, un référent solidarité auprès de chaque maire pour contribuer à la coordination des actions et pour fluidifier les informations entre acteurs. Je vous livre cette proposition.

Le pacte parisien devra proposer des dispositifs d'évaluation efficaces et pertinents qui ne feront pas l'économie d'une métropolisation, tant en particulier les questions, on le sait bien, de domiciliation, d'hébergement et de veille sociale sont complexes, et non exclusivement contingents au territoire parisien.

Oui, la justice sociale est bien la clef de voûte de la société. C'est pour cela qu'il faut que nous nous retrouvions, nous, élus de tout bord, pour défendre cette grande cause.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci.

La parole est à Mme Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Madame la Présidente, en décidant de faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de la mandature 2014-2020, vous répondez à l'interpellation faite en février dernier par Emmaüs Défi et l'association Aurore aux candidats à la Mairie de Paris pour lutter contre l'extrême pauvreté et qui s'accompagnait d'un plan concret et cohérent pour atteindre cet objectif, un plan d'action en 6 points, plan que nous approuvons et que vous avez approuvé.

Nous souscrivons, bien sûr, à cette mobilisation, mais je regrette que vous n'ayez pas cité dans votre vœu les auteurs de cette initiative. Renouveler nos pratiques politiques, c'est aussi respecter les acteurs du territoire parisien, les initiatives citoyennes, la société civile et les interpellations. Donc vous ne pouvez pas faire comme si tout sortait de votre chapeau, quand ce n'est pas le cas, au risque d'être suspectée de récupération, mais je ne crois pas que cela soit votre intention.

Ce que je regrette, c'est que vous repreniez cette belle et ambitieuse proposition, solidement construite pour ceux qui vivent dans la rue, pour le logement, le travail, des contrats sur-mesure, la santé et l'accès aux soins, et que vous la diluiez finalement dans un salmigondis politico-administratif en vous félicitant de tout ce qui est déjà mis en œuvre. Comme disait ma collègue Florence, effectivement vos propos de ce matin sont un peu différents du vœu que nous avons reçu au préalable. La principale mesure consiste donc en l'instauration d'un conseil parisien contre la pauvreté pour l'inclusion sociale. Or, il existe déjà un observatoire parisien de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion créé en 2009.

Donc, je ne comprends pas pourquoi on crée un millefeuille supplémentaire. Je pense que cette nouvelle structure, c'est ressortir la logique de multiplication des organismes et autres observatoires. La seule nouveauté consiste à la promotion de la participation des personnes en situation de précarité. Je pense qu'il aurait été préférable de modifier la composition de l'observatoire précité en élargissant la participation aux personnes en situation d'exclusion, plutôt que de créer une nouvelle structure ad hoc.

Emmaüs Défi et l'association Aurore nous appellent à passer d'une logique de dépenses à une logique d'investissement. Pour cet objectif précis, sortir les SDF de la rue à Paris avant 2020. Six ans, c'est court pour atteindre cet objectif. Il y a donc urgence.

Nous le savons, nous allons devoir vivre dans un monde de plus en plus incertain. Notre société tout entière est ébranlée dans ses repères, dans ses liens. Nous assistons à une vraie déliquescence du vivre ensemble. Effectivement, le contraste est alarmant pour Paris qui est à la fois la plus belle ville du monde, le moteur économique de la France, mais aussi une terre de concentration des plus grandes exclusions.

La pauvreté affecte des territoires différents et elle a un visage. Le visage de l'extrême pauvreté, bien souvent, ce sont les femmes. C'est une cause qui me tient à cœur, donc nous serons extrêmement attentifs au groupe UDI-MODEM à ce qui sera fait dans ce sens pour les femmes et pour les familles monoparentales, notamment dans le 17^e arrondissement où je suis élue, qui comprend beaucoup de familles monoparentales et de femmes seules.

Face à ces grands défis, allez-vous encore une fois fixer des objectifs et ne pas prendre les moyens de les atteindre ? Allez-vous nous donner bonne conscience à nous tous, élus, bien sûr, et répondre à la moitié de l'urgence qui est sous nos yeux, multiplier les concertations ? Il faut que l'on sorte effectivement de l'émotion et qu'on passe à l'action, car le message que nous envoient nos concitoyens, élection après élection, nous demande de changer de méthode. Alors ne nous payons pas de mots : ce que vous nous présentez aujourd'hui est effectivement une grande cause, mais avec de petits moyens à mon avis.

Oui, à la grande cause de votre mandature, mais avec de grands moyens, avec une rupture dans nos pratiques, un peu comme Ed Koch, le maire de New-York qui a décidé d'enrayer la dérive de sa ville en son temps et qui a osé des méthodes en rupture.

Jean-Louis BORLOO, quand il a fait la politique de la ville et l'ANRU autour de la rénovation urbaine, a aussi procédé en termes de rupture. Il a changé de méthode. Nos concitoyens attendent de nous des résultats.

Donnez les moyens de cette grande ambition à Paris, et nous serons à vos côtés. Ouvrons tous ensemble sans tarder à l'échelle des quartiers, comme au niveau de la métropole, en agissant plus vite, plus fort.

Dans cette période de crise que nous vivons, le temps de la grande exclusion et de la désintégration sociale que vivent un grand nombre de nos concitoyens s'écoule plus vite que notre temps politique. Plusieurs de mes collègues vous l'ont dit hier, vous vouliez oser Paris.

Je vous demande, Madame la Présidente, ayez de l'audace, encore plus. Nous allons voter ce vœu bien sûr, mais nous vous demandons d'aller encore plus vite, encore plus loin. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Madame JOHNSON, merci pour cette conclusion.

Vous savez, cette cause n'est pas une cause partisane. C'est une cause que je souhaite voir engagée, portée par l'ensemble des élus parisiens. Elle me paraît suffisamment fédératrice. Il se trouve que pendant la campagne électorale, nous avons été quelques candidats à répondre à la sollicitation expresse d'Aurore et d'Emmaüs : Danielle SIMONNET, Christophe NAJDOVSKI, moi-même. Je crois qu'il y avait aussi M. BEIGBEDER.

C'est dans la foulée de ce travail que nous avons engagé avec eux, que nous nous inscrivons aujourd'hui. Donc, oui, de l'audace. Vous dites que vous serez attentifs. Soyez attentifs, mais soyez engagés. Voilà. Je vous demande aussi de l'engagement.

Je vous remercie.

Mais, vous avez dit que vous alliez voter le vœu, et c'est très bien.

Je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS. - Madame la Présidente, mes cher-e-s collègues.

J'aimerais tout d'abord me féliciter que le Conseil de Paris se saisisse, dès les premières semaines de la mandature, de cette question éminemment centrale qu'est la grande exclusion.

Je m'en réjouis tout d'abord car ce vœu traduit la concrétisation des engagements pris devant les Parisiens au cours de la campagne électorale. Je pense plus particulièrement au respect des orientations préconisées en la matière par Emmaüs Défi et le Samu social.

Aux côtés du tissu associatif, dont l'action est précieuse et l'expertise incontestable, nous nous fixons l'objectif ambitieux, vital et réaliste de mettre un terme à la grande exclusion à Paris dans les 6 ans à venir.

En brisant une logique hermétique de superpositions des dispositifs de prise en charge pour adopter une logique dynamique de parcours d'accès aux droits, nous garantirons une réponse efficace articulant aussi bien la stabilisation résidentielle, le retour à l'activité professionnelle qu'un suivi de santé.

Naturellement, cet objectif de mandature s'appuie sur le volontarisme municipal en la matière depuis 2001. La Ville de Paris a fait ainsi de la solidarité l'un de ses axes politiques majeurs. Elle a considérablement renforcé les dispositifs pour limiter et combattre les facteurs de vulnérabilité.

En ce sens, la politique menée à Paris est d'une totale fidélité à l'identité de notre cité. C'est un fait, si les Parisiens ont fait le choix de porter puis de maintenir une équipe progressiste à Paris depuis 13 ans, c'est bien parce qu'ils sont profondément habités par un souci de justice sociale et qu'ils appellent de leurs vœux la fin de la stigmatisation des plus fragiles, et notamment des grands exclus.

Mais nous ne saurons naturellement nous satisfaire des résultats déjà obtenus. En effet, la crise est là et frappe toujours plus durement, à l'instar de la cinquantaine de familles actuellement à la rue à Paris.

Notre mobilisation doit donc être plus que jamais renforcée et le vœu qui nous est présenté va en ce sens, notamment en insistant sur les notions de prévention, de décroisement des dispositifs et enfin d'insertion durable.

Il faut également saluer la démarche collégiale qui sous-tend ce vœu. La guerre contre l'exclusion ne pourra être gagnée qu'en unissant toutes les parties prenantes. Réunir tous les acteurs autour de la formalisation et de la mise en œuvre d'un pacte est la seule méthode appropriée.

Seuls, nous ne pourrions agir efficacement. Je me félicite donc de la volonté de faire du trinôme Ville / Etat/ associatif le socle des groupes de travail thématiques qui définiront un diagnostic partagé et scelleront les objectifs du Pacte parisien. Avec l'Etat, mais aussi les autres collectivités territoriales du Grand Paris, nous pourrions ainsi être durablement décisifs s'agissant de logement et d'hébergement pour favoriser la construction de CHU, de CHRS, de résidences sociales ou encore d'ESI. Quant aux associations, leur rôle déjà majeur sera appelé à être encore plus renforcé pour faire fructifier leurs connaissances sans pareil du terrain. Je connais et je salue à ce titre les échanges permanents noués par Dominique VERSINI avec les différentes structures.

Je tiens enfin à saluer la place faite à la participation citoyenne. La création d'une instance permettant de favoriser la prise de parole des personnes vivant à la rue sera décisif tant pour l'inclusion de ce public que pour la définition concrète des moyens d'action à mettre en œuvre. Enfin, ce vœu permet de prendre la mesure de la forte attente des Parisiennes et des Parisiens sur le sujet de l'exclusion. Nombre d'entre eux souhaitent concrètement aider ou encore obtenir des informations sur la prise en charge de personnes qu'ils côtoient quotidiennement.

J'en veux pour preuve les actions que nous avons pu mener au cours des dernières années dans le 12^e arrondissement avec les conseils de quartier. L'organisation de réunions d'information avec la participation des collectifs de maraudes et des services municipaux, la distribution régulière des flyers d'information de la FNARS caractérisent cette appétence. Mais cette volonté de mobilisation s'est aussi concrétisée avec la création d'une Bagagerie dans les locaux des Bains-douches de la rue de Charenton. Cette structure accueille désormais plusieurs dizaines de personnes sans-abris chaque semaine, et bénéficie régulièrement d'une partie des budgets d'investissement des CQ pour financer de nouveaux casiers.

Mes chers collègues, agir implacablement contre l'exclusion répond tout autant à une demande de nos co-citoyens qu'à une main tendue de nos partenaires associatifs. Oui, il est bel et bien possible de ne plus laisser de personnes à la rue. Il faut dès lors s'en donner les moyens. C'est là tout le sens de ce vœu.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci, Madame KOMITÈS.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, c'est avec attention et intérêt que nous avons écouté votre intervention, s'agissant de la grande cause de l'exclusion et notamment des publics vivant à la rue. Défendant activement la cause des mal-logés et des sans-abri depuis 2001, les élus écologistes sont aujourd'hui très heureux de vous rejoindre dans ce combat et de contribuer à relever avec vous ce défi important pour Paris et pour les Parisiennes et Parisiens qui sont attachés à ce que notre ville puisse rester fidèle à ses valeurs de partage, de solidarité et de justice sociale.

Le vœu rappelle le bilan réalisé depuis 2001. Les écologistes sont fiers d'avoir contribué à ce bilan qui, pour eux, a créé une rupture réelle avec les politiques antérieures. Le programme d'humanisation des centres d'hébergement, la transformation en résidences sociales des foyers des travailleurs migrants, le choix de structures d'hébergement à taille humaine implantées au cœur des quartiers de Paris, les restaurants solidaires favorables au développement de lien social et de convivialité... les succès de tous ces projets réalisés sont, pour nous, le reflet d'un réel changement de regard sur les personnes mal logées ou sans abri, sur leur capacité d'insertion et sur leur droit d'accès à une qualité de vie dans la ville.

Aujourd'hui, tous ces projets constituent une réserve importante en termes de savoir-faire et de capacité d'innovation, et nous proposons ici d'établir un état des lieux des actions par arrondissement et une évaluation de notre politique depuis 2001. C'est une étape indispensable pour mieux repenser et mieux réadapter notre service public et notre politique de soutien aux actions en cohérence avec les ressources existantes et les besoins du territoire.

Cependant, face à l'ampleur et à la complexité de la problématique de la grande exclusion, nous sommes d'accord avec vous pour dire que Paris ne peut plus agir seule, et nous vous rejoignons sur l'opportunité que constitue la future métropole pour accroître notre capacité d'agir. Par exemple, un Samu social métropolitain serait bien plus performant et plus efficace avec, à sa disposition, des réponses bien plus diversifiées et donc, mieux adaptées aux besoins des usagers.

S'agissant des trois axes de l'action annoncée, prévenir, intervenir et insérer durablement, nous apprécions ici la volonté de conjuguer une action articulée des trois volets, et nous nous permettons deux interrogations : comment améliorer la prévention des expulsions locatives quand on apprend le nouveau gel par le Gouvernement des allocations logements ? Et quel serait votre engagement par rapport au financement du Fonds Solidarité Logement, outil essentiel de la prévention des expulsions, et notamment de ceux qui subissent un changement de situation par le fait d'un divorce ou d'un licenciement ?

Comment amplifier l'insertion si nous n'appuyons pas clairement dans ce vœu sur le rôle de l'économie sociale et solidaire, alors qu'elle est un levier majeur pour favoriser la réinsertion des personnes en situation d'exclusion, et qu'elle a déjà fait ses preuves à Paris ? Je pense ici aux ressourceries, aux chantiers d'insertion, aux régies de quartier et surtout, aux projets d'Emmaüs Défi.

Enfin, en ce qui concerne la méthode, nous ne pouvons que saluer la démarche d'une large mobilisation des différents types d'acteurs du territoire, et notamment et surtout des entreprises et des employeurs, à l'échelle parisienne comme au niveau des arrondissements, et apprécions tout particulièrement la dimension de la participation des usagers pour co-construire notre action et la faire évaluer par les citoyens eux-mêmes.

Avant de terminer, je me permets une interrogation sur l'absence d'un engagement clair sur les moyens financiers que vous comptez consacrer à cette belle action ambitieuse, et quand même attirer l'attention ici sur deux situations qui favorisent la grande exclusion dans nos villes, et qui nous préoccupent dans notre ville, et qui nous préoccupent tout particulièrement : la première concerne le volet de la lutte contre la pauvreté des enfants, dont le taux est estimé à plus de 20 % à Paris.

Quel serait votre engagement pour les milliers de familles avec enfants mineurs hébergés en hôtels meublés par notre collectivité ? Laisser ces familles élever des enfants dans ces conditions, c'est très coûteux pour la Ville et c'est surtout prendre un risque important en terme de problèmes de malnutrition, d'échec scolaire et d'inadaptation sociale.

La deuxième concerne les parents étrangers sans-papier d'enfants nés en France et scolarisés à Paris, et les jeunes majeurs sans-papiers ayant été pris en charge par l'A.S.E. Comment comptez-vous intervenir en faveur de la sortie de cette situation d'exclusion subie par une politique gouvernementale qui les maintient dans la pauvreté et l'exclusion dans les quartiers de Paris ?

Finalement, en connaissant tous ici l'engagement de Mme VERSINI dans son combat pour la défense des droits de l'enfant dans notre pays, nous lui faisons confiance pour relever ce défi et voterons, bien évidemment, ce vœu avec beaucoup d'enthousiasme, et nous contribuerons à le mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup, Marie ATALLAH, pour vos propos et l'engagement de votre groupe à travers votre parole.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Madame la Présidente, mes chers collègues, vous avez souhaité faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de la mandature et nous saluons cette initiative. Nous la saluons car aujourd'hui, à Paris, nous sommes nombreux à estimer que la grande exclusion gagne du terrain. Je vais essayer de faire en sorte que mon propos soit le plus objectif possible. Il me semble que nous devons tous nous plier à cet effort si nous voulons prendre la juste mesure du phénomène de la grande exclusion, et y apporter des réponses qui soient à la hauteur.

Il faut dépasser une approche strictement émotionnelle de la grande exclusion. Les médias ont longtemps privilégié un traitement presque sensationnel du problème, faisant les gros titres avec le premier décès de sans-abris au début de l'hiver. Chaque année, l'opinion publique s'émeut...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je demande aux conseillers qui ne sont pas intéressés par le thème d'aller poursuivre leurs discussions ailleurs. Il me semble que c'est suffisamment important et que se respecter dans cette instance fait aussi partie des règles de vie commune.

Voilà, vous pouvez poursuivre, Monsieur BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Chaque année, l'opinion s'en émeut. Les pouvoirs publics lancent des mesures exceptionnelles qu'on appelle la gestion au thermomètre, en concentrant les moyens sur la période hivernale : dispositifs extraordinaires de veille sociale, ouverture de lieux de mise à l'abri et de centres temporaires d'hébergement d'urgence, qui ferment leurs portes dès que la température remonte. Pourtant, comme le collectif "Les Morts de la Rue" nous le rappelle régulièrement, on meurt dans la rue autant en été qu'en hiver, mais beaucoup moins de personnes s'en émeuvent.

Pour sortir de cette logique, il faut prendre la pleine mesure de la grande exclusion. Seulement voilà, construire des données objectives dans ce domaine n'est pas chose facile. Plusieurs études font état de 12 à 15.000 personnes sans domicile fixe à Paris. L'Institut d'aménagement de l'urbanisme d'Ile-de-France dénombrait en 2009 41.600 personnes sans domicile fixe ayant une domiciliation administrative à Paris.

Au-delà des chiffres, nous savons également que la grande exclusion touche de plus en plus aux profils les plus variés. Aujourd'hui, le S.D.F. n'est pas seulement un homme seul, en 2014, le S.D.F. peut être une femme seule, il peut vivre dehors en famille, accompagné de ses enfants, il peut même être mineur isolé, il a parfois recours au 115 qui est de moins en moins en mesure de lui apporter des réponses positives. Cet hiver, 45 % des demandes du Samu social de Paris n'ont pas donné lieu à un hébergement. Le S.D.F. peut aussi travailler en journée, être rémunéré, et pourtant, à la nuit tombée, il rejoint une tente dans le bois de Vincennes ou la banquette de la voiture.

C'est peut-être la plus grande difficulté à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Les dispositifs doivent prendre en compte ces évolutions, ce que la Ville a d'ailleurs commencé à faire depuis plusieurs années.

J'en reviens maintenant au vœu qui nous est présenté aujourd'hui. Je ne vous cache pas que le groupe Communiste - Front de Gauche attendait plus de choses de ce vœu, qu'il fixe des objectifs clairs et des échéances à atteindre, et qu'il précise les moyens qui seront attribués à cette grande cause. Malgré cette déception, nous estimons que la démarche qui nous est présentée est positive.

Il est nécessaire d'asseoir tous les acteurs, l'Etat et ses différents services, les associations et les professionnels, autour d'une table pour travailler un pacte parisien contre la grande exclusion. D'abord, parce que la Ville agit ici sur une compétence de l'Etat. A ce sujet, nous regrettons que l'Etat ait suspendu le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Nous serons ainsi très attentifs aux positions que l'Etat adoptera sur ces sujets. Je pense notamment à la question des domiciliations administratives et surtout à la question de l'hébergement d'urgence.

Ensuite, parce que de l'avis de tous, le système actuel arrive en bout de course. L'exemple de l'hébergement d'urgence est particulièrement symptomatique. Le nombre de familles hébergées par le Samu social 75 est en constante augmentation depuis le début des années 2000, et de trop nombreuses familles restent plusieurs années dans le dispositif. Enfin, cette démarche nous paraît de nature à nous interroger sur le cloisonnement qui existe actuellement entre institutions et politique.

Nous en sommes persuadés, ce n'est qu'au travers d'une approche globale incluant l'accès au logement, l'accompagnement médical et l'insertion par le travail que nous viendrons efficacement en aide aux personnes en situation de grande précarité. Les services de la Ville devront pleinement s'engager dans cette voie du décroisement. Nous devons également être très attentifs au fait que les services de l'Etat s'inscrivent dans cette démarche, car il est tout simplement inacceptable que la situation actuelle perdure et que, par exemple, la Direction du Logement et de l'Hébergement n'ait aucun lien avec l'Agence régionale de santé.

C'est en gardant cet objectif de décroisement bien en tête qu'il nous paraît important de ne pas reproduire ce cloisonnement institutionnel au travers des groupes de travail qui seront mis en place dans les mois à venir. L'approche territoriale se basant sur les arrondissements pourrait se révéler plus intéressante. Je vais terminer mon propos en vous présentant les conditions qui, pour nous, au groupe Communiste - Front de Gauche, sont nécessaires. Il est nécessaire de réunir pour lutter efficacement contre la grande exclusion, de fournir une adresse à tous les S.D.F.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Vous devez aller vers votre conclusion.

M. Hervé BÉGUÉ. - Je conclus, Madame la Présidente.

Nous ne devons plus laisser d'enfants dormir à la rue. Le lien de proximité des familles qui viennent de perdre leur logement doit être préservé coûte que coûte sur le court terme. Sur le plus long terme, il nous faut dès maintenant envisager la sortie du dispositif hôtelier au privilège des hébergements de proximité, de faire en sorte que le Samu social...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Vous devez vraiment conclure.

M. Hervé BÉGUÉ. - Que le Samu social devienne un service public. Je rappelle simplement que l'on mesure la valeur d'une civilisation humaine à sa capacité de protéger les plus faibles.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Présidente.

La question de la lutte contre la grande exclusion est un sujet important du Conseil de Paris et il nous oblige à faire preuve de volontarisme et de méthode, tant la tâche est compliquée.

Une méthode, c'est bien ce que vous nous proposez afin de lutter efficacement contre ce phénomène, et nous en avons besoin, car nous sommes interpellés quotidiennement par la misère qui nous entoure. Que dire ? Que faire ? Que proposer ? Vers quels interlocuteurs se tourner ? Les personnes de la rue sont souvent assommées par le nombre d'interlocuteurs différents, et même à notre niveau d'élus parisiens, il est souvent difficile d'y voir clair.

La solidarité a besoin d'un cadre d'action lisible, tant les acteurs, l'administration, les associatifs, les professionnels, les bénévoles sont nombreux et divers. Il y a une nécessité de mettre en cohérence, de décloisonner et de créer ainsi davantage de fluidité dans l'intérêt des personnes de la rue que nous suivons et accompagnons. Au fond, quelle est notre ambition ? Faire sortir le maximum de personnes de la rue. Comment nous y prendre ? Par le biais de la prévention, de l'intervention et de l'insertion dans le temps comme vous l'exposez dans ce vœu de l'Exécutif.

Il nous faut proposer un hébergement digne et adapté, et des relais plus faciles vers le logement, car tout est plus compliqué quand on vit dans la rue. Il faut que les emplois adaptés puissent être proposés par les entreprises qui ont un rôle central à jouer dans le travail de réinsertion. Il faut également un suivi particulier sur les questions liées à la santé des plus exclus parce que la rupture de soins constitue un obstacle majeur à l'insertion.

Le 14 février dernier, les associations Aurore et Emmaüs ont présenté un plan de travail pour qu'il n'y ait plus de sans-abris en 2020. On dit cet objectif irréaliste. Peut-être, mais cette démarche volontariste a le mérite de poser un cap ambitieux, ce vers quoi la Maire de Paris s'est pleinement engagée. La solidarité doit être partout et chacun doit y prendre sa part. Elle ne doit pas être utilisée à des fins politiques, comme par exemple quand un centre de Samu social s'installe dans un arrondissement, comme cela a été le cas il y a quelques années.

Mes chers collègues, la prise en charge globale qui nous est proposée est une nécessité et ce pacte contre la grande exclusion a vocation à donner une véritable impulsion, notamment vers nos partenaires franciliens avec qui les liens doivent être plus denses. Un travail de mutualisation des places d'hébergement, de la gestion d'urgence, mais aussi de l'accompagnement doit impérativement s'intensifier, tout particulièrement avec les communes limitrophes.

L'Etat doit de son côté maintenir son effort. Je sais la détermination de la Maire de Paris, elle l'a d'ailleurs déjà démontré, pour rappeler le Gouvernement à ses responsabilités. Mes chers collègues, chère Dominique VERSINI, vous pouvez compter sur le soutien plein et entier de notre groupe pour faire en sorte que nous réussissions à être performants dans le combat à mener contre la grande exclusion.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS, et en plus dans les trois minutes. C'est formidable !

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Lutter contre la grande exclusion, j'approuve. Néanmoins, je trouve ce vœu bien flou sur les contours et les moyens qui seront mis en œuvre.

Madame la Présidente, vous rappeliez cette initiative de la Fondation Emmaüs le 14 février dernier, dans laquelle nous étions, tous les candidats, à part Mme NKM, d'ailleurs, qui n'était point-là, mais il me semble que tout le monde avait signé l'engagement de porter les programmes rendant possible d'éradiquer en une mandature la grande exclusion.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - C'est faux, nous y étions allés avant !

Mme LA PRÉSIDENTE. - Non, ça, on le sait. On y était, nous !

Allez-y, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce sera décompté de ma minute !

Mme LA PRÉSIDENTE. - Oui, c'est décompté de votre minute. Continuez !

Mais, nous, on y était, on le sait.

Mme Danielle SIMONNET. - Déjà, on remet les compteurs à zéro à cause de Mme NKM.

Mais, nationalement, Madame la Présidente, hélas, je pense qu'il faut qu'on ait la certitude que, tant que les politiques de l'offre, qui répondent aux intérêts du M.E.D.E.F., se poursuivent, le chômage et l'exclusion vont

augmenter et la précarité et la grande exclusion vont croître. Dans le même temps, la baisse des dotations de l'Etat et les déficits de la Ville pour répondre au problème de la grande exclusion - d'ailleurs, vous nous avez alertés ce matin sur les 400 millions d'euros - font que nous allons être de plus en plus dans une grande difficulté pour y répondre.

Rappelons cette phrase de Victor Hugo : "C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches."

Donc, il n'y a pas d'aveu d'impuissance mais il y a une nécessité radicale et concrète d'être en rupture avec les politiques qui sont menées. Concrètement, plutôt que de payer des hôtels de misère, assumons enfin un recours à l'emprunt qui nous permette d'investir dans l'hébergement d'urgence. Réquisitionnons les logements et les bureaux vides.

Je ne donnerai pas mes autres propositions, nous aurons l'occasion de toute la démarche mise en place pour le faire et que ma minute est écoulée !

Mais, oui, la rupture est plus que nécessaire et urgente.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci à vous, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme CEYRAC, pour le groupe UMP.

Mme Sylvie CEYRAC. - Madame la Présidente, mes chers collègues, j'ai écouté avec attention la présentation de votre vœu et je suis particulièrement sensible à la marque d'intérêt que vous portez à la grande exclusion, décidant d'en faire une grande cause de la mandature, étant moi-même engagée sur le terrain depuis de nombreuses années.

Je m'étonne cependant que, depuis 2001, soit 13 ans, cela revête un caractère d'urgence pour qu'un vœu, et seulement un vœu, soit déposé tout d'un coup par l'Exécutif municipal.

Prévenir, intervenir, insérer durablement sont effectivement ce à quoi doivent tendre toutes les actions menées envers les personnes en grande précarité, à la rue. Enfin, pour ceux qui l'acceptent !

Les situations, comme vous le savez, des personnes à la rue sont multiples : hommes ou femmes qui, à la suite d'une perte d'emploi et d'un chômage perdurant, souvent suivi d'une séparation de couple, se retrouvent à la rue ; familles monoparentales, et donc beaucoup d'enfants ; travailleurs qui n'arrivent pas à se loger dont des agents Ville ; populations étrangères en situation régulière ou pas. Mais surtout il ne faut pas oublier que 30 % de la population environ est atteinte de troubles psychiatriques, ce qui pose des problèmes sanitaires particuliers.

On le voit, les publics sont divers et les réponses devront l'être aussi.

Alors, vous proposez un Conseil parisien de la lutte contre la grande exclusion. Pourquoi pas ? Mettre chacun en face de ses responsabilités ?

L'Etat : là, je note une certaine constance du discours de la gauche parisienne en ce qui concerne la participation de l'Etat au financement de l'hébergement d'urgence. Jusqu'en 2012, la réponse était toujours la même : l'Etat ne verse pas sa part. On peut penser que le changement de majorité présidentielle a réglé la question.

La Ville : la contribution financière de Paris, Ville et Département, n'est pas négligeable et je connais les sommes importantes qu'elle y consacre, même si, quelquefois, je doute d'une gestion cohérente, utile et efficace. Un exemple : aménager pour une période très courte, trois mois, quatre mois, des bâtiments pour de l'hébergement d'urgence, pour les démolir ensuite ou leur donner une autre destination ; beaucoup de frais, pour peu d'efficacité.

Malgré ces investissements importants, le nombre de personnes en précarité et sur le chemin de la grande exclusion augmente.

Ce Conseil ne pourra avoir de l'intérêt que si tous les acteurs de terrain y sont associés :

- Etat ;
- Ville ;
- Département ;
- mais aussi les mairies d'arrondissement ;

- les associations spécialisées (Aurore, Emmaüs) ; Aurore, où vous étiez administrateur jusqu'au mois dernier et où je ne vous ai jamais vu siéger ;
- les associations locales ;
- les communautés religieuses ;
- le centre d'action sociale protestant.

Je crois fermement qu'un travail important doit être fait au niveau des arrondissements. Chaque arrondissement a ses propres problématiques de la précarité, en fonction du nombre et du type de population. Or, c'est souvent dans la proximité que se trouvent des solutions.

Je pourrais citer de nombreux exemples et de nombreux cas, comme "Août Secours Alimentaire", dont le premier centre de distribution est né dans le 15e, avant de s'étendre à quatre autres arrondissements, et même maintenant en banlieue, comme Colombes, Pantin, Créteil et, cet été, même à Villejuif, et qui ouvre même en plus un deuxième centre dans le 15e pour une quinzaine de jours en juillet à partir du 14 juillet.

Mais c'est aussi grâce à la connaissance mutuelle des associations, favorisée par des rencontres nombreuses, que des initiatives ont vu le jour, comme la bagagerie d'Antigel. Antigel, la bagagerie, est née du besoin exprimé par les bénéficiaires de la maraude d'Antigel à qui a été posée la question de ce qui pouvait les aider.

Mais aussi la création en cours d'un centre de santé pour personnes de la rue, pour des petits soins.

Si les personnes de la rue n'ont pas, par définition, d'adresse, elles ont un territoire qu'elles habitent d'une certaine façon, mais elles ne sont pas suivies par les services sociaux de leur secteur ou de leur arrondissement. Elles sont suivies par les permanences sociales d'accueil, Bastille, Chemin Vert ou Belleville, selon le public. Bien que faisant formidablement bien leur travail, elles sont totalement emboisées par le nombre croissant de demandeurs ; demandeurs qui sont dans des situations de plus en plus complexes.

Une des missions des conseillers sociaux territoriaux, qui sont en cours d'installation sur l'ensemble des secteurs des services sociaux de Paris, est de bien connaître les différents partenaires, de repérer les difficultés à chaque territoire afin d'apporter des réponses aux problématiques repérées.

Je pense qu'un redéploiement de ces P.S.A., en liaison avec les S.T. serait à étudier.

Vous souhaitez associer les conseils de quartiers à la question de la grande exclusion. Ceci n'est vraiment pas une nouvelle : dans les dix conseils de quartiers du 15e, ont été présentées les associations aux structures qui existaient dans le quartier concerné : installation de maisons de familles, de résidences sociales, activités des associations, etc., concernant la solidarité ou la précarité.

C'est ainsi la possibilité qui est donnée à chaque citoyen qui le souhaite d'être informé et de pouvoir s'engager auprès d'associations compétentes. Et l'on connaît la générosité et le goût de la solidarité des Parisiens.

Vous l'avez compris, nous voterons ce vœu et la subvention à "Août Secours Alimentaire", mais nous serons vigilants sur les conclusions et la mise en œuvre de ce vœu et plus particulièrement sur la consultation des mairies d'arrondissement et de leurs nombreux et actifs acteurs de la précarité.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Il ne restera quasiment plus de temps, normalement une minute à peine, pour Atanase PERIFAN, mais bon !

Madame Léa FILOCHE ?

M. Atanase PERIFAN. - Merci, Madame la Présidente.

... par le partage du temps de parole, donc je suis ravi d'avoir laissé un peu de mon temps à Sylvie CEYRAC.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Attendez, c'est Léa FILOCHE d'abord.

Après, j'ai dit que vous auriez très peu de temps.

Donc, la parole est à Mme Léa FILOCHE. Ensuite, vous pour un peu plus d'une minute parce que je suis un peu laxiste ce matin !

Léa ?

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Chers collègues, dans le cadre de ce projet de délibération et de ce vœu, je tenais à rappeler quelques réalités parisiennes en les illustrant par des chiffres qui m'ont semblé parlants.

J'aimerais donc rappeler à cette Assemblée qu'aujourd'hui encore la pauvreté concerne 16 % des ménages parisiens, soit 170.000 personnes, en particulier des étudiants et des personnes âgées de plus de 65 ans.

Comparativement, la proportion des ménages dits pauvres à Paris est moins élevée qu'au niveau national, puisqu'elle est de 14,3 %. Au niveau régional, elle est de 13,3 %. La capitale n'est donc pas seulement la ville des riches, souvent décrite. Paris accueille une population pauvre, nombreuse et, sur le plan géographique, cette population est d'ailleurs plus concentrée dans les arrondissements du Nord-Est parisien, puisque 40 % des foyers concernés résident dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, alors qu'ils ne sont plus que 2 % dans le 6e arrondissement, par exemple.

Pour préciser cet état des lieux, les ménages de la Capitale recensés au-dessous du seuil des bas revenus sont en majorité constitués de personnes seules et isolées, dans 75 % des cas.

En parallèle à ces situations d'isolement, nous avons aussi la question des familles, même si celles-ci ne constituent pas une population particulièrement démunie, mais certains profils accroissent la vulnérabilité de certains. Ainsi, les familles monoparentales sont au-dessous du seuil de bas revenus dans 32,6 % des cas. Mais la situation est encore plus défavorable pour les parents seuls à la tête d'une famille de trois enfants ou plus, puisque 48,2 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de bas revenus. La monoparentalité est souvent synonyme de pauvreté, que ce soit à Paris dans 32,6 % des cas donc, ou en Ile-de-France dans 33,6 % des cas, mais la situation est encore plus grave au niveau national où ce sont 47 % des familles monoparentales qui sont au-dessous du seuil de bas revenus.

Face à ce constat, je me porte en faux par rapport à ce qui vient d'être dit, la Ville de Paris a déjà pris de nombreuses mesures et nous n'avons pas découvert la pauvreté à Paris ou dans les arrondissements du nord-est parisien.

Ce qui permet, pour certaines catégories de population, et les chiffres que je viens de donner le montrent, les plus exposées à la pauvreté de pouvoir dire que Paris joue déjà en partie son rôle de ville protectrice.

Nous avons fait le choix à Paris d'assumer l'accueil de tous et ni de cacher ni de déplacer.

Pour exemple, la Ville a financé au cours des deux dernières mandatures 3.000 places d'hébergement, créé sept restaurants solidaires, neuf espaces de solidarité et d'insertion et soutenu de nombreux projets associatifs innovants.

Néanmoins, là aussi, cela a déjà été dit, je tempère ce beau bilan puisque, aujourd'hui, Paris disposant de 42 % des places d'hébergement d'urgence et d'insertion de l'Ile-de-France, nous sommes face à une situation où le dispositif d'urgence sociale se retrouve à bout de souffle.

La grande exclusion que nous souhaitons voir être une priorité de la mandature trouve ses racines dans tous ces chiffres et dans tous ces constats.

Les études de l'A.P.U.R. montrent que Paris accueille des populations démunies d'origines diverses, mais qui ont un point commun : elles sont souvent dans l'impossibilité de se loger de façon pérenne. D'ailleurs, la porosité entre le sans-abrisme et le mal logement est mise en évidence par des allers et retours constatés entre ces deux situations.

La pauvreté qui, dans de trop nombreux cas, mène à la grande exclusion, concerne encore donc trop de Parisiens qui, en plus, connaissent les difficultés que je viens de décrire, subissent aussi les effets de la vie du dehors : une santé précaire, une mortalité précoce, des troubles divers non pris en charge, notamment au niveau psychiatrique, des problématiques liées à la toxicomanie et surtout d'énormes difficultés à un retour à une vie dite normale.

La tâche est donc complexe, mais elle n'est pas impossible. Malgré parfois des situations très hétérogènes, des solutions liées à des innovations précédentes peuvent être trouvées, notamment l'accès à un référent social unique dont parle le vœu que nous allons, j'espère, voter tout à l'heure.

On peut aussi parler d'un hébergement stabilisé, d'un accompagnement et d'une prise en charge sanitaire. Il est ainsi proposé dans ce cadre de rassembler tous les acteurs du territoire parisien, qu'ils soient départementaux, municipaux ou de l'Etat, pour lutter contre la grande exclusion.

Collégiale avec la présence importante de l'Etat, la démarche qui va s'engager devra permettre d'évaluer au plus près les besoins, mais aussi de trouver des solutions à construire, notamment en matière d'hébergement d'urgence.

En cela, l'idée est aussi de s'appuyer sur l'échelon métropolitain puisque la concertation avec les collectivités et les départements voisins doit permettre de gagner en efficacité, en équité et en veille sociale.

Pour conclure, la question d'un service public fort s'impose, la volonté politique liée à l'action publique est plus que nécessaire. La crise invite à repenser nos interventions pour les rendre plus efficaces et la force de Paris est de pouvoir compter sur des agents compétents, motivés, sur une mobilisation politique et associative plus que jamais d'actualité.

Par ce vœu, notre conviction est qu'un service public fort, appuyé sur un diagnostic partagé et sur des engagements de terrain, se veut à la fois mobilisateur et, je n'en doute pas, efficace.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci à vous, Léa FILOCHE.

Je donne la parole à un marathonien de notre Assemblée, que je salue en lui demandant de faire un sprint avec deux minutes.

M. Atanase PERIFAN ?

M. Atanase PERIFAN. - Merci, Madame la Présidente.

Vous souhaitez faire de la lutte contre l'exclusion la grande cause municipale de votre mandature. Bien évidemment, nous ne pouvons tous que souscrire à cette généreuse ambition, mais je dois vous avouer que la lecture de votre vœu me rend perplexe.

Sur la forme d'abord, il nous donne l'impression que, venant d'arriver aux affaires, vous décidez de vous attaquer à l'exclusion, mais qu'avez-vous fait depuis 2001 ? Pour quel résultat ? Jamais nous n'avons vu autant de personnes sans logement dans nos rues.

Vous reconnaissez ensuite que la pauvreté est présente à Paris, mais que son augmentation a été moins forte qu'ailleurs, ce qui est l'occasion de vous décerner un satisfecit, je vous cite : "Cela montre malgré tout la preuve de l'efficacité des politiques sociales parisiennes mises en place depuis 2001".

Vous continuez en expliquant que le nombre de personnes en grande exclusion vivant dans la rue ne s'est pas réduit à Paris, mais vous vous dédouane aussitôt en expliquant que cette situation est identique dans toutes les grandes métropoles du monde. Ce n'est pas tout à fait exact, il aurait suffi simplement de consulter les statistiques qui montrent par exemple l'impressionnante baisse du nombre de sans-abris en Grande-Bretagne, il a été réduit de près de 73 % en 10 ans. Même aux Etats-Unis, la baisse a été de 5,7 % en cinq ans alors que, pendant la même période, la pauvreté augmentait de 20 %.

Enfin, faisant preuve de réalisme dans un aveu d'impuissance, vous écrivez que "le dispositif d'urgence est embolisé et à bout de souffle et qu'il faut repenser nos interventions pour les rendre plus efficaces".

Je vous invite à consulter l'intéressant rapport de Julien DAMON sur les politiques de prise en charge des sans-abris dans l'Union européenne. L'exemple de l'Irlande, des grandes villes des Pays-Bas, du Danemark et de la Finlande pourrait avantageusement nous inspirer.

Mais je dois reconnaître que la situation de la pauvreté et de la grande exclusion est suffisamment complexe pour n'accabler personne. La solidarité est une cause trop noble pour qu'elle fasse l'objet de polémiques au sein de notre Conseil, je voudrais donc simplement vous donner mon sentiment sur l'opportunité du thème reconnu.

La grande cause, qu'elle soit nationale ou municipale, a pour objectif de sensibiliser et de mobiliser le plus grand nombre de citoyens autour d'une belle cause.

Vous écriviez sur votre site de campagne :

"Il est également nécessaire de réussir à impliquer le plus grand nombre d'habitants, ils doivent se sentir concernés, les Parisiens étant sans doute les meilleurs experts de leur propre vie. A ce propos, ne pourrions-nous pas lancer une consultation pour déterminer la grande cause ?"

Pourquoi ne pas l'avoir lancée, cette consultation, auprès des associations comme c'est le cas pour la grande cause nationale ou même auprès des Parisiens pour qu'ils puissent choisir eux-mêmes leur thème et se sentir plus concernés et s'approprier cette grande cause ?

Comment mobiliser le plus grand nombre de Parisiens...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Vous avez vraiment dépassé, y compris les deux minutes. Terminez, s'il vous plaît !

M. Atanase PERIFAN. - Une minute, Madame le Présidente.

Comment mobiliser le plus grand nombre de Parisiens sur un thème aussi difficile et complexe que celui de la lutte contre la grande exclusion ?

Tous les acteurs associatifs intervenant dans ce secteur soulignent sa spécificité et la nécessité d'avoir des intervenants formés, les bonnes volontés ne suffisent pas.

D'autre part, il est difficile de motiver les habitants sur une durée aussi longue que celle d'une mandature. Pourquoi ne pas avoir deux ou trois causes durant la mandature ?

Enfin, Madame, je terminerai en vous disant que lutter contre la grande exclusion, c'est d'abord lutter contre l'isolement et la solitude, c'était le thème qu'avait proposé durant sa campagne Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avec le pacte solidaire pour Paris.

A Paris, comme dans les grandes métropoles, la solitude et l'indifférence explosent.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Là, vraiment, vous abusez, Monsieur PERIFAN. Vous ne respectez plus les temps de parole !

M. Atanase PERIFAN. - Il y a des gisements...

Madame la Présidente, c'est ma première intervention dans ce Conseil, j'aurais voulu néanmoins bénéficier de votre bienveillance pour que je puisse la prolonger. Je terminerai en disant ma conclusion.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Non, expliquez-vous avec les membres de votre groupe.

M. Atanase PERIFAN. - J'en arrive à ma conclusion.

Mon expérience associative de 20 ans avec les programmes "Voisins Solidaires" m'a appris deux choses.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Non, ce n'est pas sérieux, Monsieur PERIFAN !

M. Atanase PERIFAN. - Ils m'ont appris deux choses importantes, qui pourront vous être utiles, Madame la Maire.

La première, c'est que le politique ou l'institution ont du mal à mobiliser les habitants. Ils savent faire pour, mais ne savent pas faire avec. Il faut donc mettre en place des stratégies innovantes.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Vous, vous ne savez pas faire court.

M. Atanase PERIFAN. - La seconde, c'est que, pour construire une ville plus fraternelle et solidaire, il n'est pas toujours nécessaire de créer une nouvelle structure, il n'est pas besoin de moyens supplémentaires ou de dépenser plus. Les habitants sont prêts à agir généreusement pour peu qu'on les sollicite avec des projets simples, accessibles et porteurs de sens.

Merci, Madame le Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Premièrement, je l'avais dit, vous êtes sans doute meilleur marathonien que sprinteur.

Deuxièmement, entendez-vous avec votre groupe parce que, en conférence d'organisation, on décide de temps de parole et votre groupe a épuisé le temps de parole qui était le sien.

Avec un laxisme vraiment effréné, je vous laisse deux minutes, vous en prenez quasiment trois, c'est trop.

Je demande que chaque groupe se discipline et que les orateurs qui s'inscrivent n'épuisent pas le temps de parole de l'ensemble de leur groupe ou alors que les orateurs suivants renoncent à leur temps de parole.

C'est comme cela, il faut des règles du jeu, il faut les appliquer. Vous ne les avez pas très sérieusement appliquées.

Bien, je vais donner la parole à Dominique VERSINI pour vous répondre.

Peut-être un ou deux points, tout de même.

Je pense que dans l'intervention de Marie ATALLAH, il y a eu des éléments très importants sur le bilan, sur ce que nous avons fait ensemble, et notamment sur l'effort extrêmement important conduit par la collectivité parisienne depuis 2001. Vous avez rappelé tout le travail qui a été fait sur la réhabilitation des centres d'hébergement d'urgence, l'aide alimentaire... Je rappelle que l'aide alimentaire, aujourd'hui, à Paris, est essentiellement portée par la Ville : ce sont autour de 7 millions d'euros qui sont versés sur l'aide alimentaire, et qu'il n'y a plus un centime d'euro quasiment, depuis très longtemps, versé par l'Etat.

Tout cela a été rappelé par les différents intervenants de la majorité. Je les en remercie, parce que nous ne partons pas d'une page blanche et je crois que nous pouvons être fiers du travail qui a été accompli, notamment par les services que je n'accepte pas que l'on mette en cause ici, qu'il s'agisse de la DASES ou du C.A.S.V.P.

Les services ont travaillé avec beaucoup d'énergie, beaucoup de conviction et beaucoup d'abnégation sur ces sujets et, parfois, avec des difficultés liées au fait que, dans les arrondissements, tout le monde ne voyait pas d'un très bon œil l'arrivée de tels centres d'hébergement d'urgence ou de telles structures sociales de jour, par exemple, pour prendre en charge les personnes à la rue. Ce travail, nous l'avons fait, et il faut passer aujourd'hui à une autre dimension. C'est ce à quoi nous ont invité les associations, et je leur rends hommage. C'est en travaillant avec elles, avec nos services, mais aussi avec les conseils de quartier, parce que je crois à la mobilisation des habitants que nous réussissons.

Il ne s'agit pas de donner des compétences juridiques aux conseils de quartier, mais une ville solidaire est une ville qui s'appuie aussi sur le désir d'engagement solidaire de ses habitants. J'ai confiance parce que je sais que ce désir d'engagement solidaire est partagé par les habitants, et que les conseils de quartier sont les bons endroits pour organiser cette solidarité.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI. - Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole pour répondre à l'ensemble des interlocuteurs et de nos collègues qui se sont exprimés sur cette question qui est vraiment une question importante. Tout d'abord, je veux vous remercier d'avoir choisi cette lutte contre la grande exclusion comme grande cause. J'étais présente lorsque les associations Emmaüs, Défi et Aurore vous ont présentés ce projet, vous avez immédiatement souhaité répondre positivement et en faire une grande cause, la grande cause de ce mandat.

C'est vrai que c'est une question importante à laquelle on doit répondre de façon extrêmement sérieuse et bien sûr, il ne s'agit pas de réponse émotionnelle. C'est pour cela que ce vœu présente d'abord une méthode partenariale. Je pense que les associations qui nous regardent sans doute sur les écrans de télévision ont à cœur que nous prenions les choses de façon vraiment solidaire et coordonnée, car mon expérience depuis 20 ans dans la lutte contre la grande exclusion est une expérience qui m'amène à avoir une vision avec un certain recul, notamment aussi avec les associations que je connais bien. Nous sommes tous de vieux compagnons de route et ce que les associations nous demandent aujourd'hui, c'est justement ce que nous proposons, c'est-à-dire de mettre en place, d'appeler à une mobilisation de tous.

Depuis 20 ans, j'entends dire que la lutte contre l'exclusion ne sera réussie que s'il y a une mobilisation de tous les acteurs : associatifs, pouvoirs publics Etat, Ville, hôpitaux, citoyens. La question de la mobilisation des citoyens est très importante. Bien sûr, beaucoup de gens se mobilisent, et dans tous les quartiers et arrondissements, on le voit. Les associations qui sont des acteurs professionnels, qui ont beaucoup de professionnels et beaucoup de bénévoles, ont vraiment à cœur que les citoyens les rejoignent dans cette cause.

Ce n'est pas facile pour les associations de défendre des causes qui font parfois l'objet de débats absolument terribles et indignes dans certains arrondissements, dans la mesure où il est vrai que mon expérience depuis 20 ans me montre qu'à chaque fois qu'on a voulu ouvrir un centre d'hébergement, cela a été des débats sans fin. Néanmoins, il faut reconnaître que partout des centres sont ouverts et que tout le monde s'est mobilisé.

Je crois qu'il faut qu'on dise : la grande cause concerne les personnes qui sont installées durablement à la rue. Ces personnes sont à la rue, pourquoi ? Parce qu'elles sont passées par un parcours qui les a amené à se désocialiser jusqu'à ne plus avoir la force et jusqu'à ne plus avoir même l'envie d'un hébergement. C'est pourquoi les associations, que la Ville soutient d'ailleurs, dans un certain nombre de dispositifs dont nous parlerons à l'occasion des projets de délibération, comme Emmaüs Coup de main et Aurore, ont été soutenues pour aller au-devant des

gens les plus exclus, pour créer du lien avec eux, les ramener immédiatement dans l'accès au droit, dans l'accès aux soins, et surtout, et c'est cela qui est vraiment nouveau et qui sera, j'espère, la réussite de la grande cause, les ramener aussi dans l'insertion professionnelle.

Evidemment, on a toujours dit depuis 20 ans que c'est quasiment impossible de ramener les grands exclus dans l'insertion professionnelle.

Mme LA PRESIDENTE. - Je demande aux conversations particulières qui ont lieu, sans doute très intéressantes, de se poursuivre à l'extérieur de l'hémicycle et d'avoir le respect et la courtoisie d'écouter la réponse de Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI. - C'est possible, je crois, d'insérer professionnellement des personnes qui ont un très grand parcours à la rue. Comment ? Justement par cette méthode qu'a mise en place Emmaüs Défi notamment, qui a été soutenue par la Ville de Paris dans la précédente mandature et qui consiste, grâce au dispositif Premières heures, à pouvoir, pour des gens extrêmement désocialisés, les ramener vers le travail en commençant par les faire travailler une heure, deux heures, trois heures jusqu'à ce qu'ils aient la possibilité d'avoir un certain nombre d'heures permettant d'avoir un contrat aidé ; ensuite, pouvoir s'habituer à ce monde du travail qui est quand même extrêmement dur et extrêmement exigeant, jusqu'à pouvoir accéder à un travail dans une entreprise, qui est l'objectif pour tous.

C'est parce qu'il y a une réussite sur un certain nombre de personnes qu'Emmaüs Défi, qui en est la preuve, nous demande à tous de nous mobiliser vers cela. C'est cela, la grande cause, ce n'est pas juste une imprécation et quelque chose d'émotionnel. D'abord, cela va durer six ans, donc si on était dans l'émotionnel pendant six ans, ce serait un peu difficile. Je veux vous dire que je crois qu'il faut aussi avoir une émotion, et moi, 20 ans après, j'ai encore une émotion à chaque fois que je passe dans la rue et que je vois des personnes à terre, et surtout maintenant que je vois des familles avec enfants.

D'ailleurs, avec Myriam EL KHOMRI, nous avons un projet pour ces familles avec enfants, communément appelées roms, qui sont des familles comme les autres vivant la grande pauvreté. Nous avons un projet pour les amener vers l'intégration, toujours sur ce principe d'accès au droit, hébergement, insertion par le travail et scolarisation des enfants évidemment. La scolarisation des enfants étant quelque chose de non négociable pour les enfants en âge d'être scolarisés.

Voilà pourquoi cette grande cause est importante et qu'elle doit être comprise. S'il n'y a pas aujourd'hui de chiffres, de nombres, de statistiques, c'est parce que ce que les associations nous ont demandé est de nous mettre tous autour de la table avec les acteurs de la Ville, de l'Etat, les associations elles-mêmes. Les élus de la Ville, les adjoints, qui sont particulièrement concernés, seront impliqués personnellement, et les associations ont besoin de nous sentir tous impliqués ensemble, de façon coordonnée. On arrivera justement à la transversalité, dont parlait M. BÉGUÉ, en travaillant ensemble avec les associations et en comprenant ensemble ce que l'on doit améliorer dans nos différents secteurs.

La grande cause va mobiliser toutes ces personnes dans le respect des compétences de chacun. C'est pourquoi la mobilisation qui est portée par la Maire de Paris va ouvrir le chapitre 2 de la lutte contre l'exclusion. C'est comme cela que je le vois, et j'y crois aussi parce que la métropole est en perspective. Franchement, j'y croirais moins s'il n'y avait pas la métropole. Aujourd'hui, le dispositif d'hébergement d'urgence est embolisé et saturé.

On ne va pas revenir sur les causes. Il y a la crise économique, bien sûr, les grands exclus qui ont eu des problèmes, dont certains, Mme CEYRAC l'a dit, ont des problèmes psychiatriques, c'est vrai, mais ils ont droit aussi de faire un certain cheminement. Il y a la crise économique qui a été particulièrement violente ces dernières années, et on n'en est pas sorti. Il y a également le fait que Paris est une ville monde, que beaucoup de populations viennent d'ailleurs et que l'Etat a des responsabilités en ce sens. D'ailleurs, c'est pour cela que le Samu social, à la demande de l'Etat, héberge les familles demandeuses d'asile. Il s'agit de 27 familles avec enfants.

Pour ce qui concerne les familles de la Ville, qui peuvent avoir perdu un hébergement, sachez qu'elles sont prises en charge, en hôtel certes, mais dans les arrondissements de Paris, et que le dispositif Louez solidaire est un dispositif qui a déjà permis de capter environ 1.000 logements et 800 familles ont déjà pu avoir un logement. Nous continuons ce travail avec les services que je tiens vraiment à remercier parce qu'ils sont très mobilisés sur ce point.

Pas d'autosatisfaction, c'est clair, mais les chiffres sont les chiffres, et la dernière étude de la CAF de Paris montre que la pauvreté a augmenté dans toutes les communes de l'Ile-de-France, la pauvreté des enfants qui est la plus forte. Il y a une pauvreté des adultes, mais quand il y a une pauvreté des adultes, les enfants ont une pauvreté supérieure. La pauvreté des enfants a augmenté dans toutes les communes de l'Ile-de-France et a baissé de presque deux points à Paris.

Ecoutez, je crois que ce n'est pas de l'autosatisfaction, c'est juste que cela correspond au fait de créer des crèches parce que je pense que les places de crèche sont un levier extraordinaire de lutte contre la pauvreté des enfants. Je ne parle pas des enfants qui vivent dans la rue, je parle des enfants qui vivent en situation de grande pauvreté, notamment dans les familles monoparentales. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, ce n'est pas une étude que nous avons commandée, c'est l'étude de la CAF que je vous invite à consulter.

Alors bien sûr, les maires d'arrondissement ont un rôle essentiel. Pour répondre à Mme BERTHOUT, que j'ai rencontrée avec Marie-Christine LEMARDELEY, puisque nous nous sommes rendus dans le 5e arrondissement sur l'invitation de l'association Cœur de Paris, qui veut mettre en place une bagagerie. Effectivement, avec Marie-Christine LEMARDELEY, nous étions tous en soutien de cette association et, bien évidemment, de la bagagerie, il y en a aussi dans le 15e arrondissement. Mme CEYRAC en a parlé : il y en a aux Halles, dans différents arrondissements de Paris.

Ce n'est pas une solution qui règle la vie des gens, mais elle règle leur vie quotidienne puisqu'ils peuvent poser leurs bagages quelque part. Oui, dès que l'association Cœur de Paris m'aura transmis son dossier, nous l'étudierons avec les services, mais nous sommes volontaires. Oui, Cœur du 5, pardon.

Ce que je voulais dire également, bien évidemment, je crois que tout le monde l'aura compris, Emmaüs Défi et Aurore sont présents partout. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas été cités dans le vœu qu'ils ne sont pas présents, puisqu'Emmaüs Défi et Aurore ont montré des réussites. Mais, néanmoins, nous entendons que cette grande cause soit portée par l'ensemble des associations parisiennes. D'ailleurs, c'est la demande d'Emmaüs Défi et d'Aurore.

Toutes les associations parisiennes, dans tous les départements ont de nombreuses expériences très intéressantes à nous montrer. C'est pourquoi je suis tout à fait favorable à la proposition et je la soutiens, et nous la ferons de Mme ATALLAH, de faire un état des lieux des actions réalisées par arrondissement.

Partout il y a des réponses qui nous aideront. C'est pourquoi l'ensemble des maires d'arrondissement qui, de ce fait, ont un rôle essentiel, répondront le 2 juillet, je l'espère, à une réunion que j'organise dans mon cabinet avec l'ensemble des maires d'arrondissement parisiens, bien sûr, et leurs équipes en charge du social et, notamment, de la lutte contre l'exclusion.

Ensuite, je voudrais juste terminer pour dire qu'aussi, oui, le Samu social métropolitain me paraît une évidence parce qu'aujourd'hui, nous devons raisonner à l'échelle métropolitaine pour justement pallier ce dispositif d'hébergement de veille sociale qui est complètement saturé qui, du coup, embolise Paris qui a 42 % des places d'hébergement, alors que nous devons raisonner avec l'ensemble des communes. Ce sera dans nos réflexions.

Donc, je crois - je vérifie si je n'ai pas oublié quelque chose - que maintenant nous n'avons plus qu'à nous mettre tous au travail.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup, pour cette réponse extrêmement précise et engagée. On connaît votre connaissance et votre engagement sur ces sujets depuis longtemps.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 5 G).

Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1066 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASES 1066 G).

Je vous remercie.

Désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder, au scrutin secret, à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de l'extension et de la restructuration partielle du collège Claude Chappe et de la reconstruction partielle de l'école maternelle 9, rue des Alouettes et 36, rue Fessart (19e) :

Titulaires :

- M. François DAGNAUD ;
- M. Nicolas NORDMAN ;
- Mme Aurélie SOLANS ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants :

- Mme Colombe BROSEL ;
- Mme Halima JEMNI ;
- Mme Fatoumata KONE ;
- Mme Nathalie FANFANT ;
- M. Atanase PERIFAN.

Commission consultative des services publics locaux du Département de Paris :

- Mme Claudine BOUYGUES, en remplacement de M. Emmanuel GREGOIRE, titulaire, désigné les 19 et 20 mai 2014.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

(Les votes sont recueillis).

(Il est procédé au dépouillement).

Les scrutins sont clos.

Les scrutins étant clos, je vous annonce les résultats de ces scrutins :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de l'extension et de la restructuration partielle du collège Claude Chappe et de la reconstruction partielle de l'école maternelle 9, rue des Alouettes et 36, rue Fessart (19e) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 67

Non participations au vote : 96

Bulletins blancs ou nuls : 27

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Pour : 67

Commission consultative des services publics locaux du Département de Paris :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 68

Non participations au vote : 95

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Pour : 66

Les candidatures proposées sont adoptées.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, Je vous propose maintenant de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, ainsi que des personnes qualifiées, dans les organismes suivants :

Institution interdépartementale du parc du Tremblay (Val-de-Marne) :

Conseil d'administration :

- Mme Pénélope KOMITES, en remplacement de Frédéric HOCQUARD, désigné les 19 et 20 mai 2014.

Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de Seine Normandie :

- M. François VAUGLIN.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (également compétente pour statuer sur les projets d'aménagement cinématographique) :

Titulaire :

- M. Richard BOUIGUE.

Suppléantes :

- Mme Hélène DUVERLY ;

- Mme Nicole BISMUTH LE CORRE ;

- Mme Marie ATALLAH.

Observatoire départemental d'équipement commercial :

Titulaires :

- Mme Olivia POLSKI ;

- M. Richard BOUIGUE ;

- Mme Joëlle MOREL ;

- Mme Fanny GAILLANNE ;

- Mme Michèle ASSOULINE ;

- Mme Maud GATEL.

Suppléants :

- Mme Hélène DUVERLY ;
- Mme Nicole BISMUTH LE CORRE ;
- Mme Marie ATALLAH ;
- Mme Danièle PREMEL ;
- Mme Nathalie FANFANT ;
- M. Alexis GOVCIYAN.

Observatoire de l'équipement commercial d'Ile-de-France :

Titulaires :

- M. Philippe DUCLOUX ;
- M. Jean-Bernard BROS ;
- Mme Michèle ASSOULINE.

Suppléants :

- M. Pierre AIDENBAUM ;
- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- Mme Nathalie FANFANT.

Association "Groupement des autorités responsables de transport" (GART) :

Titulaire :

- M. Christophe NAJDOVSKI.

Suppléant :

- M. Claude DARGENT.

Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulinaux :

Titulaire :

- Mme Colombe BROSEL.

Suppléante :

- Mme Dominique VERSINI.

Comité d'orientation de l'Observatoire du logement et de l'Habitat à Paris :

- Mme Virginie DASPET ;
- M. Thomas LAURET ;
- Mme Galla BRIDIER ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Jérôme DUBUS ;
- Mme Sylvie CEYRAC ;

- M. Eric AZIERE.

Association départementale d'information sur le logement (ADIL 75) :

- Mme Halima JEMNI ;

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- Mme Claudine BOUYGUES ;

- Mme Galla BRIDIER ;

- M. Hervé BÉGUÉ ;

- Mme Sylvie CEYRAC ;

- Mme Valérie MONTANDON ;

- Mme Maud GATEL.

Institut Gustave Roussy :

- M. David BELLIARD.

Centre hospitalier Sainte-Anne :

(Conseil de surveillance)

- M. Yves CONTASSOT.

Centre hospitalier spécialisé de Maison Blanche:

(Conseil de surveillance)

- M. Jérôme GLEIZES.

Centre hospitalier de Perray-Vaucluse :

(Conseil de surveillance)

M. Hervé BÉGUÉ.

Groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Commissions de surveillance) :

Groupe hospitalier Saint Louis - Lariboisière - Fernand Widal :

- Mme Anne SOUYRIS.

Groupe hospitalier Bichat - Beaujon - Louis Mourier - Bretonneau - Charles Richet :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Groupe hospitalier Pitié - Salpêtrière - Charles Foix :

- M. Jean-Marie LE GUEN.

Groupe hospitalier Tenon – Saint-Antoine – Rothschild – Trousseau – La Roche Guyon :

- Mme Pénélope KOMITES.

Groupe hospitalier Cochin – Hôtel Dieu - Broca :

- Mme Olivia POLSKI.

Groupe hospitalier Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne :

- M. Hervé BÉGUÉ.

Groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou – Corentin Celton – Vaugirard – Gabriel Pallez :

- M. Claude DARGENT.

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) :

Assemblée générale :

Titulaire :

- Mme Raphaëlle PRIMET.

Suppléant :

- M. Didier LE RESTE.

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Raphaëlle PRIMET.

Suppléante :

- M. Didier LE RESTE.

Fonds de dotation en faveur de l'ESPCI Paris Tech :

(Conseil d'administration)

- M. Didier GUILLOT ;

- Mme Florence BERTHOUT.

Commission académique des langues vivantes étrangères :

- M. Hermano SANCHES RUIVO ;

- Mme Anne TACHÈNE.

Conseil régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris :

Titulaires :

- M. Nicolas NORDMAN ;

- Mme Emmanuelle BECKER.

Suppléantes :

- Mme Annick OLIVIER ;

- Mme Raphaëlle PRIMET.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée ci-après :

Collège Jean-Baptiste-Poquelin 4, rue Molière (1er) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-François LEGARET.

Suppléante :

- Mme Catherine LECUYER.

Commission permanente :

- M. Jean-François LEGARET.

Collège César-Franck 5, rue de la Jussienne (2e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jacques BOUTAULT.

Suppléante :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Commission permanente :

- M. Jacques BOUTAULT.

Collège Pierre-Jean-de-Béranger 5, rue Béranger (3e) :

Conseil d'administration

Titulaire :

- M. Pierre AIDENBAUM.

Suppléante :

- Mme Laurence GOLDGRAB.

Commission permanente

- M. Pierre AIDENBAUM.

Collège Montgolfier 15, rue Montgolfier (3e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Marie-Laure HAREL.

Suppléante :

- Mme Laurence GOLDGRAB.

Commission permanente :

- Mme Laurence GOLDGRAB.

Collège Victor-Hugo 27, rue de Sévigné (3e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Laurence GOLDGRAB.

Suppléant :

- M. Pierre AIDENBAUM.

Commission permanente :

- Mme Laurence GOLDGRAB.

Collège François-Couperin 2, allée des Justes (4e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Christophe GIRARD.

Suppléante :

- Mme Karen TAIEB.

Commission permanente :

- M. Christophe GIRARD.

Collège Charlemagne 13, rue Charlemagne (4e) :

Conseil d'administration

Titulaire :

- Mme Karen TAIEB.

Suppléant :

- M. Christophe GIRARD.

Commission permanente :

- Mme Karen TAIEB.

Collège Lavoisier 17, rue Henri-Barbusse (5e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléante :

- Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Commission permanente :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Collège Raymond-Queneau 66, boulevard Saint-Marcel (5e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Florence BERTHOUT.

Suppléante :

- Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Commission permanente :

- Mme Florence BERTHOUT.

Collège Pierre-Alviset 88, rue Monge (5e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléante :

- Mme Florence BERTHOUT.

Commission permanente :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Collège Rognoni 24, rue du Cardinal Lemoine (5e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Florence BERTHOUT.

Suppléante :

- Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Commission permanente :

- Mme Florence BERTHOUT.

Collège Chaptal 45, boulevard des Batignolles (8e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Catherine LECUYER.

Suppléante :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Commission permanente :

- Mme Catherine LECUYER.

Collège Lamartine 121, rue du Faubourg-Poissonnière (9e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléante :

- Mme Gypsie BLOCH.

Commission permanente :

- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Collège Paul-Gauguin 35, rue Milton (9e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Gypsie BLOCH.

Suppléant :

- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Commission permanente :

- Mme Gypsie BLOCH.

Collège Jules-Ferry 77, boulevard de Clichy (9e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Pauline VERON.

Suppléante :

- Mme Gypsie BLOCH.

Commission permanente :

- Mme Pauline VERON.

Collège Louise-Michel 11, rue Jean-Poulmarch (10e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Rémi FERAUD.

Suppléant :

- M. Didier LE RESTE.

Commission permanente :

- M. Rémi FERAUD.

Collège Valmy 199, quai de Valmy (10e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Rémi FERAUD.

Suppléant :

- M. Didier LE RESTE.

Commission permanente :

- M. Rémi FERAUD.

Collège Bernard Palissy 21, rue des Petits Hôtels (10e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Anne SOUYRIS.

Suppléant :

- M. Rémi FERAUD.

Commission permanente :

- Mme Anne SOUYRIS.

Collège La Grange aux Belles 158, quai de Jemmapes (10e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Didier LE RESTE.

Suppléant :

- M. Rémi FERAUD.

Commission permanente :

- M. Didier LE RESTE.

Collège Anne-Frank 38, rue Trousseau (11e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Philippe DUCLOUX.

Suppléant :

- M. Jean-François MARTINS.

Commission permanente :

- M. Philippe DUCLOUX.

Collège Beaumarchais 124-126, rue Amelot (11e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Patrick BLOCHE.

Suppléant :

- M. Philippe DUCLOUX.

Commission permanente :

- M. Patrick BLOCHE.

Collège Lucie et Raymond Aubrac 62, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Nawel OUMER.

Suppléant :

- M. David BELLIARD.

Commission permanente :

- Mme Nawel OUMER.

Collège Alain Fournier 87, rue Léon Frot (11e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Hélène BIDARD.

Suppléante :

- Mme Nawel OUMER.

Commission permanente :

- Mme Hélène BIDARD.

Collège Voltaire 101, avenue de la République (11e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. David BELLIARD.

Suppléante :

- Mme Mercedes ZUNIGA.

Commission permanente :

- M. David BELLIARD.

Collège Jean-François-Oeben 23, rue de Reuilly (12e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Pénélope KOMITES.

Suppléante :

- Mme Sandrine CHARNOZ.

Commission permanente :

- Mme Pénélope KOMITES.

Collège Guy-Flavien 6, rue d'Artagnan (12e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. François HAAB.

Suppléante :

- Mme Valérie MONTANDON.

Commission permanente :

- M. François HAAB.

Collège Jules-Verne 20, rue de la Brèche-aux-Loups (12e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Sandrine CHARNOZ.

Suppléant :

- M. Emmanuel GREGOIRE.

Commission permanente :

- Mme Sandrine CHARNOZ.

Collège Paul-Verlaine 167, rue de Bercy (12e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Suppléant :

- M. Christophe NAJDOVSKI.

Commission permanente :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Collège Paul-Valéry 38, boulevard Soult (12e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Christophe NAJDOVSKI.

Suppléant :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Commission permanente :

- M. Christophe NAJDOVSKI.

Collège Georges-Courtelaine 48, avenue du Docteur-Arnold-Netter (12e)

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Emmanuel GREGOIRE.

Suppléante :

- Mme Pénélope KOMITES.

Commission permanente :

- M. Emmanuel GREGOIRE.

Collège Camille-Claudé 4 bis, avenue de Choisy (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Emmanuelle BECKER.

Suppléant :

- M. Buon TAN.

Commission permanente :

- Mme Emmanuelle BECKER.

Collège Georges-Braque 91-95, rue Brillat-Savarin (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Edith GALLOIS.

Suppléant :

- M. Patrick TRÉMÈGE.

Commission permanente :

- Mme Edith GALLOIS.

Collège George-Sand 159, rue de Tolbiac (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Anne-Christine LANG.

Suppléante :

- Mme Annick OLIVIER.

Commission permanente :

- Mme Anne-Christine LANG.

Collège Moulin-des-Prés 18, rue du Moulin-des-Prés (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Noël AQUA.

Suppléante :

Mme Marie ATALLAH.

Commission permanente :

- M. Jean-Noël AQUA.

Collège Evariste-Galois 11, rue du Docteur-Bourneville (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Annick OLIVIER.

Suppléante :

- Mme Emmanuelle BECKER.

Commission permanente :

- Mme Annick OLIVIER.

Collège Auguste-Rodin 19, rue Corvisart (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Buon TAN.

Suppléant :

- M. Yves CONTASSOT.

Commission permanente :

- M. Buon TAN.

Collège Claude-Monet 1, rue du Docteur-Magnan (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Marie ATALLAH.

Suppléant :

- M. Jean-Marie LE GUEN.

Commission permanente :

- Mme Marie ATALLAH.

Collège Gabriel Fauré 81, avenue de Choisy (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Suppléante :

- Mme Emmanuelle BECKER.

Commission permanente :

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Collège Gustave Flaubert 76-84, avenue d'Ivry (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Emmanuelle BECKER.

Suppléante :

- Mme Anne-Christine LANG.

Commission permanente :

- Mme Emmanuelle BECKER.

Collège Thomas Mann 91, avenue de France (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Yves CONTASSOT.

Suppléant :

- M. Buon TAN.

Commission permanente :

- M. Yves CONTASSOT.

Collège Alphonse-Daudet 93, rue d'Alésia (14e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Olivia POLSKI.

Suppléante :

- Mme Caroline MECARY.

Commission permanente :

- Mme Olivia POLSKI.

Collège Paul-Bert 8, rue Huyghens (14e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Suppléante :

- Mme Célia BLAUDEL.

Commission permanente :

- M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Collège François-Villon 10-16, avenue Marc-Sangnier (14e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Carine PETIT.

Suppléant :

- M. Etienne MERCIER.

Commission permanente :

- Mme Carine PETIT.

Collège Saint-Exupéry 89, boulevard Arago (14e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Suppléant :

- M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Commission permanente :

- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Collège Claude-Debussy 4, place du Commerce (15e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Claude DARGENT.

Suppléante :

- Mme Dominique VERSINI.

Commission permanente :

- M. Claude DARGENT.

Collège Georges-Duhamel 13, rue des Volontaires (15e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Suppléante :

- Mme Maud GATEL.

Commission permanente :

- Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Collège Mme de Staël 14, rue de Staël (15e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Claude DARGENT.

Suppléante :

- Mme Dominique VERSINI.

Commission permanente :

- M. Claude DARGENT.

Collège Amédéo-Modigliani 1, rue de Cherbourg (15e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Yann WEHRLING.

Suppléante :

- Mme Agnès EVREN.

Commission permanente :

- M. Yann WEHRLING.

Collège Claude-Bernard 1, avenue du Parc-des-Princes (16e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Eric HÉLARD.

Suppléant :

- M. Stéphane CAPLIEZ.

Commission permanente :

- M. Eric HÉLARD.

Collège Eugène Delacroix 1, 13-15 rue Eugène Delacroix (16e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Pierre GABORIAU.

Suppléante :

- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Commission permanente :

- M. Pierre GABORIAU.

Collège André-Malraux 5 bis, rue Saint-Ferdinand (17e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Didier BERTHAULT.

Suppléante :

- Mme Valérie NAHMIAS.

Commission permanente :

- M. Jean-Didier BERTHAULT.

Collège Boris Vian 76, boulevard Berthier (17e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Annick LEPETIT.

Suppléant :

- M. Patrick KLUGMAN.

Commission permanente :

- Mme Annick LEPETIT.

Collège Georges-Clémenceau 43, rue des Poissonniers (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Galla BRIDIER.

Suppléante :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Commission permanente :

- Mme Galla BRIDIER.

Collège Roland-Dorgelès 63, rue de Clignancourt (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Suppléante :

- Mme Galla BRIDIER.

Commission permanente :

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Collège Yvonne-Le Tac 7, rue Yvonne-Le Tac (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Suppléant :

- M. Pascal JULIEN.

Commission permanente :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Collège Marie-Curie 21-23, rue Boinod (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Didier GUILLOT.

Suppléante :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Commission permanente :

- M. Didier GUILLOT.

Collège Gérard-Philippe 8, rue des Amiraux (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Suppléant :

- M. Didier GUILLOT.

Commission permanente :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Collège Maurice-Utrillo 4, avenue de la Porte de Clignancourt (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Didier GUILLOT.

Suppléante :

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Commission permanente :

- M. Didier GUILLOT.

Collège Daniel Mayer 2, place Hébert (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Suppléant :

- M. Ian BROSSAT.

Commission permanente :

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Collège Claude-Chappe 9, rue des Alouettes (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. François DAGNAUD.

Suppléant :

- M. Nicolas NORDMAN.

Commission permanente :

- M. François DAGNAUD.

Collège Georges-Rouault 3, rue du Noyer-Durand (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Aurélie SOLANS.

Suppléante :

- Mme Fatoumata KONE.

Commission permanente :

- Mme Aurélie SOLANS.

Collège Georges Méliès 45, rue de Tanger (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Bernard JOMIER.

Suppléant :

- M. Mao PENINOU.

Commission permanente :

- M. Bernard JOMIER.

Collège Sonia Delaunay 14-16, rue Euryale Dehaynin (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Sergio TINTI.

Suppléante :

- Mme Aurélie SOLANS.

Commission permanente :

- M. Sergio TINTI.

Collège Henri Bergson 27, rue Edouard Pailleron (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Colombe BROSSEL.

Suppléante :

- Mme Fatoumata KONE.

Commission permanente :

- Mme Colombe BROSSEL.

Collège Edmond Michelet 70, rue de l'Ourcq (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Fanny GAILLANNE.

Suppléant :

- M. Nicolas NORDMAN.

Commission permanente :

- Mme Fanny GAILLANNE.

Collège Edgar Varèse 16-18, rue Adolphe Mille (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Fatoumata KONE.

Suppléante :

- Mme Léa FILOCHE.

Commission permanente :

- Mme Fatoumata KONE.

Collège Guillaume-Budé 7-15, rue Jean-Quarré (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Halima JEMNI.

Suppléante :

- Mme Léa FILOCHE.

Commission permanente :

- Mme Halima JEMNI.

Collège Wolfgang-Amadeus-Mozart 7, rue Jomard (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Anne-Constance ONGHENA.

Suppléant :

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Commission permanente :

- Mme Anne-Constance ONGHENA.

Collège Charles Péguy 69, avenue Simon Bolivar (19e):

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléante :

- Mme Anne-Constance ONGHENA.

Commission permanente :

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Collège 141-143, boulevard Macdonald (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Fanny GAILLANNE.

Suppléant :

- M. Sergio TINTI.

Commission permanente :

- Mme Fanny GAILLANNE.

Collège Henri-Matisse 3, rue Vitruve (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Nathalie FANFANT.

Suppléant :

- M. Jérôme GLEIZES.

Commission permanente :

- Mme Nathalie FANFANT.

Collège Hélène Boucher 75, cours de Vincennes (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Marinette BACHE.

Suppléante :

- Mme Nathalie MAQUOI.

Commission permanente :

- Mme Marinette BACHE.

Collège Jean-Perrin 6, rue Eugène-Reisz (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Frédéric HOCQUARD.

Suppléant :

- M. Jacques BAUDRIER.

Commission permanente :

- M. Frédéric HOCQUARD.

Collège Léon Gambetta 149-151, avenue Gambetta (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Antoinette GUHL.

Suppléante :

- Mme Virginie DASPET.

Commission permanente :

- Mme Antoinette GUHL.

Collège Lucie-Faure 40, rue des Pyrénées (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Nathalie MAQUOI.

Suppléant :

- M. David ASSOULINE.

Commission permanente :

- Mme Nathalie MAQUOI

Collège Maurice-Ravel 89, cours de Vincennes (20e) :

Conseil d'administration

Titulaire :

- Mme Raphaëlle PRIMET.

Suppléant :

- M. David ASSOULINE.

Commission permanente :

- Mme Raphaëlle PRIMET.

Collège Françoise-Dolto 354, rue des Pyrénées (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Raphaëlle PRIMET.

Suppléante :

- Mme Antoinette GUHL.

Commission permanente :

- Mme Raphaëlle PRIMET.

Collège Flora Tristan, 4, rue Galleron (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. David ASSOULINE.

Suppléante :

- Mme Frédérique CALANDRA.

Commission permanente :

- M. David ASSOULINE.

Collège Colette Besson 9, rue des Panoyaux (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Atanase PERIFAN.

Suppléant :

- M. Jérôme GLEIZES.

Commission permanente :

- M. Atanase PERIFAN.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves ci-après :

Collège Henri IV 23, rue Clovis (5e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Florence BERTHOUT.

Suppléante :

- Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Commission permanente :

- Mme Florence BERTHOUT.

Collège Jacques-Prévert 18, rue Saint-Benoît (6e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Suppléant :

- M. Alexandre VESPERINI.

Commission permanente :

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Collège Montaigne 17, rue Auguste-Comte (6e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Suppléant :

- Mme Marielle de SARNEZ.

Commission permanente :

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Collège Jules-Romains 6, rue Cler (7e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Suppléant :

- M. Thierry HODENT.

Commission permanente :

- Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Collège Victor-Duruy 33, boulevard des Invalides (7e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Thierry HODENT.

Suppléante :

- Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Commission permanente :

- M. Thierry HODENT.

Collège Condorcet 61, rue d'Amsterdam (8e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Suppléante :

- Mme Catherine LECUYER.

Commission permanente :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Collège Octave-Gréard 28, rue du Général-Foy (8e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Suppléante :

- Mme Catherine LECUYER.

Commission permanente :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Collège Jacques-Decour 12, avenue Trudaine (9e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléante :

- Mme Gypsie BLOCH.

Commission permanente :

- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Collège Pilâtre-de-Rozier 11, rue Bouvier (11e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-François MARTINS.

Suppléante :

- Mme Joëlle MOREL.

Commission permanente :

- M. Jean-François MARTINS.

Collège Germaine Tillon 8, avenue Vincent-d'Indy (12e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. François HAAB.

Suppléante :

- Mme Valérie MONTANDON.

Commission permanente :

- M. François HAAB.

Collège Elsa-Triolet 9, rue Yéo-Thomas (13e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Anne-Christine LANG.

Suppléante :

- Mme Annick OLIVIER.

Commission permanente :

- Mme Anne-Christine LANG.

Collège Alberto-Giacometti 7, rue Cange (14e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Pascal CHERKI.

Suppléant :

- M. Etienne MERCIER.

Commission permanente :

- M. Pascal CHERKI.

Collège Jean-Moulin 75, rue d'Alésia (14e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Hervé BEGUE.

Suppléante :

- Mme Célia BLAUDEL.

Commission permanente :

- M. Hervé BEGUE.

Collège André-Citroën 208, rue Saint-Charles (15e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Suppléante :

- Mme Maud GATEL.

Commission permanente :

- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Collège Camille-Sée 11, rue Léon-Lhermitte (15e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Claude DARGENT.

Suppléante :

- Mme Dominique VERSINI.

Commission permanente :

- M. Claude DARGENT.

Collège Guillaume-Apollinaire 39-43, avenue Emile-Zola (15e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Claude DARGENT.

Suppléante :

- Mme Dominique VERSINI.

Commission permanente :

- M. Claude DARGENT.

Collège Buffon 16, boulevard Pasteur (15e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Daniel-Georges COURTOIS.

Suppléante :

- Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Commission permanente :

- M. Daniel-Georges COURTOIS.

Collège Janson-de-Sailly 106, rue de la Pompe (16e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Claude GOASGUEN.

Suppléante :

- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Commission permanente :

- M. Claude GOASGUEN.

Collège Jean-de-La Fontaine 1, place de la Porte-Molitor (16e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Ann-Katrin JÉGO.

Suppléant :

- M. Pierre AURIACOMBE.

Commission permanente :

- Mme Ann-Katrin JÉGO.

Collège Jean-Baptiste-Say 11 bis, rue d'Auteuil (16e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Thomas LAURET.

Suppléante :

- Mme Michèle ASSOULINE.

Commission permanente :

- M. Thomas LAURET.

Collège Molière 71, rue du Ranelagh (16e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Pierre AURIACOMBE.

Suppléant :

- M. Eric HÉLARD.

Commission permanente :

- M. Pierre AURIACOMBE.

Collège Carnot 141-145, boulevard Malesherbes (17e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Frédéric PECHENARD.

Suppléant :

- M. Jean-Didier BERTHAULT.

Commission permanente :

- M. Frédéric PECHENARD.

Collège Honoré-de-Balzac 118, boulevard Bessières (17e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Patrick KLUGMAN.

Suppléante :

- Mme Annick LEPETIT.

Commission permanente :

- M. Patrick KLUGMAN.

Collège Stéphane-Mallarmé 29, rue de La Jonquière (17e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Geoffroy BOULARD.

Suppléant :

- M. Jérôme DUBUS.

Commission permanente :

- M. Geoffroy BOULARD.

Collège Pierre-de-Ronsard 140, avenue de Wagram (17e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Valérie NAHMIAS.

Suppléant :

- M. Frédéric PECHENARD.

Commission permanente :

- Mme Valérie NAHMIAS.

Collège Hector-Berlioz 17, rue Georgette-Agutte (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Suppléant :

- M. Jean-Bernard BROS.

Commission permanente :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Collège Marx-Dormoy 55, rue Marx-Dormoy (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Suppléant :

- M. Pascal JULIEN.

Commission permanente :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Collège Antoine Coysevox, 16, rue Coysevox (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Didier GUILLOT.

Suppléante :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Commission permanente :

- M. Didier GUILLOT.

Collège Aimé Césaire, 22, rue Pajol (18e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Suppléant :

- M. Jean-Bernard BROS.

Commission permanente :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Collège Georges-Brassens 4, rue Erik-Satie (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Nicolas NORDMAN.

Suppléante :

- Mme Aurélie SOLANS.

Commission permanente :

- M. Nicolas NORDMAN.

Collège Edouard-Pailleron 33, rue Edouard-Pailleron (19e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Nicolas NORDMAN.

Suppléante :

- Mme Léa FILOCHE.

Commission permanente :

- M. Nicolas NORDMAN.

Collège Pierre-Mendès-France 24-34, rue Le Vau (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Virginie DASPET.

Suppléant :

- M. Jacques BAUDRIER.

Commission permanente :

- Mme Virginie DASPET.

Collège Robert-Doisneau 51, rue des Panoyaux (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Jacques BAUDRIER.

Suppléante :

- Mme Marinette BACHE.

Commission permanente :

- M. Jacques BAUDRIER.

Collège Jean-Baptiste-Clément 26, rue Henri-Chevreau (20e) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- M. Julien BARGETON.

Suppléante :

- Mme Virginie DASPET.

Commission permanente :

- M. Julien BARGETON.

Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris :

Titulaires :

- M. Thomas LAURET ;

- M. Nicolas NORDMAN ;

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Suppléants :

- M. Eric LEJOINDRE ;

- M. François VAUGLIN ;

- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association (article 27-4 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée) Collèges privés du second degré sous contrat d'association ci-après :

Collège privé des Francs Bourgeois, 21 rue Saint Antoine 75004

- Mme Karen TAIEB.

Collège privé Massillon 2 bis quai des Célestins 75004

- M. Christophe GIRARD.

Collège privé Saint-Merri, 8 rue du Cloître Saint Merri 75004

- Mme Karen TAIEB.

Collège privé Sévigné, 28 rue Pierre Nicole 75005

- Mme Florence BERTHOUT.

Collège privé Sœur Rosalie, 32 rue Geoffroy Saint Hilaire 75005

- Mme Florence BERTHOUT.

Collège privé Alsacienne, 109 rue Notre-Dame-des-Champs 75006

- M. Alexandre VESPERINI.

Collège privé Notre Dame de Sion, 61 rue Notre-Dame-des-Champs 75006

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Collège privé Stanislas, 2 rue Notre-Dame-des-Champs 75006

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Collège privé Sainte Geneviève, 64 rue d'Assas 75006

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Collège privé Saint Sulpice, 68 rue d'Assas 75006

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Collège privé Sainte Jeanne Elisabeth, 8 rue Maurice de la Sizeranne 75007

- Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Collège privé de l'Alma, 12 avenue Bosquet 75007

- Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Collège privé d'Hulst, 21 rue de Varenne 75007

- M. Yves POZZO di BORGO.

Collège privé La Rochefoucauld, 90 bis rue Saint Dominique 75007

- M. Thierry HODENT.

Collège privé Paul Claudel, 118-120 rue de Grenelle 75007

- Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Collège privé Cours Thérèse Chappuis, 52 rue Vanneau 75007

- M. Thierry HODENT.

Collège privé catholique Fénelon, 47 rue de Naples 75008

- Mme Catherine LECUYER.

Collège privé Active Bilingue Monceau, 6 avenue Van Dyck 75008

- Mme Pauline VERON.

Collège privé Cours Morvan, 68 rue de la Chaussée d'Antin 75009

- Mme Pauline VERON.

Collège privé Bossuet Notre Dame, 35 rue de Chabrol 75010

- M. Bernard GAUDILLERE.

Collège privé Rocroy Saint Léon St Vincent de Paul 106, rue du Faubourg Poissonnière 75010

- Mme Déborah PAWLIK.

Collège privé Saint Ambroise 11, passage Saint Ambroise 75011

- M. Christian SAINT-ETIENNE.

Collège privé Charles Péguy 54 avenue de la République 75011

- Mme Leila DIRI.

Collège privé Ozar Hatora 34/40 rue du Moulin Joly 75011

- Mme Mercedes ZUNIGA.

Collège privé Saint Michel de Picpus 53 rue de la Gare de Reuilly 75012

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Collège privé E. Napoléon Saint Pierre Fourier 13 rue de Prague 75012

- Mme Valérie MONTANDON.

Collège privé Sainte Clotilde 103 rue de Reuilly 75012

- M. Emmanuel GREGOIRE.

Collège privé Georges Leven 30 boulevard Carnot 75012

- Mme Pénélope KOMITES.

Collège privé Notre Dame de la Gare 20 rue de Domrémy 75013

- Mme Anne-Christine LANG.

Collège privé Sainte Marie 49 rue Bobillot 75013

- Mme Annick OLIVIER.

Collège privé Notre Dame de France 63 rue de la Santé 75013

- M. Jérôme COUMET.

Collège privé Yabné 29/41 avenue Léon Bollée 75013

- M. Jérôme COUMET.

Collège privé Catherine Labouré 29 rue Gassendi 75014

- M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Collège privé La Bruyère Sainte Isabelle 68-70 rue de l'Abbé Carton 75014

- Mme Olivia POLSKI.

Collège privé Saint Jean de Dieu 223 rue Lecourbe 75015

- Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Collège privé Saint-Joseph de Grenelle 13 place Etienne Pernet 75015

- Mme Anne TACHENE.

Collège privé Sainte Elisabeth 112 rue de Lourmel 75015

- Mme Sylvie CEYRAC.

Collège privé Saint Louis 82 rue de l'Abbé Groult 75015

- Mme Sylvie CEYRAC.

Collège Ecole Active Bilingue Jeannine Manuel, 70 rue du Théâtre 75015

- M. François-David CRAVENNE.

Collège privé Blomet, 5 rue Blomet 75015

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Collège privé Saint Honoré d'Eylau, 66 avenue Raymond Poincaré 75016

- M. Stéphane CAPLIEZ.

Collège privé de la Tour 86 rue de la Tour 75016

- Mme Danièle GIAZZI.

Collège privé Saint Louis de Gonzague 12 rue Benjamin Franklin 75016

- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Collège privé Gerson 31 rue de la Pompe 75016

- M. Claude GOASGUEN.

Collège privé Saint Jean de Passy 72 rue Raynouard 75016

- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Collège privé Notre Dame des Oiseaux 12 rue Michel Ange 75016

- Mme Julie BOILLLOT.

Collège privé Pascal 33 boulevard Lannes 75016

- M. Pierre AURIACOMBE.

Collège privé de l'Assomption 6 rue de Lubeck 75016

- M. Pierre GABORIAU.

Collège privé Sainte Ursule Louise de Bettignies 102 boulevard Péreire 75017

- M. Jean-Didier BERTHAULT.

Collège privé Saint Michel des Batignolles 35 avenue de Saint-Ouen 75017

- M. Geoffroy BOULARD.

Collège privé Gaston Ténoudji 2, rue Emile Borel 75017

- M. Patrick KLUGMAN.

Collège privé Saint Louis 47 rue Montcalm 75018

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Collège privé Saint Vincent 8 rue Championnet 75018

- M. Didier GUILLOT.

Collège privé Sinaï 2-6 rue Tristan Tzara 75018

- Mme Claudine BOUYGUES.

Collège Heikhal Menahem Sinaï 110 boulevard de Ménilmontant 75020

- Mme Virginie DASPET.

Collège privé Saint Georges 19 rue Bouret 75019

- Mme Colombe BROSSEL.

Collège privé Beth Hanna 49-51 rue Petit 75019

- M. Nicolas NORDMAN.

Collège privé Lucien de Hirsch 70 avenue Secrétan 75019

- M. François DAGNAUD.

Collège N'R Hathorah 3/5 rue Henri Turot 75019

- M. Mao PENINO.

Collège privé Beth Yacov 50 bis rue des Prairies 75020

- Mme Marinette BACHE.

Collège privé Notre Dame de Lourdes 16 rue Taclet 75020

- M. Jacques BAUDRIER.

Collège privé mixte Saint Germain de Charonne 3 rue des Prairies 75020

- M. Frédéric HOCQUARD.

Collège privé Sainte Louise 73 rue de la Mare 75020

- M. David ASSOULINE.

Commission départementale de présence postale territoriale :

Titulaires :

- M. Philippe DUCLOUX ;

- Mme Maud GATEL.

Suppléants :

- M. Claude DARGENT ;

- M. Atanase PERIFAN.

Etablissement public départemental autonome du Glandier :

- Mme Karen TAIEB ;

- M. Bernard JOMIER.

Fondation "Imagine" :

- M. Bernard JOMIER.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris :

- M. Jean-Noël AQUA, en remplacement de Mme Carine PETIT, désignée les 19 et 20 mai 2014.

Société anonyme d'HLM "Toit et Joie" :

- M. Hervé BEGUE, en remplacement de M. Eric LEJOINDRE, désigné les 19 et 20 mai 2014

Conseil inter académique d'Ile-de-France de l'Education nationale :

- Mme Alexandra CORDEBARD, titulaire, en remplacement de Mme Annick OLIVIER, désignée les 19 et 20 mai 2014.

Association "Paris Initiatives Entreprises" :

Conseil d'administration :

- Mme Joëlle MOREL, en remplacement de Mme Antoinette GUHL, désignée les 19 et 20 mai 2014.

Association pour le dépistage des cancers de Paris (A.D.E.C.A. 75) :

Conseil d'administration :

- M. Thomas LAURET, titulaire, en remplacement de M. Bernard JOMIER, désigné les 19 et 20 mai 2014.

- Mme Marie ATALLAH, suppléante, en remplacement de M. Thomas LAURET, désigné les 19 et 20 mai 2014.

Les candidatures proposées sont adoptées.

Clôture de la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 17 juin 2014 à dix heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Thierry HODENT, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1001 G - Contribution (2.000.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLERE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MEHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DA 1001 G - et 2014 DA 1001 M : Groupements de commande pour des diagnostics amiante et plomb des bâtiments de la Ville de Paris, du Département de Paris et de l'établissement public Paris Musées - Modalités de passation des marchés.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIERE, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VERON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DDEEES 1007 G - Pavillon Victor Lyon CIUP (14e) - Garanties d'emprunts au profit de la RIVP (1.225.000 euros) - Convention.

Votes spécifiés.

Mme Pauline VERON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DDEEES 1057 G - Subvention (165.500 euros) et convention avec le groupement d'Intérêt public Maison de l'Emploi de Paris (19e).

Mme Danielle SIMONNET vote pour le vœu n° 1 G et le projet de délibération suivant :

2014 DASES 1066 G - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Août Secours alimentaire (13e).

Mme Danielle SIMONNET vote pour les projets de délibération suivants :

2014 IG 1001 G - et 2014 IG 1001 M : Définition des missions et conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

2014 DDEES 1020 G - Financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion-Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État.

Mme Danielle SIMONNET s'abstient sur les projets de délibération adoptés lors du vote global et sur le projet de délibération suivant :

2014 DASCO 1004 G - Livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris - Marché de fourniture - Modalités de passation et d'attribution.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2014 DA 1001 G - et 2014 DA 1001-M : Groupements de commande pour des diagnostics amiante et plomb des bâtiments de la Ville de Paris, du Département de Paris et de l'établissement public Paris Musées - Modalités de passation des marchés.

2014 DA 1002 G - et 2014 DA 1007-M : Groupement de commandes pour la gestion de publications de périodiques électroniques, françaises et étrangères pour la Ville et le Département de Paris - Modalités de passation.

2014 DA 1003 G - et 2014 DA 1002-M : Groupements de commande pour la fourniture de matériaux de bâtiment (bois, vitrerie, maçonnerie, moquettes d'exposition et coton gratté) – Modalités de passation des marchés.

2014 DA 1004 G - et 2014 DA 1003-M : Groupement de commande pour la maintenance et la fourniture des extincteurs mobiles - Marchés de services et de fournitures - Modalités de passation.

2014 DA 1014 G - et 2014 DA 1019-M : Fourniture et la pose de jeux et de sols souples associés, et la maintenance et la vérification des aires de jeux et des équipements sportifs - Modifications des modalités de passation.

2014 DF 1006 G - Assurances - Marché de prestations de service - Modalités de passation.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2014 DPE 1003 G - Signature du Contrat de bassin "Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine".

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2014 DLH 1002 G - Avenants à la convention de délégation de compétence en matière d'aides à la pierre et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2014 DASCO 1015 G - Subventions (184.212 euros) pour l'équipement des collèges (3e tranche).

2014 DASCO 1017 G - Dotations (51.239 euros) à divers collèges publics parisiens.

2014 DASCO 1018 G - Subventions (44.030 euros) à divers collèges publics parisiens.

2014 DASCO 1019 G - Dotations 2013 (179.356 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement à divers collèges publics.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2014 DASES 1061 G - Participations - Programme accompagnement à la scolarité 2013-2014.

2014 DASES 1127 G - Participations (285.100 euros) à 87 associations dans le cadre du Programme Ville Vie Vacances au titre de l'année 2014.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2014 DASES 1004 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son action Intégration des Familles Migrantes.

2014 DASES 1005 G - Participations (457.500 euros) et conventions avec les 3 Espaces Dynamique Insertion parisiens.

2014 DASES 1009 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Fédération des Agences Internationales pour le Développement (12e) pour son action d'aide à l'accès aux droits.

2014 DASES 1013 G - Subvention (15.000 euros) et avenant avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (CATRED) (11e) pour son action d'accès aux droits.

2014 DASES 1087 G - Participation (135.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (16e).

Mme Myriam EL KHOMRI et Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2014 DDEEES 1055 G - Subvention (45.000 euros) et convention de partenariat avec l'association Fontaine O' Livres (11e).

Mme Laurence GOLDGRAB, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2014 DSTI 1002 G - et 2014 DSTI 1005 : Installation et entretien de câblage informatique et téléphonique des services du Département de Paris - Marché de travaux - Modalités de passation - Autorisation.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

2014 DDEEES 1012 G - Subvention (430.000 euros) et avenant avec l'association Boutiques de Gestion Paris IDF (11e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2014 DASES 1030 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Exil (11e).

2014 DASES 1031 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleur-se-s Immigré-e-s (20e).

2014 DASES 1036 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Médecins de l'Imaginaire (18e)

2014 DASES 1065 G - Subvention (111.600 euros) et avenant n°2 avec l'association SAFE (15e).

2014 DASES 1086 G - Marché de fourniture d'emballages pour les déchets d'activités de soins et de laboratoires, collecte et élimination de ces déchets - Appel d'offres ouvert.

2014 DASES 1123 G - Subvention (25.000 euros) et avenant avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e) pour son comité parisien – ANPAA 75 (18e).

2014 DASES 1125 G - Subvention (13.000 euros) et avenant avec l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs (ACERMA) (19e).

2014 DASES 1136 G - Participation (100 000 euros) et convention avec AUTISME 75 - Ile de France – Sésame Autisme (13e).

2014 DASES 1137 G - Subvention (5 000 euros) à l'association A Deux Mains.

2014 DASES 1138 G - Subvention (4000 euros) à l'Association des couleurs (18e)

2014 DASES 1139 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association de Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés – Ile-de-France/Paris (AFTC IDF/Paris) (14e).

2014 DASES 1140 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels (APEDV) (18e).

2014 DASES 1141 G - Subvention (10 000 euros) à l'Association nationale pour le développement de la Langue française Parlée Complétée (15e).

2014 DASES 1142 G - Subvention (2 300 euros) à l'Association Régionale des Parents et Amis de Déficiants Auditifs.

2014 DASES 1148 G - Participation (80.000 euros) et convention avec l'association A Chacun ses Vacances.

2014 DASES 1150 G - Participation (25 000 euros) à l'association de Gestion des Appartements Temporaires (AGATE) (12e).

2014 DASES 1151 G - Participation (8 000 euros) à l'association CLASS OPEN.

2014 DASES 1152 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Ciné-Ma-Différence (14e).

2014 DASES 1153 G - Participation (129.901 euros) et convention avec l'association Le Relais Ile de France (18e).

2014 DASES 1154 G - Participation (25.000 euros) et convention avec l'association Turbulences (11e).

2014 DASES 1155 G - Subvention (15.000 euros) à l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M.) (Service Régional de Paris) (13e).

2014 DASES 1181 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Bête à bon dieu production

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2014 DASES 1018-DPVI G - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20e).

2014 DASES 1019-DPVI G - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Danube Social et Culturel (19e).

2014 DASES 1020-DPVI G - Subvention (2.100 euros) et convention avec l'association Espace Universel (10e).

2014 DASES 1021-DPVI G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Aide d'Interactions et de Recherche Ethno psychologique (18e).

2014 DASES 1022-DPVI G - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association R.S.I. La Ressource, (17e) pour le Centre Kirikou.

2014 DASES 1023-DPVI G - Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Le Marché Solidaire (14e).

2014 DASES 1024-DPVI G - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Crescendo (20e).

2014 DASES 1025-DPVI G - Subvention (2.300 euros) et convention avec l'association Espace Thérapeutique d'Accompagnement Psychologique (11e).

2014 DASES 1026-DPVI G - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association La Voie de la Lune (19e).

2014 DASES 1027-DPVI G - Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Plus Loin (20e).

2014 DASES 1032-DPVI G - Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association La Courte Echelle du XIXe (19e).

2014 DASES 1033 - DPVI G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire Xle (11e).

2014 DASES 1034 - DPVI G - Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Les Enfants de la Goutte d'Or (18e).

M. Bernard JOMIER, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2014 DASES 1064 G - Participation (25.000 euros) et avenant avec l'association Prévention et Soins des Addictions pour son CAARUD Kaléidoscope (19e).

2014 DASES 1095 G - Subvention (52.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association AURORE (15e) pour sa structure AURORE-EGO (18e).

2014 DASES 1108 G - Participation (23.000 euros) et avenant n°1 à convention avec la Croix Rouge Française (14e) pour son centre Saint Germain Pierre Nicole (5e).

2014 DASES 1112 G - Participation (13.000 euros) et avenant n°1 à convention avec l'ACERMA (19e).

2014 DASES 1115 G - Participation (20.000 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e) pour son comité parisien - ANPAA 75 (18e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2014 DAC 1001 G - Contribution (2.000.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2014 DASES 1157 - DAC - DGRI G - Subvention (177.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e)

M. Patrick KLUGMAN et M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DDEEES 1007 G - Pavillon Victor Lyon CIUP (14e) - Garanties d'emprunts au profit de la RIVP (1.225.000 euros) - Convention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2014 DDEEES 1014 G - Subvention (100.000 euros) et convention de partenariat avec Télécom ParisTech.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2014 DASES 1158 G - Subvention (10.200 euros) et convention avec l'association Le Fil d'Ariane France (93600 Aulnay-sous-Bois).

2014 DASES 1159 G - Participation (648.846 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2014 DPE 1001 G - Prestations d'entretien, réparation et amélioration des ouvrages d'assainissement-Convention de groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris-Principe et modalités de passation.

M. Mao PENINO, rapporteur.

2014 DDEEES 1036 G - Subventions (230.500 euros) et conventions avec 25 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Mme Pauline VERON, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

2014 DDEEES 1018 - DASES G - Subvention (125.000 euros) et convention avec la Fondation œuvre de la Croix Saint Simon (20e).

Mme Pauline VERON, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2014 DASES 1068 G - Participation (17 500 euros) et avenant à convention avec l'association Saint Vincent de Paul accueil 15.

2014 DASES 1069 G - Participation (20.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec le Comité Actions logement (18e).

2014 DASES 1071 G - Subvention (26.000 euros) et convention avec l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) - Association de soutien et d'aide aux sortants de prison.

2014 DASES 1074 G - Participation (45.800 euros) et convention avec l'association Aurore pour le projet HESTIA.

2014 DASES 1093 G - Participation (238.875 euros) et convention avec l'association Coup de main (Aubervilliers 93 300) pour ses activités de maraude spécialisée et d'hébergement accompagné.

2014 DASES 1094 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Action Culturelle Alzheimer (14e)

2014 DASES 1098 G - Subvention (15.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Espace Farabi (10e).

2014 DASES 1105 G - Subvention (3.500 euros) à l'association Enfance et Familles d'Adoption (10e) pour son action de soutien aux familles adoptantes.

2014 DASES 1113 G - Participation (252.233 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association ARC 75 pour le fonctionnement du centre d'hébergement Relais 18 (18e).

2014 DASES 1114 G - Participation (252 .33 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association ARC 75 pour le fonctionnement du centre d'hébergement Relais 18 (18e).

2014 DASES 1119 G - Subvention (12 500 euros) à l'association Octave et Arpège - Compagnie théâtrale des Gomi (8e).

2014 DASES 1121 G - Subvention (7.500 euros) à l'association A2D ou Agir pour la diversité et contre les discriminations (20e).

2014 DASES 1122 G - Subvention (5.000 euros) à l'association La Ville des gens (19e).

2014 DASES 1124 G - Subvention (3 000 euros) à l'association Foranim (15e).

2014 DASES 1156 G - Subvention (10.000 euros) à l'association France Bénévolat (15e).

2014 DFPE 1003 G - Subvention (172.500 euros) et avenant à convention avec l'association Petite Enfance et Parentalité, La Maison verte (15e).

2014 DFPE 1004 G - Subvention (210.000 euros) et avenant à convention avec l'association I.R.A.E.C (18e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2014 DASES 1070 G - Subvention (17 000 euros) et convention avec l'association Les Transmetteurs (14e).

2014 DASES 1096 G - Participation (34.000 euros) et avenant n°1 à convention avec l'association AURORE (15e) pour son CHRS SILOE (9e).

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Liste des membres présents.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Noël AQUA, David ASSOULINE, Mmes Michèle ASSOULINE, Marie ATALLAH, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BÉGUÉ, David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Célia BLAUUEL, Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Delphine BURKLI, Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Pascal CHERKI, Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, François-David CRAVENNE, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mmes Catherine DUMAS, Myriam EL KHOMRI, Agnès EVREN, Nathalie FANFANT, M. Rémi FERAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mmes Fanny GAILLANNE, Edith GALLOIS, Maud GATEL, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Olga JOHNSON, MM. Bernard JOMIER, Pascal JULIEN, Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Thomas LAURET, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, MM. Franck LEFEVRE, Jean-François LEGARET, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Pierre LELLOUCHE, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mmes Caroline MECARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Valérie NAHMIAS, MM. Christophe NAJDOVSKI, Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-

Constance ONGHENA, Nawel OUMER, Déborah PAWLIK, MM. Frédéric PECHENARD, Mao PÉNINOU, Atanase PERIFAN, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Marielle de SARNEZ, Danielle SIMONNET, Aurélie SOLANS, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHÈNE, Karen TAIEB, MM. Buon Huong TAN, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Sergio TINTI.

Excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
6	1	5	Exécutif		VNR		relatif aux politiques de solidarité et à la grande exclusion.	VERSINI	Adopté	16-juin-14
	1a				A	IG 1001G			Rejeté	16-juin-14
	1b				A	IG 1001G			Rejeté	16-juin-14
	1c				A	IG 1001G			Rejeté	16-juin-14
	1d				A	IG 1001G			Rejeté	16-juin-14
	1e				A	IG 1001G			Rejeté	16-juin-14
2	2		UMP	LEGARET	VNR		relatif au fonctionnement et à la gestion de la Régie de Quartier Paris Centre.	GUHL	Rejeté	16-juin-14
2	3		PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif au service public postal parisien.	VERON	Retiré	16-juin-14
2	4			SIMONNET	VNR		relatif au centre de distribution du courrier 19 rue d'Alleray.	VERON	Retiré	16-juin-14
	4bis		Exécutif		VNR		relatif au service public postal parisien.	Annulé et remplacé par le V4terG		16-juin-14
	4ter	6			VNR				Adopté	16-juin-14
2	5			SIMONNET	V	DDEEES 1020-G	relatif aux contrats aidés employés par la ville et le département de Paris.	VERON, GUHL	Retiré	16-juin-14
	5bis	7	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
6	6		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	VNR		relatif à l'AP-HP.	JOMIER	Retiré	16-juin-14

N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
6	7	8	GEP	SOUYRIS, GLEIZES	VNR		relatif à la tour Montparnasse.	JOMIER	Adopté (amendé)	16-juin-14
6	8		UMP	STOPPA-LYONNET	VNR		relatif au programme Paris Santé.	JOMIER	Rejeté	16-juin-14
	8bis	9	Exécutif		VNR				Adopté	16-juin-14
6	9	10	UMP	CEYRAC	VNR		relatif au programme Paris Santé Nutrition.	JOMIER	Adopté (amendé)	16-juin-14
6	10	11	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois (5e).	JOMIER	Adopté	16-juin-14
6	11	12	UDI - MODEM	HAAB, POZZO DI BORGIO, LECOUTURIER	VNR		relatif à l'accessibilité des cabinets médicaux des professionnels de santé parisiens.	JOMIER	Adopté	16-juin-14
6	12			SIMONNET	VNR		relatif aux lycéens sans-papiers lyonnais condamnés.	OUMER	Rejeté	16-juin-14
6	13		UDI - MODEM	HÉLARD	VNR		relatif aux cabines téléphoniques du carrefour Odéon/Saint-Germain.	VERSINI	Retiré (non présenté)	16-juin-14

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commiss. Jun 021	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, UR	N° d'élis	Objet	Agiis rapporteur	DATE DE VOTE	Communiste Front de gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		UMP		U N A N I M I T E	
									CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION		
					DF 1001G			16-juin-14														
					DF 1002G			16-juin-14	Adopté													
					DASES 1085G			16-juin-14	Adopté													
					DRH 1043G/DRH 1105			16-juin-14	Adopté													
6	1		Exécutif	VNR		relatif aux politiques de solidarité et à la grande exclusion.	VERINI	16-juin-14	Adopté													
					DASES 1085G			16-juin-14	Adopté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G			16-juin-14	Rejeté													
					IG 1001G</																	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes au Bénéficiaire	A. V. Vnr. LR	N° d'élég	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N I O N I M I T E	
										CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION		
5	8		UMP	VNR		relatif au programme Paris Santé.	JOMIER	Rejeté	16/06/14	X		X											
		Bbt	Exécutif	VNR				Adopté	16/06/14														X
6	9		UMP	VNR		relatif au programme Paris Santé Nutrition.	JOMIER	Adopté	16/06/14														X
6	10		UMP	VNR		relatif au centre de santé de l'Espérance BDS (BSE).	JOMIER	Adopté	16/06/14														X
6	11		UDI - MODEM	VNR		relatif à la responsabilité des cabinets médecins et professionnels de santé parisiens.	JOMIER	Adopté	16/06/14														X
6	12			VNR		relatif aux lycéens sans-papiers lyonnais condamnés.	OUJIER	Rejeté	16/06/14	X		X							X				
					DASES 1177G			Adopté	16/06/14														X
					DASES 1037G			Adopté	16/06/14														X
6	13		UDI - MODEM	VNR		relatif aux cabines téléphoniques au carrefour Odéon/Saint-Germain.	VERINI	Rejeté (non)	16/06/14														X